

études statistiques

numéro 17

1968

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D/1968/0496/4



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ETUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 17

1968

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50 F LE NUMERO (COMPTE
CHEQUE POSTAL 828.26)

Table des matières

Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961 (1).

1. Le degré d'urbanisation des communes comme critère de répartition dans les enquêtes statistiques	3
2. Typologie des communes néerlandaises d'après le degré d'urbanisation	4
3. Projet de typologie en Belgique	5
4. Méthode et critères	6
a) Pourcentage de la population active masculine occupée dans le secteur agricole	6
b) Pourcentage des migrants alternants sortants réels par rapport à la population active habitant dans la commune	7
c) Pourcentage des migrants alternants entrants réels par rapport à la population travaillant dans la commune même	7
d) Coefficient d'emploi	7
e) Concentration des services et institutions typiquement urbains (fonction distributive régionale des villes)	7
5. Description de la typologie	8
A. Communes rurales	8
B. Communes urbanisées	8
C. Villes et agglomérations urbaines	9
6. Degré d'urbanisation des communes belges au 31 décembre 1961	9
a) Liste des communes	9
b) Nombre de communes d'après le degré d'urbanisation	9
c) Population des communes d'après le degré d'urbanisation	10
d) Répartition régionale des différents types de communes	11
7. Quelques applications de la typologie d'après le degré d'urbanisation dans l'analyse du mouvement de la population	13
Tableaux	18
Liste des communes classées d'après leur degré d'urbanisation	43

Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés (2).

I. Différences de définition	59
1. La notion de « ménage »	59
2. L'état social des ménages	60
3. Les différences de définition en matière de « consommation »	60
4. Etat comparatif des dépenses des ménages en 1961 et 1963	61
II. Différences relatives à la méthode de collecte des données	62
III. Revenu disponible en 1961 et 1963	64
1. Revenu moyen	64
2. Répartition des revenus	66
IV. Conclusion	68

(1) Extrait du *Bulletin de Statistique*, n° 9, 1967.

(2) Extrait du *Bulletin de Statistique*, n° 1, 1968.

Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961 ⁽¹⁾

1. — Le degré d'urbanisation des communes comme critère de répartition dans les enquêtes statistiques.

Dans diverses statistiques, mais surtout dans les statistiques démographiques et sociales, on vise à introduire, dans la répartition des données par région, une distinction entre le milieu urbain et le milieu rural. Cette discrimination doit permettre d'étudier l'influence de l'urbanisation sur le mouvement de la population, la natalité et la mortalité, les migrations, l'habitat, le niveau d'enseignement, les convictions politiques, la santé publique, la mobilité sociale, le revenu de la population, etc.

Afin de pouvoir établir une distinction aussi nette que possible entre le milieu rural et le milieu urbain, on a déjà en Belgique, lors d'enquêtes statistiques, constitué des groupes de communes en prenant comme base le nombre des habitants (ex. : groupe de moins de 2 000, de 2 000 à moins de 5 000, de 5 000 à moins de 20 000, etc.).

Actuellement, pareille classification n'est plus adaptée aux circonstances. En effet, certaines communes, ayant une population réduite, peuvent avoir un caractère urbain, alors que d'autres sont parfois restées des communes rurales en dépit du fait que le nombre d'habitants y est sensiblement plus élevé.

Il a donc fallu chercher des critères plus appropriés.

Les statistiques d'autres pays comportent également la distinction entre communes urbaines et communes rurales. Les critères de répartition présentent, toutefois, des divergences accusées. Dans de nombreux cas, la distinction est encore basée sur le nombre d'habitants des communes.

Dans d'autres pays, des critères complémentaires interviennent, par ex. le pourcentage de la population agricole, la distribution territoriale des logements, etc. D'autre part, de plus en plus, des pays ont tendance à adopter une classification en trois groupes, c'est-à-dire qu'un groupe mixte ou intermédiaire, celui des communes semi-urbaines, vient s'ajouter aux groupes des communes urbaines et rurales.

Le problème de la classification des communes a également fait l'objet d'un examen au cours de la Conférence des Statisticiens européens qui s'est tenue à Genève en 1964. Bien qu'une recommandation n'ait pu être admise à l'unanimité en ce qui concerne les critères à utiliser, il a été souligné qu'il serait souhaitable que tous les pays en arrivent à adopter une classification en trois groupes, à savoir : communes rurales, communes mixtes ou rurales-urbaines, communes urbaines (2).

Le « Centraal Bureau voor de Statistiek » (Bureau central de Statistique) des Pays-Bas a élaboré, dès 1958, une classification des communes néerlandaises d'après le degré d'urbanisation (3) où sont prévus trois types principaux de communes : communes rurales, communes rurales urbanisées et communes urbaines. Cette classification, qui permet d'aborder ledit problème d'une manière très efficace, est esquissée ci-après.

(1) Cet article a été rédigé par MM. W. Van Waelvelde, conseiller-chef de service à l'Institut national de Statistique et H. Van der Haegen, Université de Gand, chargé de cours au Hoger Instituut Bestuurs- en Handelswetenschappen, Elsene.

(2) Cf. Commission de Statistique et Commission économique pour l'Europe. Conférence des Statisticiens européens, Conf. Eur. Stats./WG6/97, 15 janvier 1964.

(3) Cf. *Typologie van de Nederlandse gemeenten naar urbanisatiegraad*, 31 mai 1947 et 30 juin 1956. Edition C.B.S. 1958.

Typologie van de Nederlandse gemeenten naar urbanisatiegraad, 31 mai 1960. Edition C.B.S. 1964.

2. — Typologie des communes néerlandaises d'après le degré d'urbanisation.

Les publications du C.B.S. donnent les définitions suivantes de l'urbanisation et du degré d'urbanisation.

Par *urbanisation*, il faut entendre, d'une manière générale, le processus d'urbanisation résultant de modifications de structure sociale par lesquelles des régions qui, primitivement avaient un aspect rural et présentaient la forme d'une communauté agricole, ont acquis progressivement ou de façon discontinue un caractère urbain plus ou moins prononcé.

Le *degré d'urbanisation* indique, à un moment donné, dans quelle mesure et sous quelle forme ce processus s'est développé dans les différentes communes du pays. Le degré d'urbanisation ne reflète donc pas le processus d'urbanisation proprement dit mais son résultat à un moment donné.

Si l'on se base sur ces définitions générales et si l'on examine de plus près les modifications de structure sociale dont il vient d'être question, il va de soi que le processus d'urbanisation et le degré d'urbanisation peuvent être considérés sous divers angles.

Le C. B. S. distingue les quatre grandes formes d'urbanisation que voici :

a) *Urbanisation au sens physique ou morphologique.*

L'attention se porte ici sur l'aspect territorial de l'urbanisation, c'est-à-dire sur les différences qu'on peut observer dans le paysage quant à la forme d'établissement à la campagne et en ville. Ce qui est caractéristique de la campagne est l'implantation plus déagée et le style rural des constructions; en ville, par contre, les constructions sont plus compactes, d'un type plus fermé.

b) *Urbanisation socio-économique.*

On s'attache ici plus spécialement à suivre les modifications intervenues dans la population locale et qui se reflètent notamment dans la composition de la population active. L'importance décroissante du nombre des personnes occupées dans le secteur agricole est la caractéristique principale. Parmi les facteurs les plus importants qui exercent ici une influence, il faut citer l'industrialisation de la campagne et l'intensification du mouvement pendulaire (navette entre le lieu de travail et le lieu de résidence et vice versa).

c) *Urbanisation fonctionnelle.*

Par opposition à la campagne, la ville est considérée comme un lieu de concentration d'institutions dites centrales, c'est-à-dire d'organismes ayant une fonction distributive régionale, qui procure à une telle localité une position centrale par rapport à la campagne environnante. Sous cet angle, la ville peut être caractérisée par exemple comme centre administratif (tribunal, bureau des contributions), centre commercial (grands magasins, banques) ou centre de communications, centre d'enseignement ou centre culturel.

d) *Urbanisation sociologique et socio-psychologique.*

Ici on insiste sur les changements intervenant dans la forme de la vie en commun, le comportement et la mentalité de la population par suite de l'assimilation progressive, par la communauté rurale, du mode de vie urbain.

Afin de pouvoir étudier les divers aspects de l'urbanisation avec le plus de précision possible et établir sa typologie des communes néerlandaises, le C.B.S. s'est surtout basé sur les données statistiques que voici :

- nombre d'habitants;
- densité de la population;
- structure économique et sociale de la population active;
- mouvement pendulaire.

Par ailleurs, il a tenu compte, autant que possible, des aspects morphologiques et fonctionnels de l'urbanisation (notamment en ce qui concerne les fonctions distributives des villes).

Trois groupes principaux ont été retenus :

- A. — Communes rurales.
- B. — Communes rurales urbanisées.
- C. — Communes urbaines.

Ces groupes principaux ont été répartis en douze sous-groupes mentionnés ci-après.

A. — Communes rurales.

Généralement : - moins de 300 habitants par km²;
- le plus grand noyau d'habitation compte moins de 5 000 habitants.

Les sous-groupes ont été établis d'après le pourcentage des hommes occupés dans le secteur agricole.

A 1 : plus de 50 % de la population masculine active;

A 2 : 40 à — de 50 % de la population masculine active;

A 3 : 30 à — de 40 % de la population masculine active;

A 4 : 20 à — de 30 % de la population masculine active.

B. — Communes rurales urbanisées.

La population active masculine non agricole de ces communes dépasse généralement 80 %. Le nombre des habitants du plus grand centre d'habitation varie entre 5 000 et 30 000. Plus de 50 % des hommes actifs sont occupés dans l'industrie. En ce qui concerne la forme d'établissement, ces communes ont gardé un caractère essentiellement rural.

Ce groupe principal englobe, en outre, les communes dont la main d'œuvre a un caractère spécifiquement pendulaire :

a) plus de 30 % de migrants alternants sortants parmi leur population active masculine.

b) plus de 60 % d'habitants nés dans une autre commune, aussi bien parmi l'ensemble de la population masculine de 14 ans et plus résidant sur place, que parmi les migrants alternants sortants.

Ces communes ont été subdivisées comme suit :

B 1 : nombre des habitants du plus grand centre d'habitation inférieur à 5 000;

B 2 : nombre des habitants du plus grand centre d'habitation de 5 000 à moins de 30 000;

B 3 : communes à caractère spécifiquement pendulaire.

C. — Communes urbaines.

Ce groupe principal présente généralement les caractéristiques suivantes :

a) constructions contiguës et densité de population de plus de 2 000 habitants par km² pour l'agglomération proprement dite et de plus de 300 habitants par km² pour l'ensemble du territoire de la commune.

b) au moins 70 % de la population habite la partie agglomérée du noyau.

c) moins de 10 % des hommes actifs sont occupés dans l'agriculture (entre 10 et 20 % pour quelques petites villes rurales ou petites villes dont le territoire comprend une superficie agraire importante).

d) présence de services et d'établissements typiquement urbains.

Les sous-groupes sont les suivants :

C 1 : petites villes rurales : 2 000 à — de 10 000 habitants;

C 2 : petites villes : 10 000 à — de 30 000 habitants;

C 3 : villes d'importance moyenne : 30 000 à — de 50 000 habitants;

C 4 : villes d'importance moyenne : 50 000 à — de 100 000 habitants;

C 5 : grandes villes : + de 100 000 habitants.

3. — Projet de typologie en Belgique.

A l'occasion du dernier recensement de la population, exécuté à la date du 31 décembre 1961, on n'a plus publié de données sur la base d'une répartition des communes selon des classes d'importance établies d'après le nombre d'habitants.

L'Institut national de Statistique avait, en effet, l'intention de remplacer cette répartition par une typologie des communes belges selon le degré d'urbanisation, basée sur les données du recensement.

Par ailleurs, on pouvait s'inspirer du travail effectué, dans ce domaine aux Pays-Bas, tout en tenant compte des recommandations internationales formulées en la matière.

L'urbanisation de certaines anciennes communes agricoles peut être considérée, depuis longtemps dans notre pays, comme un fait accompli par suite du développement considé-

nable du mouvement pendulaire (1) qui a fait en sorte que de vastes territoires ruraux se sont transformés en régions habitées par des migrants alternants autochtones, non seulement des villes mais aussi des centres industriels de l'intérieur et de l'extérieur.

La tendance récente, mais de plus en plus accusée, de la population d'élire domicile dans la zone urbaine périphérique plutôt qu'au centre de la ville, a renforcé cette évolution qui a donné naissance à des régions urbaines étendues.

Les implantations d'activités industrielles, tant dans des zonings industriels bien délimités qu'en ordre dispersé sur le territoire de caractère essentiellement agricole de certaines communes, ont elles aussi eu le même résultat.

L'urbanisation doit, dès lors, être considérée moins comme un processus de « formation urbaine » que comme un processus de dispersion sur le territoire de nombreuses communes de ce qui, jusqu'à présent, pouvait être considéré comme des éléments urbains situés à proximité l'un de l'autre (2).

Il sera nécessaire de tenir compte de cette situation lors de l'élaboration de la typologie.

Au cours de sa séance du 24 janvier 1966, le Conseil supérieur de Statistique a constitué un groupe de travail, chargé d'étudier un projet de typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation. Une note introductive fut rédigée à ce sujet par l'Institut national de Statistique.

Le groupe de travail était composé de :

MM. De Block (Président), M. Dumont, J. Lejeune, H. Picard, O. Tulippe, Mme Versichelen-Terryn et des fonctionnaires compétents de l'Institut national de Statistique. Le groupe de travail a, en outre, fait appel à la collaboration de spécialistes, à savoir Messieurs V. Lambert,

(1) Cf. I.N.S. Recensement de la Population au 31 décembre 1961, tome 9, Mobilité géographique de la main-d'œuvre (recensement des migrants alternants).

H. Van der Haegen : « De actuele toestand van de binnenlandse pendel in België » dans le *Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Aardrijkskundige Studies*, T. XXXIV 1965, 1, et T. XXXV 1966, 1 et 2.

W. Van Waelvelde : Quelques résultats du recensement général de la population au 31 décembre 1961. *Bulletin de Statistique*, janvier 1965.

(2) Cf. Tweede nota over de Ruimtelijke Ordening in Nederland 1966, p. 77.

J.A. Sporck, H. Van der Haegen et W. Van de Vondele.

Le projet de typologie, présenté par ce groupe de travail, a été approuvé le 3 avril 1967 par le Conseil supérieur de Statistique.

4. — Méthode et critères.

Le groupe de travail s'est inspiré des principes suivants :

a) La typologie à réaliser aura uniquement pour objet de classer les communes belges d'après leur degré d'urbanisation, abstraction faite de toutes les autres caractéristiques des communes.

b) Le choix des critères se fera par commune, celle-ci constituant une unité indivisible au point de vue statistique. Il n'est pas envisagé de créer des unités ou groupements régionaux.

c) Lors du choix des données statistiques disponibles, il sera nécessaire de limiter les critères. En effet, si ceux-ci sont très nombreux, leurs combinaisons rendent difficiles une délimitation précise des groupes de communes. D'autre part, seuls sont pris en considération les faits statistiquement observables — et notamment ceux que le recensement a permis de connaître. On n'a dérogé à cette ligne de conduite que pour définir le concept de « ville ».

Finalement, on a retenu les critères de classification suivants :

a) *Pourcentage de la population active masculine occupée dans le secteur agricole.*

Le caractère rural ou urbain d'une commune sera essentiellement déterminé par l'importance de sa population agricole de résidence habituelle par rapport à l'ensemble de la population active. Ce pourcentage joue donc un rôle notable comme critère de classement. Cependant, seule la population active masculine est prise en considération. En procédant de la sorte, on obtient une image plus précise du caractère rural d'une commune qu'en calculant les pourcentages par rapport à l'ensemble de la population. On sait, en effet que les résultats du recensement de la population active féminine sont moins précis que ceux du recensement de la population active masculine.

Dans le secteur agricole surtout, on observe des distorsions résultant de divergences d'interprétation quant à la façon de dénombrer les femmes occupées dans ledit secteur.

b) *Pourcentage des migrants alternants sortants réels par rapport à la population active habitant dans la commune.*

Comme on l'a déjà signalé ailleurs, le mouvement pendulaire est l'un des principaux facteurs ayant déterminé l'urbanisation de la campagne. Les communes rurales sont devenues ou deviennent, soit des communes résidentielles pour migrants alternants sortants, soit des communes industrielles constituant des pôles d'attraction pour les migrants alternants entrants.

Les données relatives au mouvement pendulaire peuvent donc être considérées comme les principaux indicateurs du processus d'urbanisation des communes.

La définition de la notion de « migrant alternant » peut être formulée succinctement comme suit :

« Est considéré comme migrant alternant, toute personne exerçant sa profession en dehors de sa commune de résidence. »

Les « migrants alternants sortants » d'une commune donnée sont ceux qui résident dans cette commune et travaillent dans une autre.

Les « migrants alternants réels » sont ceux qui mettent plus de 15 minutes pour se rendre de leur lieu de résidence à leur lieu de travail. Ce délai minimum de 15 minutes a été choisi arbitrairement de manière à exclure les nombreux migrants alternants travaillant dans une commune limitrophe de leur commune de résidence (les pseudo-migrants alternants). Cette limite de durée a été retenue également lors du recensement de la population (voir tome 9).

c) *Pourcentage des migrants alternants entrants réels par rapport à la population travaillant dans la commune même.*

Les migrants alternants entrants d'une commune déterminée sont les migrants alternants travaillant dans la commune, mais habitant dans une autre.

L'importance du nombre de migrants alternants entrants dans une commune est le plus souvent un indice du degré d'industrialisation de cette localité. Ce nombre peut, toutefois, révéler aussi la présence de fonctions distributives dans la commune en question.

d) *Coefficient d'emploi.*

Le coefficient d'emploi d'une commune se calcule en rapportant la population travaillant dans la commune à la population active résidant dans cette commune et en multipliant par 100 le quotient obtenu.

Les communes ayant un coefficient d'emploi élevé sont généralement des centres industriels et, de toute façon, des communes qui sont le siège d'un emploi important. L'accroissement des possibilités de travail constitue incontestablement l'une des causes de l'urbanisation d'une commune ou d'une région.

e) *Concentration des services et institutions typiquement urbains (fonction distributive régionale des villes).*

Le caractère urbain est déterminé en grande partie par la concentration d'institutions dites centrales : services administratifs, établissements commerciaux, services des communications, écoles, organismes culturels, etc.

Par la présence de ces établissements, la ville exerce une fonction distributive dans une région déterminée ou même en dehors de celle-ci.

A défaut de données statistiques qui permettraient de mesurer cette fonction distributive, on a eu recours aux données d'une enquête exécutée par la sous-commission de la Géographie urbaine de l'Atlas de Belgique. Ces renseignements ont été examinés par ce groupe de travail et ont permis de publier dans l'Atlas de Belgique (1), deux cartes où l'on distingue trois niveaux dans la hiérarchie urbaine fonctionnelle des villes : les villes ordinaires, les villes régionales et les agglomérations.

Ces niveaux ont été adoptés tels quels dans la typologie, abstraction faite de tous autres critères. On n'a pas créé un niveau distinct pour les grandes villes seules (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège) mais on a repris toute l'agglomération, étant donné que la zone urbaine de celle-ci dépasse nettement les limites communales constituant la ville proprement dite.

Après cette description des critères pris en considération pour l'élaboration de la typologie des communes belges d'après leur degré d'urbanisation, il n'est pas inutile de préciser,

(1) Planches 28 A et 28 B (sous presse).

par ailleurs, pourquoi on a surtout recouru à des critères *structurels et fonctionnels* plutôt qu'à des critères morphologiques tels que le nombre d'habitants et la densité de la population des communes.

En ce qui concerne le nombre d'habitants des communes, on a déjà fait remarquer plus haut (cf. sub. 1) que ce facteur n'est pas assez significatif comme indice d'urbanisation. Une commune, qui ne compte qu'un nombre restreint d'habitants et qui est située dans une zone industrielle ou à proximité d'une ville, aura toutes les caractéristiques d'une commune urbanisée, malgré sa population réduite.

La densité de la population d'une commune n'a pas non plus pu être retenue comme critère. Si l'on pouvait, comme aux Pays-Bas, disposer en Belgique de la densité de la population des sections de commune ou des zones les plus peuplées des communes, on pourrait utiliser cette donnée comme critère de classification. Ceci n'étant pas le cas, la densité de la population peut donner une image totalement inexacte de la disposition territoriale des maisons d'habitation (type fermé ou type ouvert).

Certaines villes ont un centre très fermé (p. ex. : Eupen, Spa, etc.) mais disposent en même temps d'une grande superficie boisée. La densité de la population de ces communes, considérées dans leur totalité, est très faible; elles doivent, néanmoins, être classées parmi les villes.

5. — Description de la typologie.

On trouvera, ci-après, la définition des critères de répartition des communes d'après le degré d'urbanisation, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil supérieur de Statistique.

Tous les pourcentages et coefficients ont été déduits des résultats du recensement de la population au 31 décembre 1961, à l'exception de la définition de « ville et agglomération urbaine ».

A. — Communes rurales.

Caractéristiques :

1. plus de 20 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;

2. coefficient d'emploi : moins de 100.

A.1. Communes agricoles :

- plus de 50 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole.

A.2. Communes à caractère agricole :

- 30 à 50 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;
- moins de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels.

A.3. Communes rurales mixtes :

- 20 à 30 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;
- moins de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels.

A.4. Communes rurales de résidence :

- plus de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels.

B. — Communes urbanisées.

Caractéristiques :

1. moins de 20 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;
2. les communes ne relèvent pas de la catégorie des villes classées sous la lettre C.

B.1. Communes urbanisées de résidence :

- plus de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels;
- moins de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels.

B.2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre :

- plus de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels;
- le coefficient d'emploi est supérieur à 80.

B.2a : coefficient d'emploi : de 80 à 100.

B.2b : coefficient d'emploi : plus de 100.

B.3. Communes urbanisées mixtes :

- communes urbanisées à caractère mixte ne pouvant pas être classées, ni comme communes de résidence ni comme communes à fonction d'emploi; les critères ne s'appliquent pas à la répartition figurant aux rubriques B.1 ou B.2.

B.3a : communes urbanisées à double mouvement pendulaire important :

- plus de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels (voir B.1);
- plus de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels (voir B.2).

B.3b : communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important :

- moins de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels;
- moins de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels.

C. — Villes et agglomérations urbaines.

Caractéristiques : villes à fonctions essentiellement distributives.

C.1. Villes ordinaires.

C.2. Villes régionales.

C.3. Grandes agglomérations.

La définition et la classification des villes sont, comme on l'a indiqué plus haut, le résultat d'une enquête effectuée en 1966 par un groupe de travail de l'Atlas de Belgique. Au cours de cette enquête, on s'est informé, à l'aide d'un questionnaire qui fut envoyé à tous les directeurs d'école primaire et à tous les percepteurs et sous-percepteurs de l'Administration des Postes du pays, des liens fonctionnels qui, à différents niveaux, unissent les villages et les villes. Il convient, en outre, de remarquer ce qui suit :

1. — En établissant le classement des villes, on n'a pas tenu compte de l'arrêté royal pris le 30 mai 1825 par le Royaume des Pays-Bas, en vertu duquel un nombre restreint de communes furent autorisées à porter le titre de « ville ». En effet, on a voulu établir une répartition basée exclusivement sur les fonctions distributives.

2. — La délimitation des cinq grandes agglomérations (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège) s'est faite sur la base du rapport du commissaire royal Holvoet. En dépit des nombreux inconvénients que présente cette délimitation, il n'existe actuellement aucune autre répartition qui ait été adoptée par tous les milieux intéressés (1).

6. — Degré d'urbanisation des communes belges au 31 décembre 1961.

a) *Liste des communes.*

Le résultat de l'application, aux communes belges, des critères de classification définis ci-dessus, est reproduit dans la liste des communes annexée à cet article.

Les communes sont classées nominativement suivant les différents groupes de la typologie. Dans chaque groupe, elles sont énumérées par province.

b) *Nombre de communes d'après le degré d'urbanisation.*

Le tableau 1 donne, pour le royaume, par province et par arrondissement, le nombre de communes de chaque groupe et sous-groupe de la typologie.

Le nombre de communes a ici bien entendu, moins d'importance. Le chiffre de la population est, en effet, plus significatif. On peut cependant citer quelques chiffres.

Sur 2 663 communes belges, 1 260 (soit 47,3 %) peuvent être classées comme communes rurales et 1 194 (soit 44,9 %) comme com-

(1) Cette répartition a été employée par l'Institut national de Statistique lors du dépouillement des données du Recensement général de la Population au 31 décembre 1961.

munes rurales urbanisées. Les 209 autres, soit 7,8 %, sont des villes ou des communes faisant partie d'une grande agglomération. Un groupe important est formé par les communes de résidence (plus de 50 % de migrants alternants sortants réels) : 301 sont à classer comme communes rurales de résidence et 705 comme communes urbanisées de résidence. Ensemble, elles représentent 37,8 % du nombre total des communes.

On trouve la plus grande proportion de communes rurales dans la province de Luxembourg (70,4 % du nombre total) et la plus petite dans la province d'Anvers (18,2 % du chiffre total).

Les communes urbanisées sont le mieux représentées dans la province de Hainaut (51,5 %), bien que dans le Brabant et en Flandre orientale, elles forment également un groupe très important (48,4 %).

C'est dans la province de Luxembourg que l'on trouve le plus petit pourcentage de communes urbanisées (23,6 %).

c) *Population des communes d'après le degré d'urbanisation.*

Le tableau 2 donne la répartition de la population d'après le degré d'urbanisation des communes de résidence. Les tableaux 3a, 3b et 3c donnent une ventilation en pourcentages, basée sur les données du tableau 2, tandis que le graphique correspondant fournit un aperçu des proportions par province.

Au 31 décembre 1961, 13,7 % de la population belge habitait dans des communes rurales, 39,0 % dans des communes urbanisées et 47,3 % dans les villes ou les grandes agglomérations.

Bien que les critères de répartition relatifs au degré d'urbanisation des communes diffèrent quelque peu aux Pays-Bas et en Belgique, ils permettent néanmoins d'établir des comparaisons. Au 31 mai 1960, la répartition de la population aux Pays-Bas était la suivante : 22 % de la population était fixée dans des communes rurales, 23 % dans des communes rurales urbanisées et 55 % dans des communes urbaines.

La population belge résidant dans des communes dites agricoles est, avec seulement 6 % de l'ensemble, très minime en Belgique. Les communes rurales mixtes ont aussi une population relativement faible (4,4 %). Les communes rurales de résidence (3,3 %) ajou-

tées aux communes urbanisées de résidence (20,3 %) comptent un quart environ de la population.

Les petits centres industriels et les communes où l'offre de travail est importante, absorbent 6,7 % de la population et les communes urbanisées mixtes 12,0 %. Près de la moitié de notre population est établie dans les villes et dans les grandes agglomérations. Ces dernières réunissent plus d'un quart (27,8 %) de la population, tandis que le reste réside dans les villes ordinaires (13,0 %) ou dans les villes régionales (6,3 %).

La comparaison de la Flandre et de la Wallonie fait ressortir quelques divergences importantes. En Flandre, la population habitant les communes à caractère agricole très poussé (A1 et A2) est moins importante (5,8 % dans 131 communes) qu'en Wallonie (8,3 % dans 368 communes). Dans les communes rurales à caractère agricole moins poussé (A3 et A4) par contre, on retrouve 10 % de la population flamande (273 communes) contre seulement 6,6 % de la population wallonne (288 communes). La population des communes rurales revêt sensiblement la même importance dans les deux régions du pays, mais elle semble avoir un caractère plus agricole en Wallonie.

Le fait que la population habitant les communes urbanisées est à peine plus importante en Wallonie qu'en Flandre, est la conséquence de deux situations opposées : d'une part, la population des communes essentiellement industrielles (B2) est plus importante en Wallonie (11,2 %) qu'en Flandre (5,3 %); d'autre part, la population des communes de résidence urbanisées (B1) et des communes urbanisées mixtes (B3) est plus importante en Flandre (37,4 %) qu'en Wallonie (34,6 %).

Dans les communes à caractère essentiellement résidentiel (A4 et B1), habite d'ailleurs une partie quelque peu plus importante de la population flamande (27,2 %) que de la population wallonne (25,4 %).

Quant à la population urbaine, on remarquera que les grandes agglomérations de Wallonie (Liège et Charleroi) qui totalisent 21,3 % de la population wallonne, ont une plus grande importance qu'en Flandre (Anvers et Gand) avec 17,2 %. Par contre, les villes régionales et les villes ordinaires ont un pourcentage plus important en Flandre qu'en Wallonie, soit respectivement 24,3 % et 18,0 %. L'examen des différences existant entre les provinces quant au degré d'urbanisation, permet d'observer ce qui suit (voir également le graphique).

Le plus haut degré d'urbanisation est enregistré dans la province d'Anvers où 5,2 % seulement de la population réside dans les communes rurales. La plus grande partie de la population (61,8 %) vit dans les « villes » (Boom, Heist-op-den-Berg, Lierre, Willebroek, Geel, Herentals, Hoogstraten, Mol, Malines et Turnhout, totalisant 17,2 %), ou dans l'agglomération anversoise (44,6 %). Le reste de la population a élu domicile dans des communes urbanisées (33,0 %).

Les provinces de Brabant, de Hainaut et de Liège ont, elles aussi, une population rurale peu importante. Celle-ci y est respectivement de 1,0 %, 9,8 % et 12,3 %.

En ce qui concerne le pourcentage de la population des villes et des agglomérations, le Brabant et Liège viennent d'ailleurs immédiatement après Anvers, respectivement avec 60,5 % et 57,7 %.

C'est dans la province de Luxembourg que le pourcentage de la population rurale est le plus élevé (42,6 %).

Dans la province de Namur, la plus grande partie de la population habite les communes urbanisées (57,0 %).

Dans les deux Flandres et le Limbourg, la répartition des trois groupes considérés est à peu près semblable, c'est-à-dire entre 18 à 22 % dans les communes rurales, entre 42 et 47 % dans les communes urbanisées et entre 35 à 41 % dans les villes ou agglomérations.

d) Répartition régionale des différents types de communes.

Le cartogramme joint au présent article, établi par le Survey national du Ministère des Travaux publics donne une image détaillée de l'urbanisation au niveau des communes.

Il est clair, que la zone constituée par le centre et le nord-est du pays (zone située entre Gand-Anvers-Maaseik-Liège-Charleroi et le Borinage) est urbanisée à l'exception de quelques communes horticoles et des régions argileuses du Hainaut occidental, du Brabant oriental et de la Hesbaye. Les régions périphériques de notre pays, surtout les plus excentriques, ont le mieux conservé leur cachet agricole. Ces régions se sont uniquement urbanisées là où existaient d'importants noyaux d'activité locale et, ou des relations avec des centres industriels étrangers (par exemple : la côte, le Courtrais et la Lorraine belge). Si l'on descend au niveau des sous-groupes, le caractère régional est moins pro-

noncé chez ceux-ci, qui correspondent d'ailleurs principalement à un classement structurel et fonctionnel selon le degré d'urbanisation.

Ce n'est que dans l'est de l'Ardenne centrale (dont l'arrondissement de Bastogne constitue le noyau) et le sud-est des régions herbagères de l'Ardenne (Saint-Vith) que les *communes agricoles* (A1) semblent former une région homogène.

De petits groupes de communes agricoles se retrouvent dans l'ouest de l'Ardenne centrale, en Thiérarchie, dans les Fagnes occidentales et le pays de Herve pour ce qui est de la Wallonie, dans les Polders du Westhoek et la région de Bruges en ce qui concerne la Flandre. Ce type de communes se rencontre également de-ci de-là, dans les régions limoneuses.

Les communes à caractère agricole (A2), qui sont trois fois plus nombreuses, sont aussi fortement disséminées. On les retrouve dans la plus grande partie de l'Ardenne centrale, la région herbagère de l'Ardenne, le Westhoek et la région des collines de la Flandre occidentale, ainsi que dans le nord du pays de Herve et du Meetjesland. Elles constituent, par ailleurs, d'importants groupes dans les Fagnes et en Famenne, dans la région limoneuse du Hainaut occidental (Ath), en Hesbaye (Jodoigne, Hannut), au centre de la Flandre intérieure sablonneuse (au nord de Tielt), dans les polders de l'Escaut, la région à l'ouest d'Audenarde, les centres horticoles d'Overijse, Kampenhout, O. L. V. Waver, Lochristi. Elles forment de nombreux noyaux ruraux sur les plateaux limoneux et en d'autres endroits tels les communes frontalières de la Campine septentrionale et les polders brugeois. On les retrouve dispersées sur l'ensemble du territoire.

Les communes rurales mixtes (A3) sont beaucoup moins nombreuses. On les trouve surtout éparpillées à la périphérie des zones rurales précitées. Il existe par ailleurs aussi un certain nombre de groupements régionaux de ce type de communes. Le plus important est situé au centre de la Flandre occidentale, où ces communes forment la liaison entre le Westhoek agricole et la région agricole au nord de Tielt, et entre la région de Tielt, d'une part, et le Meetjesland, la région d'Audenarde et l'Ardenne flamande, d'autre part.

Ce type de communes de transition se retrouve sous forme de groupement dans la partie occidentale du pays de Waas — où elle forme la liaison avec le noyau horticole de Lochristi —, dans le centre de l'Ardenne centrale (à l'ouest

de St-Hubert), dans le nord-ouest de la Lorraine belge et dans les Fagnes. En termes relatifs et contrairement aux deux types précédents de communes rurales, cette catégorie est le mieux représentée dans la région de langue néerlandaise.

Les communes rurales de résidence (A4) sont, elles aussi, fortement disséminées. Elles font partie des régions rurales situées à proximité des villes et des régions industrielles. Du point de vue régional, ce type est caractéristique pour les régions rurales à mouvement pendulaire prononcé comme le Hageland, la Hesbaye limbourgeoise (à l'est de Tongres), les communes situées à la périphérie de la région de la Dendre et, dans une moindre mesure, le Pajottenland. Ces communes sont plus importantes dans la région de langue néerlandaise que dans la région de langue française tant en termes relatifs qu'absolus. Le fait que les communes rurales, prises dans leur ensemble sont, en valeur absolue et relative, plus nombreuses en Wallonie qu'en Flandre, s'explique surtout par l'importance de la zone agricole située au sud de la Sambre et de la Meuse, où les communes agricoles et les communes à caractère agricole sont prédominantes. Dans la région de langue néerlandaise, en revanche, où le processus d'urbanisation est plus avancé, ce sont surtout les communes rurales mixtes et les communes rurales de résidence qui sont bien représentées.

Les communes urbanisées de résidence (B1), communes de migrants par excellence, forment le groupe le plus nombreux parmi les communes belges. Elles sont caractéristiques de la Belgique centrale, c'est-à-dire des alentours proches et éloignés de Bruxelles (dans le sud-est de la Flandre orientale elles sont particulièrement bien représentées), des environs d'Anvers, du sud de Gand, ainsi que des environs d'Ostende et de Bruges, et d'une large zone des deux côtés de la région industrielle wallonne, du Borinage à la région de Liège. Elles revêtent par ailleurs, une grande importance dans les régions frontalières : dans la zone d'influence française pour les frontaliers de Flandre occidentale, dans le Hainaut occidental et aux environs de Givet, en Lorraine belge (navette vers la France et le Luxembourg) et un groupe de communes autour de la Calamine. En Campine, les communes urbanisées de résidence sont aussi bien représentées (navettes vers les mines limbourgeoises et vers les Pays-bas) tout comme les communes urbanisées mixtes.

Les petits centres industriels et les communes attractifs de main-d'œuvre (B2) forment,

au point de vue du nombre, un groupe plutôt restreint. Elles sont surtout localisées dans la région industrielle wallonne et la périphérie de grandes et petites agglomérations, où la zone industrielle urbaine s'étend nettement en dehors de l'agglomération ou de la commune urbaine proprement dite (axe nord-sud de Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Courtrai). Il va de soi que les communes industrielles isolées relèvent également de ce groupe, par exemple Zedelgem, Schoonaarde, Kapelle-op-den-Bos, Genval ainsi que les zones industrielles moins importantes comme les environs de Clabecq et d'Ottignies, sans oublier les communes minières du Limbourg.

Les communes urbanisées mixtes (B3) se trouvent disséminées parmi les villes et les centres de travail. Le groupe B3 b, à mouvement pendulaire moins important semble se présenter aussi sous la forme d'un groupement régional notamment dans le sud-est de la Flandre occidentale entre Courtrai et Tielt, le pays de Termonde, en Campine septentrionale et centrale, dans la vallée de la Meuse au sud de Namur, ainsi que, dispersé en petits groupes, aux abords de l'Ardenne et en Lorraine belge. Ce sont des communes qui, en plus de leur fonction résidentielle, ont également une fonction d'emploi local relativement importante.

En ce qui concerne les *villes* (c'est-à-dire les localités ayant une nette fonction distributive d'un niveau donné) leur implantation a déjà fait l'objet d'un examen détaillé (1). Il est toutefois évident que si la superficie de la ville, en tant qu'unité administrative, est parfois plus petite que la ville considérée comme unité géographique ou comme agglomération urbaine (par exemple Louvain, Bruges, Namur ou Termonde) elle peut aussi parfois être plus grande (exemples extrêmes, les centres de la Campine septentrionale : Geel, Mol, Lommel, et le double centre Neerpelt-Overpelt (2). Ceci vaut aussi, dans une moindre mesure, pour Torhout, Poperinge, Braine-le-Comte (Chimay ou Couvin).

Etant donné que, d'une part, les limites communales ne sont pas adaptées à la réalité géographique de notre pays et que d'autre part, des données par subdivision de commune font défaut, l'obligation de se limiter à des unités communales s'avère ici particulièrement gênante. Il importe que l'utilisateur éventuel de la typologie des communes ne perde pas la chose de vue.

(1) Voir commentaire des planches 28 A et B, sous presse, de l'Atlas de Belgique.

(2) Des communes limitrophes partagent ici les fonctions urbaines.

7. — Quelques applications de la typologie d'après le degré d'urbanisation dans l'analyse statistique.

Le présent article avait surtout pour objet de présenter un classement des communes d'après le degré d'urbanisation. Pour réaliser cette typologie, on s'est basé essentiellement sur certains renseignements relevés en 1961, année du recensement de la population.

L'Institut national de Statistique se servira, à l'avenir, de cette classification pour dépouiller un certain nombre de statistiques et l'utilisera éventuellement pour établir des données comparables pour les années précédentes.

Afin que l'on puisse, dès à présent, se faire une idée de son utilité dans le domaine de l'analyse statistique, elle a été appliquée à certaines données, principalement d'ordre démographique, relatives à l'année 1961. Les résultats de ces calculs sont repris aux tableaux 4, 5 et 6.

a) *Mouvement de la population en 1961 par région linguistique et par groupe de communes classées selon le degré d'urbanisation.*

Les données démographiques de notre pays ayant un caractère nettement régional (1) et ne portant que sur une année, il est malaisé de tirer des conclusions valables quant à l'évolution démographique des divers groupes de communes classées selon le degré d'urbanisation. On peut néanmoins leur attribuer une valeur indicative.

Cette réserve étant faite, certains chiffres du tableau 4 (mouvement de la population en 1961 en chiffres absolus) méritent de retenir l'attention.

Les communes rurales, qui représentent 13,7 % de la population belge, enregistrent un accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) de l'ordre de 8 262 personnes; celui-ci est, toutefois, neutralisé presque intégralement par l'émigration (— 7 848 personnes), de sorte que la population peut à peine rester stationnaire.

La situation se présente cependant sous un jour plus favorable dans la région de langue néerlandaise où la croissance enregistrée est de 2 209 personnes; dans les communes rurales de

la région de langue française, les mouvements migratoires se soldent par une perte de 1 795 personnes.

C'est surtout la population des communes urbanisées qui enregistre des progrès. En effet, en termes relatifs, ces communes connaissent l'accroissement naturel le plus fort et absorbent une part appréciable de l'immigration. Alors que 39,2 % de la population du pays est concentré dans les communes urbanisées, la part de celles-ci dans l'accroissement naturel de la population du Royaume s'élève à 52 %; leur part dans l'accroissement total représente 62,8 %.

Pour les villes et les agglomérations urbaines, l'évolution est moins favorable en dépit d'un léger excédent d'immigration. Bien qu'elles constituent 47,3 % de la population totale, leur part dans l'accroissement naturel total ne s'élève qu'à 32,1 % et leur apport à l'augmentation totale de la population n'atteint que 36,4 %.

Aussi bien dans la région de langue néerlandaise que dans la région de langue française, ce sont les communes urbanisées qui accusent l'évolution de la population la plus favorable par rapport aux autres groupes de communes. En ce qui concerne la région de langue française, il convient de remarquer toutefois que l'accroissement naturel total de l'ensemble des communes est presque entièrement résorbé par l'émigration.

Pour ce qui est de la capitale, on note un accroissement naturel réduit (775), mais un important excédent d'immigration (4 736).

Dans le groupe des communes urbanisées, enfin, c'est la population des communes urbanisées de résidence qui présente l'expansion la plus forte. La part de ces dernières dans la population totale du Royaume est de 20,3 %, tandis que leur contribution à l'augmentation totale de la population s'élève à 36,1 %.

Le tableau 5, enfin, comprend des chiffres proportionnels qui permettent de se faire une idée plus précise de l'importance relative des composantes du mouvement de la population par région linguistique et par groupe de communes.

Dans les communes rurales, les taux sont assez divergents; ils ne seront examinés ci-après qu'au niveau des régions linguistiques étant donné la situation démographique différente de chacune d'elles. Dans la région de langue néerlandaise, les communes agricoles connaissent un accroissement naturel très ap-

(1) Voir notamment les cartogrammes démographiques figurant dans l'Atlas du Survey national et dans l'Atlas de Belgique, ainsi que leurs commentaires.

préciable (de l'ordre de 11,95 ‰) qui malgré une forte émigration (8,19 ‰) donne lieu à un solde légèrement positif. Pour les communes à caractère agricole, l'accroissement naturel est moins prononcé (7,26 ‰), de sorte qu'en dépit d'une émigration moins forte (7,68 ‰), la population y est demeurée pour ainsi dire inchangée.

Dans les communes rurales mixtes et les communes rurales de résidence, par contre, l'accroissement naturel est plus important que dans les communes à caractère agricole (8,96 et 9,22 ‰) et l'excédent d'émigration y est moins important (5,27 et 3,82 ‰); ces deux groupes de communes enregistrent donc une nette croissance de leur population (3,68 et 5,40 ‰). Cette progression assure un accroissement de 2,75 ‰ aux communes rurales de la région de langue néerlandaise.

Dans la région de langue française, on note des taux légèrement différents. Les communes agricoles (surtout au Luxembourg) connaissent l'accroissement naturel le plus élevé (5,73 ‰) mais un fort excédent d'émigration (13,75 ‰) réduit sensiblement leur population (— 8,02 ‰). Pour les autres communes rurales, on observera un accroissement naturel beaucoup plus faible, inférieur au fort excédent d'émigration; ceci ne s'applique pas aux communes rurales de résidence qui seules parviennent à maintenir leur population. Les données présentées ci-avant sont fortement influencées par le fait qu'ici, les communes rurales situées dans des zones ayant un accroissement naturel assez fort (au sud de la Sambre et de la Meuse), rentrent dans le même groupe que celui des communes des régions limoneuses wallones, où l'accroissement naturel est insignifiant. Dans leur ensemble les communes rurales accusent une nette diminution de leur population (— 3,9 ‰).

Dans la région de langue néerlandaise, les communes urbanisées accusent un accroissement naturel plus élevé que les communes rurales (10,58 contre 8,54 ‰) du fait qu'elles ont à la fois un taux de natalité plus élevé et un taux de mortalité moins élevé. Etant donné qu'elles sont de surcroît, des communes d'immigration (balance migratoire : + 2,99 ‰), l'accroissement de la population y est beaucoup plus important que dans les communes rurales (13,57 contre 2,75 ‰).

On n'observe pas de différences appréciables entre les communes urbanisées. Il y a lieu de noter, pourtant, que la croissance totale de la population est la plus forte dans les communes urbanisées de résidence (15,69 ‰) et la

moins forte, bien que non négligeable, dans les communes urbanisées mixtes (10,16 ‰).

Dans la région de langue française, l'accroissement naturel est un peu moins élevé dans les communes urbanisées que dans les communes rurales (2,86 contre 3,07 ‰). La balance migratoire y étant plus faible (1,20 contre 6,9 ‰), elles présentent un léger accroissement de la population totale (2 356 personnes ou 1,66 ‰). Tant en termes absolus que relatifs, ces chiffres demeurent au-dessous de ceux des communes urbanisées de la Flandre (29 333 ou 13,57 ‰), celles-ci, bien qu'elles ne totalisent que 23,7 % de la population du Royaume, absorbent 58,1 % de l'accroissement total de la population. A l'inverse de la situation constatée en Flandre, les communes urbanisées mixtes enregistrent la progression la plus élevée (5,19 ‰); les communes urbanisées de résidence, la moins élevée (0,07 ‰).

Pour les villes et les agglomérations urbaines, l'évolution est moins favorable. Dans la région de langue néerlandaise, il y a une nette divergence entre les trois groupes de villes. L'accroissement naturel est le plus élevé dans les villes ordinaires (9,09 ‰) et le moins élevé dans les grandes agglomérations (4,00 ‰). Toutefois, alors que pour les villes ordinaires et régionales l'émigration l'emporte sur l'immigration, les deux grandes agglomérations connaissent un excédent d'immigration. En définitive, ce sont les villes ordinaires qui ont le plus progressé (7,05 ‰) et les villes régionales le moins (4,33 ‰). En Wallonie aussi, on note une régression dans l'accroissement naturel, qui s'avère moins forte pour les villes ordinaires, plus forte pour les villes régionales et les grandes agglomérations, soit respectivement 3,07, 1,57 et 1,16 ‰. Seules les villes ordinaires ont, en l'occurrence, une balance migratoire positive, c'est-à-dire qu'ici uniquement un accroissement de la population est enregistré.

b) *Examen de quelques taux et chiffres proportionnels.*

Le tableau 6 comprend divers taux et chiffres proportionnels, répartis selon la typologie des communes présentée ci-avant. Tous les chiffres concernent l'année 1961.

On a essayé tout d'abord de faire ressortir les différences existant entre les différents groupes de communes en ce qui concerne *la natalité*. A cet effet, on a calculé, en plus des taux de natalité (nombre de naissance par 1 000 habitants), les taux généraux de fécondité

(nombre de naissances par 1 000 femmes de 15 à moins de 45 ans).

A première vue, on pourrait croire que le taux de natalité, ne diffère guère dans les communes rurales (taux de natalité 18,14) et les communes urbanisées (taux de natalité 18,38).

Si, toutefois, l'on compare les taux plus précis de fécondité, on constate que la natalité se situe à un niveau un peu plus élevé dans les communes rurales (96,71) que dans les communes urbanisées (93,97). Dans les villes et les agglomérations urbaines le taux de natalité est de 16,00 et le taux de fécondité n'atteint que 80,91.

Les sous-groupes présentent, eux aussi, des différences caractéristiques, telles que celles dont il est fait mention ci-après.

Le taux de fécondité le plus élevé, soit 105,07, a été enregistré dans les communes agricoles.

C'est surtout pour les communes de résidence, tant rurales qu'urbanisées, que l'on note des chiffres élevés, respectivement 96,61 et 95,12. On peut admettre que dans ces communes, où l'on compte un grand nombre de migrants alternants, le pourcentage des jeunes familles est plus élevé que dans d'autres communes, ce qui expliquerait le taux de natalité plus favorable de celles-ci.

Dans les villes et les agglomérations urbaines, il est frappant de voir que la natalité diminue à mesure qu'augmente l'importance des villes. En effet, dans les villes ordinaires, le taux de fécondité est de l'ordre de 90,31 (Flandre : 93,23 - Wallonie : 83,94); dans les villes régionales, il est de 87,26 (Flandre : 89,20 - Wallonie : 82,06) et dans les grandes agglomérations de 74,98 (Flandre : 81,31 - Wallonie : 76,76 et Bruxelles-capitale : 68,51).

Il est notoire que la *proportion des femmes* dans la population totale est plus élevée dans les villes qu'à la campagne. Ceci s'explique par le fait que les femmes trouvent dans les villes plus de possibilités d'emploi (notamment dans le secteur des services) et que la proportion de personnes âgées y est plus forte, ce qui augmente également le pourcentage de femmes.

L'accroissement du pourcentage des femmes en fonction de l'urbanisation croissante ressort clairement du tableau 6. On note, pour le Royaume, le pourcentage le plus bas dans les communes agricoles (49,50 %), le plus élevé

dans les grandes agglomérations (52,74 %). Ce phénomène se manifeste aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, encore que le pourcentage de tous les groupes de communes soit plus bas dans la première région que dans la seconde.

Le pourcentage le plus élevé a été enregistré à Bruxelles avec 54 femmes pour 100 habitants ou 85 hommes pour 100 femmes.

Plus le degré d'urbanisation est élevé, plus la *taille moyenne des ménages* se réduit. Dans les communes rurales, il y a 3,5 personnes par ménage, contre 2,8 dans les villes ou les agglomérations urbaines. La natalité plus élevée, que l'on observe dans les communes moins urbanisées, peut être considérée comme étant la principale raison des différences enregistrées quant à la taille des ménages. Il n'est pas possible d'examiner ici dans quelle mesure interviennent d'autres facteurs tels que la nuptialité, la structure par âges, la situation de l'habitat, etc.

On remarque que, pour un même groupe de communes, les familles flamandes sont toujours un peu plus grandes que celles de la région de langue française.

La *proportion des chefs de famille, propriétaires de leur logement*, est une donnée sociologique importante pour l'étude des rapports sociaux et du degré de bien-être. Cette proportion est déterminée non seulement par la région (1), mais également par le degré d'urbanisation des communes.

Le pourcentage des chefs de famille propriétaires de leur logement, diminue très sensiblement à mesure que s'élève le degré d'urbanisation de la commune de résidence.

Dans les communes rurales, 67 à 74 % de chefs de famille occupent leur propre habitation, alors que ce chiffre n'atteint plus que 29 % dans les grandes agglomérations.

En résumé, les pourcentages s'établissent comme suit :

- Communes rurales : 69 % (Flandre : 68 % - Wallonie : 71 %);
- Communes urbanisées : 62 % (Flandre : 65 % - Wallonie : 57 %);
- Villes et agglomérations urbanisées : 36 % (Flandre : 41 % - Wallonie : 41 % et Bruxelles-capitale : 23 %).

(1) Cf. Atlas du Survey national, cartogramme 11-65.

On trouvera, par ailleurs, au tableau 6 les *coefficients d'emploi* par groupe de communes classées d'après le degré d'urbanisation.

Un coefficient inférieur à 100 indique une pénurie d'emplois pour la population active. En revanche, les communes ayant un coefficient supérieur à 100 offrent, sur leur territoire, des possibilités d'emploi à plus de personnes qu'il n'y a de personnes actives qui y résident.

Il va de soi que les villes et les agglomérations urbaines offrent le plus grand nombre d'emplois.

Pour cette catégorie, prise dans son ensemble, le coefficient d'emploi est de l'ordre de 125. Dans ce groupe, ce sont les villes régionales, tant flamandes que wallones, qui fournissent le coefficient d'emploi le plus élevé (144). Ces villes (Malines, Bruges, Courtrai, Saint-Nicolas, Mons, Namur, La Louvière, etc.) constituent,

en effet, des pôles d'attraction économiques importants.

Pour l'agglomération bruxelloise, on note également un chiffre très élevé (137) et ce en dépit de l'incorporation d'un certain nombre de communes résidentielles.

Le coefficient d'emploi n'atteint que 67 dans les communes rurales et 71 dans les communes urbanisées. Tant dans la première catégorie que dans l'autre et qu'il s'agisse de la Flandre ou de la Wallonie, ce taux se trouve abaissé par les communes de migrants (communes rurales de résidence et communes urbanisées de résidence) qui n'ont respectivement comme coefficient d'emploi que 50 et 47.

Il convient de remarquer enfin que le coefficient d'emploi de la région de langue néerlandaise était en 1961 inférieur à celui de la région de langue française (respectivement 89 et 95).

GRAPHIQUE

Répartition proportionnelle de la population par province selon la typologie des communes d'après leur degré d'urbanisation.

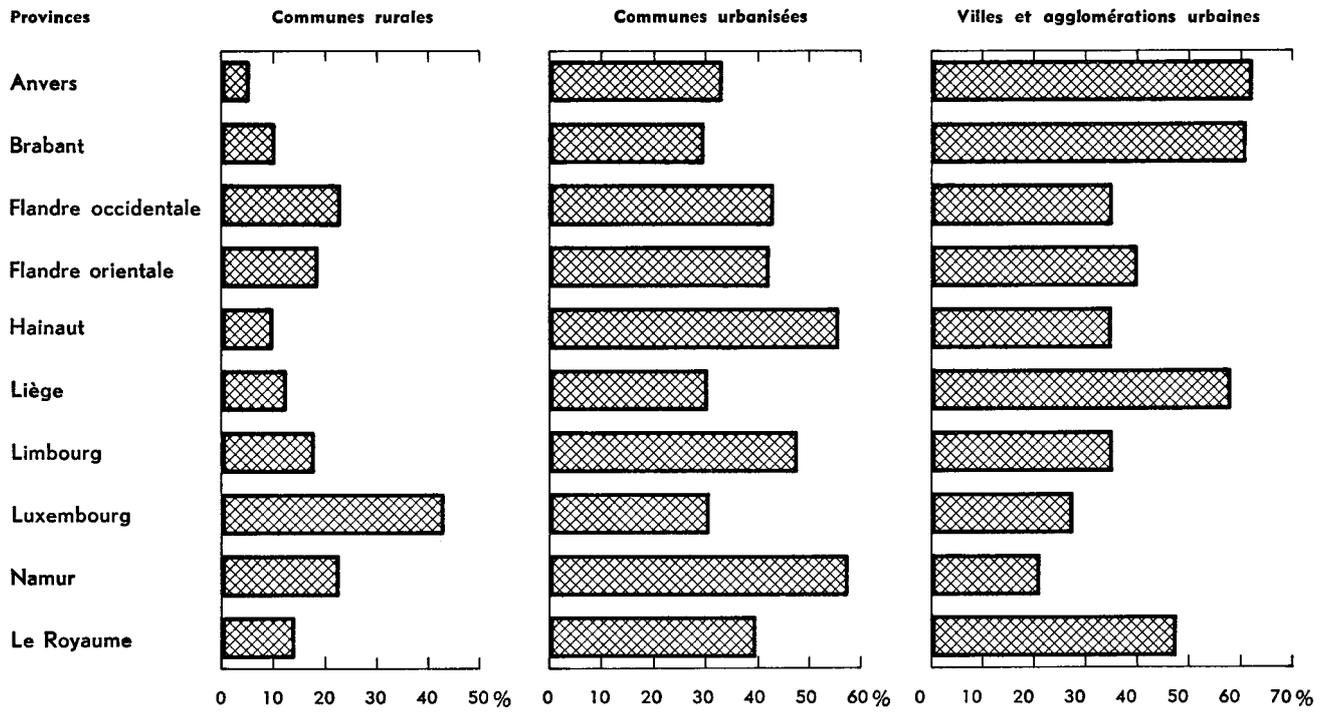


Tableau 1. — NOMBRE DE COMMUNES PAR PROVINCE ET PAR ARRONDISSEMENT D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION AU 31 DECEMBRE 1961.

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes				urbanisées				Villes et agglomérations urbaines				PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS
	Communes caractères agricole		Communes rurales de résidence		Communes urbaines de résidence		Petits centres industriels et communes minières		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires		Villes régionales		Grandes agglomérations (nombre de communes)		Total		
	A.1	A.2	A.3	A.4	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	C.1	C.2	C.3							
		Total																	
Anvers.	—	2	—	1	3	18	2	4	5	10	1	—	13	—	—	56			
Malines.	1	3	3	6	12	13	—	1	—	10	3	1	—	—	4	40			
Turnhout.	—	5	2	4	12	19	—	3	—	13	4	1	—	—	5	52			
Anvers.	1	10	5	11	27	50	2	8	5	33	8	2	13	—	23	148			
Bruxelles-Capitale.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19			
Bruxelles - Communes périphériques.	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6			
Hal-Vilvorde.	1	13	8	15	37	39	1	8	5	3	3	—	—	—	3	96			
Louvain.	3	21	6	38	68	48	2	3	2	3	3	1	—	—	4	130			
Nivelles.	5	21	9	23	58	28	—	11	6	6	5	—	—	—	5	114			
Brabant.	9	55	23	76	163	119	3	23	14	12	11	1	19	—	31	365			
Bruges.	5	9	4	4	22	7	1	2	1	5	3	—	—	—	4	42			
Dixmude.	6	14	4	—	24	—	—	—	—	2	1	—	—	—	1	27			
Ypres.	1	21	6	4	32	4	—	—	—	—	—	—	—	—	2	38			
Courtrai.	—	—	2	1	3	16	2	4	—	13	3	1	—	—	4	42			
Ostende.	1	6	2	4	13	7	—	2	—	4	—	—	—	—	1	27			
Roulers.	—	1	6	1	8	3	—	1	—	6	10	2	—	—	2	20			
Tielt.	—	6	5	—	11	—	—	—	—	7	7	1	—	—	1	19			
Furnes.	10	12	—	1	23	—	—	—	—	4	4	—	—	—	2	29			
Flandre occidentale.	23	69	29	15	136	37	3	9	1	41	14	3	—	—	17	244			
Alost.	—	1	3	15	19	48	1	1	—	8	3	1	—	—	4	81			
Termonde.	—	—	5	1	6	8	—	—	—	10	2	—	—	—	2	28			
Eeklo.	1	10	2	1	14	—	—	1	—	—	3	—	—	—	3	18			
Gand.	1	20	15	8	44	15	3	2	2	9	1	—	6	—	7	82			
Audenarde.	—	14	13	11	38	8	1	1	—	7	3	—	—	—	3	58			
Saint-Nicolas.	—	4	3	2	9	9	1	—	—	5	3	1	—	—	4	28			
Flandre orientale.	2	49	41	38	130	88	6	7	2	39	15	2	6	—	23	295			
Ath.	11	14	9	11	45	6	—	4	—	7	1	—	—	—	1	63			
Charleroi.	—	1	—	1	2	35	4	9	9	1	1	—	12	—	13	73			
Mons.	1	11	8	7	27	30	3	9	4	4	3	1	—	—	4	81			
Mouscron.	—	—	—	2	2	2	—	—	—	3	2	—	—	—	2	9			
Soignies.	1	11	4	2	18	17	1	4	1	1	4	1	—	—	5	50			
Thuin.	9	20	10	7	46	25	—	4	1	3	5	—	—	—	84				
Tournai.	3	27	4	12	46	24	1	4	3	11	2	1	—	—	3	92			
Hainaut.	25	84	35	42	186	139	9	34	18	33	18	3	12	—	33	452			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.

(2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.

(4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 1 (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales				Communes urbaines				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS			
	Communes agricoles		Communes rurales de résidence		Communes de résidence		Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires				Villes régionales		Total
	A.1	A.2	A.3	A.4	B.1	B.2.a (1)		B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	C.1	C.2			C.3		
						B.2.a (1)	B.2.b (2)										
Total				Total				Total									
<i>Hay</i>																	
Hay	—	17	12	9	21	2	4	4	4	8	1	—	—	—	1	78	
<i>Liège</i>																	
Liège	1	4	7	2	48	2	10	10	8	4	3	—	—	28	31	117	
<i>Verviers</i>																	
Verviers	16	24	7	5	7	2	4	4	2	8	2	1	—	—	10	85	
<i>Waremmes</i>																	
Waremmes	1	17	11	19	19	1	4	4	1	—	2	—	—	—	2	75	
<i>Liège</i>																	
Liège	18	62	37	35	95	7	22	22	15	20	15	1	28	44	355		
<i>Hasselt</i>																	
Hasselt	1	6	7	14	25	1	3	3	1	4	4	1	—	—	5	67	
<i>Maaseik</i>																	
Maaseik	—	4	6	1	14	1	1	1	1	3	5	—	—	—	5	36	
<i>Tongres</i>																	
Tongres	8	20	8	31	28	—	—	—	—	4	3	—	—	—	3	102	
<i>Limbourg</i>																	
Limbourg	9	30	21	46	67	2	4	4	2	11	12	1	—	—	13	205	
<i>Arlon</i>																	
Arlon	—	3	1	4	10	—	1	1	—	2	1	1	—	—	2	23	
<i>Bastogne</i>																	
Bastogne	26	6	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—	2	35	
<i>Marche-en-Famenne</i>																	
Marche-en-Famenne	16	20	3	1	1	—	—	—	—	10	11	—	—	—	3	54	
<i>Neufchâteau</i>																	
Neufchâteau	23	26	13	1	1	—	—	—	—	6	8	—	—	—	5	76	
<i>Virton</i>																	
Virton	1	8	10	2	14	—	1	1	—	7	22	—	—	—	2	45	
<i>Luxembourg</i>																	
Luxembourg	66	63	27	8	26	—	3	3	—	26	55	13	1	—	14	233	
<i>Dinant</i>																	
Dinant	17	60	18	5	10	2	4	4	—	20	36	5	—	—	5	141	
<i>Namur</i>																	
Namur	—	18	10	16	54	4	10	10	7	14	89	2	1	—	3	136	
<i>Philippeville</i>																	
Philippeville	10	19	14	9	20	—	2	2	—	12	34	3	—	—	3	89	
<i>Namur</i>																	
Namur	27	97	42	30	84	6	16	16	7	46	159	10	1	—	11	366	
<i>Le Royaume</i>																	
Le Royaume	180	519	260	301	705	38	126	126	64	261	1 194	116	15	78	209	2 663	
<i>Région de langue néerlandaise</i>																	
Région de langue néerlandaise	39	192	110	163	333	16	40	40	18	130	537	55	9	19	83	1 124	
<i>Rég. de langues française et allemande</i>																	
Rég. de langues française et allemande	141	327	150	138	372	22	86	86	46	131	657	61	6	40	107	1 520	

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100

Tableau 2. — REPARTITION AU 31 DECEMBRE 1961, DE LA POPULATION

D'APRES LA CLASSIFICATION DES COMMUNES SELON LE DEGRE D'URBANISATION.

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales							Communes			urbainisées				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS
	Communes à caractère agricole			Communes rurales de résidence		Communes industrielles et communes attractifs de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes			Total	Villes ordinaires	Villes régionales	Cercles autonomes-rations	Total					
	A.1	A.2	A.3	A.4	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	C.1						C.2	C.3			
											Communes agricoles		Communes rurales de résidence		Communes industrielles et communes attractifs de main-d'œuvre			Communes urbanisées mixtes		
Anvers	—	4 202	—	1 340	92 353	11 311	18 043	35 076	49 378	206 161	17 468	—	643 568	661 036	872 739	Anvers.				
Malines	—	11 442	8 426	20 085	50 157	—	2 807	56 800	56 800	109 764	56 831	64 772	—	121 603	271 320	Malines.				
Turnhout	2 853	11 064	6 293	9 921	75 074	—	13 312	70 883	70 883	159 269	73 452	36 444	—	109 896	299 296	Turnhout.				
Anvers:	2 853	26 708	14 719	31 346	217 584	11 311	34 162	35 076	177 061	475 194	147 751	101 216	643 568	892 535	1 443 355	Anvers.				
Bruxelles-Capitale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Bruxelles-Capitale.				
Bruxelles - Communes périphériques	—	—	—	—	33 621	—	4 026	8 226	—	45 873	—	—	1 022 795	1 022 795	1 022 795	Bruxelles - Communes périphériques				
Hal-Vilvorde	271	33 912	13 816	25 220	140 957	4 313	38 312	31 043	19 339	233 964	62 938	—	—	62 938	370 121	Hal-Vilvorde.				
Louvain	3 252	23 064	6 427	58 258	153 781	9 600	18 387	1 726	11 405	194 099	44 675	32 524	—	77 199	363 099	Louvain.				
Nivelles	2 245	11 422	6 333	16 550	56 676	—	27 234	23 264	11 738	118 932	51 819	—	—	51 819	207 301	Nivelles.				
Brabant:	5 768	68 398	26 576	100 028	385 085	13 913	87 959	64 259	42 502	593 668	159 432	32 524	1 022 795	1 214 751	2 009 189	Brabant.				
Bruges	2 754	14 911	17 174	5 303	47 423	3 482	13 525	2 014	25 519	91 963	37 313	52 220	—	89 533	221 608	Bruges.				
Dixmude	2 603	19 055	13 967	—	35 624	—	—	—	8 769	8 769	—	—	—	8 769	48 205	Dixmude.				
Ypres	1 488	29 725	14 095	7 580	21 163	—	—	—	—	21 163	30 471	—	—	30 471	104 522	Ypres.				
Courtrai	—	—	2 975	718	3 693	11 528	20 771	—	73 383	155 892	43 774	43 606	—	87 380	246 965	Courtrai.				
Ostende	338	4 556	1 857	4 157	35 918	3 174	3 174	—	14 190	53 282	—	56 494	—	56 494	120 684	Ostende.				
Roulers	—	1 967	30 750	1 215	7 412	4 729	—	—	34 908	47 049	52 740	—	—	52 740	183 721	Roulers.				
Tielt	—	16 781	17 701	—	—	—	—	—	27 607	27 607	13 455	—	—	13 455	75 544	Tielt.				
Furnes	3 917	9 738	469	469	—	—	—	—	18 304	18 304	14 229	—	—	14 229	46 657	Furnes.				
Flandre occidentale:	11 069	96 733	98 519	19 442	162 126	15 010	42 199	2 014	202 680	424 029	195 794	152 320	—	348 114	997 906	Flandre occidentale.				
Alost	—	325	7 240	15 226	138 125	1 045	3 746	—	17 184	160 100	28 043	45 092	—	73 135	256 036	Alost.				
Termonde	—	—	18 598	335	37 110	—	5 509	—	78 235	120 854	30 021	—	—	30 021	169 808	Termonde.				
Eeklo	828	21 060	10 620	1 482	—	—	4 784	—	—	4 784	42 797	—	—	42 797	81 571	Eeklo.				
Gand	5 433	22 723	51 715	10 366	43 936	23 203	7 662	12 243	46 601	133 045	6 004	—	229 305	235 309	459 191	Gand.				
Audenarde	—	15 051	17 492	10 081	13 989	2 820	2 005	—	13 775	32 589	38 538	—	—	38 538	113 751	Audenarde.				
Saint-Nicolas	—	9 646	9 209	5 057	45 115	3 709	—	—	15 870	64 694	54 773	47 819	—	102 592	191 198	Saint-Nicolas.				
Flandre orientale:	6 261	68 805	114 874	42 547	278 275	30 777	23 706	12 243	171 665	516 666	290 176	92 911	229 305	522 392	1 271 545	Flandre orientale.				
Ath	3 814	10 399	15 634	5 724	8 502	—	9 854	—	12 180	30 536	10 965	—	—	10 965	77 072	Ath.				
Charleroi	—	201	—	1 164	96 774	12 344	71 446	40 092	15 378	236 031	8 274	—	215 667	223 941	461 340	Charleroi.				
Mons	102	6 879	6 728	5 865	121 156	22 929	34 261	11 209	5 266	194 821	19 996	26 973	—	46 969	261 364	Mons.				
Mouscron	—	—	—	2 019	12 037	—	—	—	12 087	24 124	44 927	—	—	44 927	71 070	Mouscron.				
Soignies	405	7 093	5 095	2 317	51 076	7 305	12 102	8 782	9 925	89 190	35 120	23 107	—	58 227	162 327	Soignies.				
Thuin	2 921	9 970	7 211	23 773	48 158	29 238	—	4 369	4 835	86 600	25 486	—	—	25 486	135 859	Thuin.				
Tournai	854	17 536	3 488	10 118	40 365	1 011	3 571	3 350	20 240	68 537	14 670	33 263	—	47 933	148 466	Tournai.				
Hainaut:	8 096	52 078	38 156	30 878	378 066	43 589	160 472	67 802	79 911	729 842	159 438	83 343	215 667	458 448	1 317 498	Hainaut.				

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.

(2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.

(4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 2 (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes urbaines				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS				
	Communes à caractère agricole		Communes rurales mixtes		Communes rurales de résidence		Communes de résidence		Petites centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires				Villes régionales		Cités agglomérations	
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3			Total			
Huy	—	6 703	8 467	3 378	18 548	31 384	2 032	11 255	7 855	9 234	61 760	13 447	—	—	13 447	93 755	Huy.			
Liège	352	1 551	6 100	845	8 848	77 242	6 645	18 049	21 121	15 619	136 676	15 057	—	445 044	460 101	607 625	Liège.			
Verviers	15 578	35 567	13 011	6 254	70 410	17 095	4 958	9 793	15 985	25 207	73 038	54 245	35 453	—	89 698	233 146	Verviers.			
Waremmes	547	8 008	6 044	9 196	23 795	19 642	640	3 222	538	—	24 042	9 530	—	—	9 530	57 367	Waremmes.			
Liège:	16 477	51 829	33 622	19 673	121 601	145 363	14 275	42 319	45 499	50 060	297 516	92 279	35 453	445 044	572 776	991 893	Liège.			
Hasselt	125	3 794	14 686	13 254	31 859	75 437	3 797	20 404	5 969	23 728	128 335	82 038	36 618	—	118 656	278 850	Hasselt.			
Maaseik	—	3 788	9 638	665	14 111	41 989	2 822	11 104	3 590	13 503	73 008	49 330	—	—	49 330	136 449	Maaseik.			
Tongres	1 686	13 613	13 742	26 612	55 653	53 690	—	—	—	15 956	69 646	31 477	—	—	31 477	156 776	Tongres.			
Limbourg:	1 811	21 195	38 066	40 551	101 623	171 116	6 619	31 508	9 559	52 187	270 989	162 845	36 618	—	199 463	572 075	Limbourg.			
Arlon	—	1 265	533	2 309	4 107	15 929	—	2 769	—	3 085	21 783	7 027	13 272	—	20 299	46 189	Arlon.			
Bastogne	19 316	6 090	—	—	25 406	—	—	—	—	1 302	1 302	9 849	—	—	9 849	36 557	Bastogne.			
Marche-en-Famenne	6 828	11 652	1 275	185	19 940	1 498	—	—	—	10 893	12 391	7 008	—	—	7 008	39 339	Marche-en-Famenne.			
Neufchâteau	11 160	13 103	7 077	541	31 881	79	—	462	—	4 808	5 349	15 732	—	—	15 732	52 962	Neufchâteau.			
Virton	474	4 023	5 938	650	11 085	14 606	—	830	—	9 481	24 917	5 799	—	—	5 799	41 801	Virton.			
Luxembourg:	37 778	36 133	14 823	3 685	92 419	32 112	—	4 061	—	29 569	65 742	45 415	13 272	—	58 687	216 848	Luxembourg.			
Dinant	3 145	20 869	10 532	1 749	36 345	5 806	608	3 699	—	17 004	27 117	21 184	—	—	21 184	84 646	Dinant.			
Namur	—	8 579	9 332	8 685	26 596	72 230	15 320	33 050	16 758	16 811	154 169	13 662	32 511	—	46 173	226 938	Namur.			
Philippeville	1 584	6 213	8 302	3 139	19 238	15 673	—	2 768	—	10 888	29 329	9 281	—	—	9 281	57 848	Philippeville.			
Namur:	4 729	35 661	28 216	13 573	82 179	93 709	15 928	39 517	16 758	44 703	210 615	44 127	32 511	—	76 638	369 432	Namur.			
Le Royaume:	94 842	457 540	407 571	301 723	1 261 676	1 863 388	151 422	465 903	253 210	850 338	3 584 261	1 207 257	580 168	2 556 379	4 343 804	9 189 741	Le Royaume.			
Région de langue néerlandaise	25 517	270 417	286 421	217 364	799 719	1 157 460	77 630	192 300	99 887	634 337	2 161 614	814 179	415 589	872 873	2 102 641	5 063 974	Région de langue néerlandaise.			
Rég. de langues française et allemande	69 325	187 123	121 150	84 359	461 957	705 928	73 792	273 603	153 323	216 001	1 422 647	393 078	164 579	660 711	1 218 368	3 102 972	Rég. de langues française et allemande.			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement sensible important.
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire nettement important.

Tableau 3 a. — REPARTITION PROPORTIONNELLE DE LA POPULATION, (arrondissement, province)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes						urbanisées			Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS							
	Communes rurales			Communes urbaines			Communes urbanisées mixtes			Total	Villes ordinaires	Villes régionales	Grands agglomérations			Total						
	Communes agricoles	Communes caractère agricole	Communes rurales mixtes	Communes rurales résidence	Petits centres industriels et communes mixtes d'habitat	Communes urbaines résidence	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)								B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3
Anvers	0,2	1,8	1,0	2,2	5,2	15,1	0,8	2,4	4,0	5,6	23,6	10,2	7,0	44,6	61,8	100,0						
Bruxelles-Capitale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Bruxelles - Communes périphériques	0,1	9,2	3,7	6,8	19,8	38,1	1,2	10,3	8,4	5,2	63,2	17,0	—	—	17,0	100,0						
Hal-Vilvorde	0,9	6,4	1,8	16,0	25,1	42,4	2,6	5,1	0,5	3,1	53,7	12,3	8,9	—	21,2	100,0						
Louvain	1,1	5,5	3,0	8,0	17,6	27,3	—	13,2	11,2	5,7	57,4	25,0	—	—	25,0	100,0						
Nivelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Brabant	0,3	3,4	1,3	5,0	10,0	19,1	0,7	4,4	3,2	2,1	29,5	8,0	1,6	50,9	60,5	100,0						
Bruges	1,2	6,7	7,8	2,4	18,1	21,4	1,6	6,1	0,9	11,5	41,5	16,8	23,6	—	40,4	100,0						
Dixmude	5,4	39,5	29,0	—	73,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Ypres	1,4	28,4	13,5	7,3	50,6	20,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Courtrai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Ostende	0,3	3,8	1,5	3,4	9,0	29,8	4,7	8,4	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Roulers	—	1,5	23,0	0,9	25,4	5,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Tielt	—	22,2	23,4	—	45,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Furnes	8,4	20,9	—	1,0	30,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Flandre occidentale	1,1	9,7	9,9	1,9	22,6	16,3	1,5	4,2	0,2	20,3	42,5	19,6	15,3	—	34,9	100,0						
Alost	—	0,1	2,8	6,0	8,9	54,0	0,4	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Termonde	—	—	10,9	0,2	11,1	21,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Eeklo	1,0	25,9	13,0	1,8	41,7	9,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Gand	1,2	4,9	11,3	2,3	19,7	9,6	5,0	1,7	2,7	10,1	29,1	1,3	—	—	—	—	100,0					
Audenarde	—	13,2	15,4	8,9	37,5	12,3	2,5	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Saint-Nicolas	—	5,1	4,8	2,6	12,5	23,3	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Flandre orientale	0,5	5,4	9,0	3,4	18,3	21,8	2,4	1,9	1,0	13,5	40,6	15,8	7,3	18,0	41,1	100,0						
Ath	5,0	13,5	20,3	7,4	46,2	11,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Charleroi	—	0,0	—	0,3	0,3	21,0	2,7	15,5	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Mons	0,0	2,6	—	2,3	7,5	46,3	8,8	13,1	4,3	2,0	74,5	7,7	10,3	—	18,0	100,0						
Monscron	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0					
Soignies	0,3	4,3	3,1	1,4	9,2	16,9	4,5	7,4	5,4	6,1	54,9	21,7	14,2	—	63,2	100,0						
Thuin	2,2	7,3	5,3	2,7	17,5	35,4	—	—	3,2	3,6	63,7	13,8	—	—	35,9	100,0						
Tournai	0,6	11,8	2,3	6,8	21,5	27,2	0,7	2,4	2,3	13,6	46,2	9,9	22,4	—	18,8	100,0						
Hainaut	0,6	4,0	2,9	2,3	9,8	28,7	3,3	12,2	5,1	6,1	55,4	12,1	6,3	16,4	34,8	100,0						

SELON LE CLASSEMENT DES COMMUNES D'APRES LEUR DEGRE D'URBANISATION. (ou Royaume = 100).

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.
(2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement tendant à se réduire important.
(4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement tendant à se réduire moins important.

Tableau 3. a (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales					Communes urbaines			Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS			
	Communes agricoles		Communes à caractère agricole		Total	Communes urbaines résidence	Petits centres industriels et communes mixtes		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires	Villes régionales			Grandes agglomérations		Total
	A.1	A.2	A.3	A.4			B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)					B.3.b (4)	C.1	
					Communes agricoles	Communes à caractère agricole					Communes rurales mixtes	Communes rurales résidence					Communes urbaines résidence
Huy	—	7,2	9,0	3,6	33,5	2,2	12,0	8,4	9,8	14,3	—	—	—	14,3	100,0	Huy.	
Liège	0,1	0,3	1,0	0,1	12,7	1,1	3,0	3,4	2,6	2,5	—	73,2	—	75,7	100,0	Liège.	
Verviers	6,7	15,2	5,6	2,7	7,3	2,1	4,2	6,9	10,8	23,3	15,2	—	—	38,5	100,0	Verviers.	
Waremmé	1,0	14,0	10,5	16,0	34,3	1,1	5,6	0,9	—	16,6	—	—	—	16,6	100,0	Waremmé.	
<i>Liège:</i>	1,7	5,2	3,4	2,0	14,7	1,4	4,3	4,6	5,0	30,0	3,6	44,8	—	57,7	100,0	<i>Liège.</i>	
Hasselt	0,0	1,4	5,3	4,7	27,1	1,4	7,3	2,1	8,1	29,4	13,2	—	—	42,6	100,0	Hasselt.	
Maaseik	—	2,8	7,0	0,5	30,8	2,1	8,1	2,6	9,9	36,2	—	—	—	36,2	100,0	Maaseik.	
Tongres	1,1	8,7	8,7	17,0	34,2	—	—	—	10,2	20,1	—	—	—	20,1	100,0	Tongres.	
<i>Limbourg:</i>	0,3	3,7	6,6	7,1	29,9	1,2	5,5	1,7	9,1	47,4	6,4	—	—	34,9	100,0	<i>Limbourg.</i>	
Arlon	—	2,7	1,2	5,0	34,5	—	6,0	—	6,7	15,2	28,7	—	—	43,9	100,0	Arlon.	
Bastogne	52,8	16,7	—	—	—	—	—	—	3,6	26,9	—	—	—	26,9	100,0	Bastogne.	
Marche-en-Famenne	17,4	29,6	3,2	0,5	3,8	—	—	—	27,7	17,8	—	—	—	17,8	100,0	Marche-en-Famenne.	
Neufchâteau	21,1	24,7	13,4	1,0	0,1	—	0,9	—	9,1	10,1	—	—	—	29,7	100,0	Neufchâteau.	
Virton	1,1	9,6	14,2	1,6	34,9	—	2,0	—	22,7	13,9	—	—	—	13,9	100,0	Virton.	
<i>Luxembourg:</i>	17,4	16,7	6,8	1,7	14,8	—	1,9	—	13,6	30,3	6,1	—	—	27,1	100,0	<i>Luxembourg.</i>	
Dinant	3,7	24,7	12,5	2,1	6,8	0,7	4,4	—	20,1	32,0	—	—	—	25,0	100,0	Dinant.	
Namur	—	3,8	4,1	3,8	31,8	6,7	14,6	7,4	7,4	6,0	14,4	—	—	20,4	100,0	Namur.	
Philippeville	2,7	10,8	14,4	5,4	27,1	—	4,8	—	18,8	50,7	—	—	—	16,0	100,0	Philippeville.	
<i>Namur:</i>	1,3	9,7	7,6	3,7	25,4	4,3	10,7	4,5	12,1	57,0	8,8	—	—	20,7	100,0	<i>Namur.</i>	
<i>Le Royaume:</i>	1,0	5,0	4,4	3,3	20,3	1,6	5,1	2,8	9,2	39,0	6,3	27,8	—	47,3	100,0	<i>Le Royaume.</i>	
Région de langue néerlandaise	0,5	5,3	5,7	4,3	22,9	1,5	3,8	2,0	12,5	42,7	8,2	—	—	41,5	100,0	Région de langue néerlandaise.	
Rég. de langues française et allemande	2,3	6,0	3,9	2,7	22,7	2,4	8,8	4,9	7,0	45,8	5,3	—	—	39,3	100,0	Rég. de langues française et allemande.	

(1) B.2.a = coefficient d'emploi: 80 à 100.
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi: supérieur à 100.
 (3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 3 b. — REPARTITION PROPORTIONNELLE DE LA POPULATION (chaque catégorie = 100).

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes				urbaines				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS			
	Communes agricoles		Communes à caractère agricole		Communes rurales de résidence		Communes urbaines de résidence		Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Total		Villes ordinaires		Villes régionales				Grandes agglomérations		Total
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3	Total								
																A.1	A.2	A.3			A.4	Total	
Anvers	3,0	5,8	3,6	10,4	6,0	11,6	7,5	7,3	13,8	20,8	13,3	12,2	17,5	25,2	20,5	15,7	Arvers.						
Malines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Malines.						
Turnhout	3,0	2,5	2,4	3,3	2,4	4,0	—	2,8	—	8,3	4,4	6,1	6,3	—	2,5	3,3	Turnhout.						
Bruxelles-Capitale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Bruxelles-Capitale.						
Bruxelles - Communes périphériques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Bruxelles - Communes périphériques						
Hal-Vilvoorde	0,3	7,4	3,4	—	5,8	7,6	2,9	8,2	12,3	2,3	6,5	5,2	—	—	1,5	4,0	Hal-Vilvoorde.						
Louvain	3,4	5,1	1,6	19,3	7,2	8,3	6,3	4,0	0,7	1,3	5,5	3,7	5,6	—	1,8	4,0	Louvain.						
Nivelles	2,4	2,5	1,5	5,5	2,9	3,0	—	5,8	9,2	1,4	3,3	4,3	—	—	1,2	2,3	Nivelles.						
Brabant	6,1	15,0	6,5	33,2	15,9	20,7	9,2	18,9	25,4	5,0	16,6	13,2	5,6	40,0	23,0	21,9	Brabant.						
Bruges	2,9	3,3	4,2	1,8	3,2	2,5	2,3	2,9	0,8	3,0	2,6	3,1	9,0	—	2,1	2,4	Bruges.						
Dixmude	2,7	4,2	3,4	—	2,8	—	—	—	—	1,0	0,2	0,3	—	—	0,1	0,5	Dixmude.						
Ypres	1,6	6,5	3,6	2,5	4,2	1,2	—	—	—	—	0,6	2,5	—	—	0,7	1,2	Ypres.						
Courtrai	—	—	0,7	0,2	0,3	2,7	7,6	4,4	—	—	8,6	3,6	7,5	—	2,0	2,7	Courtrai.						
Ostende	0,4	1,0	0,5	1,4	0,9	1,9	—	0,7	—	—	1,7	—	9,7	—	1,3	1,3	Ostende.						
Roulers	—	0,4	7,5	0,4	2,7	0,4	—	1,0	—	—	4,1	4,4	—	—	1,2	1,5	Roulers.						
Tielt	—	3,7	—	—	2,7	—	—	—	—	—	3,2	1,1	—	—	0,3	0,8	Tielt.						
Furnes	4,1	2,1	—	0,2	1,1	—	—	—	—	—	2,2	1,2	—	—	0,3	0,5	Furnes.						
Flandre occidentale	11,7	21,2	24,2	6,5	17,9	8,7	9,9	9,0	0,8	25,8	11,8	16,2	26,2	—	8,0	10,9	Flandre occidentale.						
Alost	—	0,1	1,8	5,1	1,8	7,4	0,7	0,8	—	2,0	4,5	2,4	7,8	—	1,7	2,8	Alost.						
Termonde	—	—	4,5	0,1	1,5	2,0	—	1,2	—	9,2	3,4	2,5	—	—	0,7	1,8	Termonde.						
Eeklo	0,9	4,6	2,6	0,5	2,7	—	—	1,0	—	—	0,1	3,6	—	—	1,0	0,9	Eeklo.						
Gand	5,7	4,9	12,7	3,4	7,2	2,4	15,3	1,7	4,8	5,5	3,7	0,5	—	9,0	5,4	5,0	Gand.						
Audenarde	—	3,3	4,3	3,3	3,4	0,7	1,9	0,4	—	1,6	0,9	3,2	—	—	0,9	1,2	Audenarde.						
Saint-Nicolas	—	2,1	2,3	1,7	1,9	2,4	2,4	—	—	1,9	1,8	4,5	8,2	—	2,3	2,1	Saint-Nicolas.						
Flandre orientale	6,6	15,0	28,2	14,1	18,5	14,9	20,3	5,1	4,8	20,2	14,4	16,6	16,0	9,0	12,0	13,8	Flandre orientale.						
Ath	4,0	2,3	3,8	1,9	2,8	0,5	—	2,1	—	1,4	0,9	0,9	—	—	0,3	0,8	Ath.						
Charleroi	—	0,0	—	0,4	0,1	5,2	8,2	15,3	15,9	1,8	6,6	0,7	—	8,4	5,2	5,0	Charleroi.						
Mons	0,1	1,5	—	1,9	1,6	6,5	15,1	7,3	4,4	0,6	5,4	1,7	4,7	—	1,1	2,8	Mons.						
Mouscron	—	—	—	0,7	0,2	0,6	—	—	—	1,4	0,7	3,7	—	—	1,0	0,8	Mouscron.						
Soignies	0,4	1,6	1,2	0,8	1,2	2,7	4,8	2,6	3,5	1,2	2,5	2,9	4,0	—	1,3	1,8	Soignies.						
Thuin	3,1	2,2	1,8	1,2	1,9	2,6	—	6,3	1,7	0,6	2,4	2,1	—	—	0,6	1,5	Thuin.						
Tournai	0,9	3,8	0,9	3,3	2,5	2,2	0,7	0,8	1,3	2,4	1,9	1,2	5,7	—	1,1	1,6	Tournai.						
Hainaut	8,5	11,4	9,4	10,2	10,3	20,3	28,8	34,4	26,8	9,4	20,4	13,2	14,4	8,4	10,6	14,3	Hainaut.						

(1) B.2.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.
 (2) B.2.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

Tableau 3. b (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes				urbainisées				Villes et agglomérations urbaines				PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	
	Communes à caractère agricole		Communes rurales mixtes		Communes rurales de résidence		Communes urbainisées de résidence		Petits centres industriels et communes attractives de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires		Villes régionales		Grandes agglomérations			Total général
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3	Total	Total				
																	Communes agricoles	Communes à caractère agricole		
Huy	—	1,5	2,1	1,1	1,4	1,7	1,3	2,4	3,1	1,1	1,7	1,1	—	—	—	0,3	1,0	Huy.		
Liège	0,4	0,3	1,5	0,3	0,7	4,1	4,4	3,9	8,4	1,8	3,9	1,2	—	17,4	—	10,6	6,6	Liège.		
Verviers	16,4	7,8	3,2	2,1	5,6	0,9	3,3	2,1	6,3	3,0	2,0	4,5	—	—	—	2,1	2,6	Verviers.		
Waremmes	0,6	1,7	1,5	3,0	1,9	1,1	0,4	0,7	0,2	—	0,7	0,8	—	—	—	0,2	0,6	Waremmes.		
Liège:	17,4	11,3	8,3	6,5	9,6	7,8	9,4	9,1	18,0	5,9	8,3	7,6	6,1	17,4	13,2	10,8	10,8	Liège.		
Hasselt	0,1	0,8	3,6	4,4	2,5	4,0	2,5	4,4	2,4	2,7	3,6	6,8	6,3	—	—	2,8	3,0	Hasselt.		
Maseik	—	0,8	2,3	0,2	1,1	2,3	1,9	2,4	1,4	1,5	2,0	4,1	—	—	—	1,1	1,5	Maseik.		
Tongres	1,8	3,0	3,4	8,8	4,4	2,9	—	—	—	1,9	2,0	2,6	—	—	—	0,7	1,7	Tongres.		
Limbourg:	1,9	4,6	9,3	13,4	8,0	9,2	4,4	6,8	3,8	6,1	7,6	13,5	6,3	—	4,6	6,2	6,2	Limbourg.		
Arlon	—	0,3	0,1	0,7	0,3	0,8	—	0,6	—	0,4	0,6	0,6	2,3	—	—	0,5	0,5	Arlon.		
Bastogne	20,3	1,3	—	—	2,0	—	—	—	—	0,1	0,0	0,8	—	—	—	0,2	0,4	Bastogne.		
Marche-en-Famenne	7,2	2,5	0,3	0,1	1,6	0,1	—	—	—	1,3	0,4	0,6	—	—	—	0,1	0,4	Marche-en-Famenne.		
Neufchâteau	11,8	2,9	1,7	0,2	2,5	0,0	—	0,1	—	0,6	0,1	1,3	—	—	—	0,4	0,6	Neufchâteau.		
Virton	0,5	0,9	1,5	0,2	0,9	0,8	—	0,2	—	1,1	0,7	0,5	—	—	—	0,1	0,5	Virton.		
Luxembourg:	39,8	7,9	3,6	1,2	7,3	1,7	—	0,9	—	3,5	1,8	3,8	2,3	—	1,3	2,4	2,4	Luxembourg.		
Dinant	3,3	4,6	2,6	0,6	2,9	0,3	0,4	0,8	—	2,0	0,7	1,8	—	—	—	0,5	0,9	Dinant.		
Namur	—	1,9	2,3	2,9	2,1	3,9	10,1	7,1	6,6	2,0	4,3	1,1	5,6	—	—	1,1	2,5	Namur.		
Philippeville	1,7	1,3	2,0	1,0	1,5	0,8	—	0,6	—	1,3	0,8	0,8	—	—	—	0,2	0,6	Philippeville.		
Namur:	5,0	7,8	6,9	4,5	6,5	5,0	10,5	8,5	6,6	5,3	5,8	3,7	5,6	—	1,8	4,0	4,0	Namur.		
Le Royaume:	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Le Royaume.		
Région de langue néerlandaise	26,9	59,1	70,3	72,0	63,4	62,1	51,3	41,3	39,4	74,6	60,3	67,5	71,6	34,1	48,5	55,1	55,1	Région de langue néerlandaise.		
Rég. de langues française et allemande	73,1	40,9	29,7	28,0	36,6	37,9	48,7	58,7	60,6	25,4	39,7	32,5	28,4	25,9	28,0	33,3	33,3	Rég. de langues française et allemande.		

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

Tableau 3 c. — REPARTITION PROPORTIONNELLE PAR 1 000 HABITANTS, (le Royaume

SELON LE CLASSEMENT DES COMMUNES D'APRES LEUR DEGRE D'URBANISATION (= 1 000).

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes urbaines			Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS				
	Communes caractéristiques agricoles			Communes rurales mixtes			Communes rurales de résidence			Communes urbaines mixtes			Villes ordinaires			Villes régionales		Total	
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	Petites centres industriels attractifs de main-d'œuvre		B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total			C.1	C.2		C.3
						B.2.a (1)	B.2.b (2)												
Anvers	—	0,5	—	0,1	0,6	10,0	1,2	2,0	3,8	5,4	22,4	1,9	—	—	70,0	71,9	94,9		
Malines	—	1,3	0,9	2,2	4,4	5,5	—	0,3	—	6,2	12,0	6,2	7,0	—	—	13,2	29,6		
Turnhout	0,3	1,2	0,7	1,1	3,3	8,2	—	1,4	—	7,7	17,3	8,0	4,0	—	—	12,0	32,6		
<i>Anvers:</i>	0,3	3,0	1,6	3,4	8,3	23,7	1,2	3,7	3,8	19,3	51,7	16,1	11,0	70,0	97,1	157,1	157,1		
Bruxelles-Capitale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Bruxelles - Communes périphériques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Hal-Vilvoorde	0,0	3,7	1,5	2,7	7,9	15,3	0,5	4,2	3,4	2,1	25,5	6,9	—	—	—	—	5,0		
Louvain	0,4	2,5	0,7	6,3	9,9	16,7	1,0	2,0	0,2	1,2	21,1	4,9	3,5	—	—	8,4	40,3		
Nivelles	0,2	1,2	0,7	1,9	4,0	6,2	—	3,0	2,5	1,3	13,0	5,6	—	—	—	5,6	39,4		
<i>Brabant:</i>	0,6	7,4	2,9	10,9	21,8	41,9	1,5	9,6	7,0	4,6	64,6	17,4	3,5	111,3	132,2	218,6	218,6		
Bruges	0,3	1,6	1,9	0,6	4,4	5,2	0,4	1,5	0,2	2,7	10,0	4,1	5,7	—	—	9,8	24,2		
Dixmude	0,3	2,1	1,5	—	3,9	—	—	—	—	1,0	1,0	0,4	—	—	—	0,4	5,3		
Ypres	0,2	3,2	1,6	0,8	5,8	2,3	1,2	2,3	—	—	2,3	3,3	—	—	—	3,3	11,4		
Courtrai	—	—	—	0,3	0,4	5,5	1,2	2,3	—	—	8,0	4,8	4,8	—	—	9,6	27,0		
Ostende	0,0	0,5	0,2	0,5	1,2	3,9	—	0,3	—	—	1,5	5,7	—	—	—	6,1	13,0		
Roulers	—	0,2	3,4	0,1	3,7	0,8	—	0,5	—	—	3,8	5,1	—	—	—	5,7	14,5		
Tielt	—	1,3	1,9	—	3,7	—	—	—	—	—	3,0	1,5	—	—	—	1,5	8,2		
Furnes	0,4	1,1	—	0,0	1,5	—	—	—	—	—	2,0	1,5	—	—	—	1,5	5,0		
<i>Flandre occidentale:</i>	1,2	10,5	10,8	2,1	24,6	17,7	1,6	4,6	0,2	22,0	46,1	21,3	16,6	—	—	37,9	108,6		
Alost	—	0,0	0,8	1,7	2,5	15,0	0,1	0,4	—	1,9	17,4	3,1	4,9	—	—	8,0	27,9		
Termonde	—	—	2,0	0,0	2,0	4,0	—	0,7	—	8,5	13,2	3,3	—	—	—	3,3	18,5		
Eeklo	0,1	2,4	1,2	0,1	3,8	—	—	0,5	—	—	0,5	4,7	—	—	—	4,7	9,0		
Gand	0,6	2,5	5,6	1,1	9,8	4,8	2,5	0,8	1,3	5,1	14,5	0,6	—	—	25,0	25,6	49,9		
Audenarde	—	1,6	1,9	1,1	4,6	1,5	0,3	0,2	—	1,5	3,5	4,2	—	—	—	4,2	12,3		
Saint-Nicolas	—	1,0	1,0	0,6	2,6	5,0	0,4	—	—	1,7	7,1	5,9	5,2	—	—	11,1	20,8		
<i>Flandre orientale:</i>	0,7	7,5	12,5	4,6	25,3	30,3	3,3	2,6	1,3	18,7	56,2	21,8	10,1	25,0	56,9	138,4	138,4		
Ath	0,5	1,1	1,7	0,6	3,9	0,9	—	1,1	—	1,3	3,3	1,2	—	—	—	1,2	8,4		
Charleroi	—	0,0	—	0,2	0,2	10,5	1,4	7,8	4,3	1,7	25,7	0,9	—	—	—	24,4	50,3		
Mons	0,0	0,8	0,7	0,6	2,1	13,2	2,5	3,7	1,2	0,6	21,2	2,2	2,9	—	23,5	28,4	51		
Monscron	—	—	—	0,2	0,2	1,3	—	—	—	—	2,6	4,9	—	—	—	4,9	7,7		
Soignies	0,0	0,8	0,5	0,3	1,6	5,6	0,8	1,2	—	1,1	9,7	3,8	2,5	—	—	6,3	17,6		
Thuin	0,3	1,1	0,8	0,4	2,6	5,2	—	3,2	0,5	0,5	9,4	2,8	—	—	—	2,8	14,8		
Tournai	0,1	1,9	0,4	1,1	3,5	4,4	0,1	0,4	0,4	2,2	7,5	1,5	3,7	—	—	5,2	16,2		
<i>Hainaut:</i>	0,9	5,7	4,1	3,4	14,1	41,1	4,8	17,4	7,4	8,7	79,4	17,3	9,1	23,5	49,9	143,4	143,4		

(1) B.2.a = communes urbaines à double mouvement pendulaire important.
(2) B.2.b = communes urbaines à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi: 80 à 100.
(2) B.2.b = coefficient d'emploi: supérieur à 100.

Tableau 3. c (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes urbanisées				Villes et agglomérations urbaines				PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Total général				
	Communes agricoles		Communes mixtes		Communes rurales résidence		Communes urbaines résidence		Petits centres industriels et communes main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires				Villes régionales		Grandes agglomérations	
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3			Total			
Huy	—	0,7	0,9	0,4	2,0	3,4	0,2	1,2	0,9	1,0	6,7	1,5	—	—	1,5	10,2	Huy.			
Liège	0,0	0,2	0,7	0,1	1,0	8,4	0,8	2,0	2,3	1,7	13,2	1,6	—	48,4	50,0	66,2	Liège.			
Verviers	1,7	3,9	1,4	0,6	7,6	1,9	0,5	1,1	0,1	2,7	7,9	5,9	3,9	—	9,8	25,3	Verviers.			
Waremme	0,1	0,8	0,7	1,0	2,6	2,1	0,1	0,3	0,1	—	2,6	1,0	—	—	1,0	6,2	Waremme.			
Liège:	1,8	5,6	3,7	2,1	13,2	15,8	1,6	4,6	5,0	5,4	32,4	10,0	3,9	48,4	62,3	107,9	Liège.			
Hasselt	0,0	0,4	1,6	1,4	3,4	8,2	0,5	2,2	0,6	2,5	14,0	8,9	4,0	—	12,9	30,3	Hasselt.			
Maseik	—	0,4	1,0	0,1	1,5	4,6	0,3	1,2	0,4	1,5	8,0	5,4	—	—	5,4	14,9	Maseik.			
Tongres	0,2	1,5	1,5	2,9	6,1	5,8	—	—	—	1,7	7,5	3,4	—	—	3,4	17,0	Tongres.			
Limbourg:	0,2	2,3	4,1	4,4	11,0	16,6	0,8	3,4	1,0	5,7	29,5	17,7	4,0	—	21,7	62,2	Limbourg.			
Arlon	—	0,1	0,1	0,2	0,4	1,7	—	0,3	—	0,4	2,4	0,8	1,4	—	2,2	5,0	Arlon.			
Bastogne	2,1	0,7	—	—	2,8	—	—	—	—	0,2	0,2	1,1	—	—	1,1	4,1	Bastogne.			
Marche-en-Famenne	0,7	1,3	0,1	0,0	2,1	0,2	—	—	—	1,1	1,3	0,8	—	—	0,8	4,2	Marche-en-Famenne.			
Neufchâteau	1,2	1,4	0,8	0,1	3,5	0,0	—	0,1	—	0,5	0,6	1,7	—	—	1,7	5,8	Neufchâteau.			
Virton	0,1	0,4	0,6	0,1	1,2	1,6	—	0,1	—	1,0	2,7	0,6	—	—	0,6	4,5	Virton.			
Luxembourg:	4,1	3,9	1,6	0,4	10,0	3,5	—	0,5	—	3,2	7,2	5,0	1,4	—	6,4	23,6	Luxembourg.			
Dinant	0,3	2,3	1,2	0,2	4,0	0,6	0,1	0,4	—	1,9	3,0	2,3	—	—	2,3	9,3	Dinant.			
Namur	—	0,9	1,0	1,0	2,9	7,9	1,6	3,6	1,8	1,8	16,7	1,5	3,5	—	5,0	24,6	Namur.			
Philippeville	0,2	0,7	0,9	0,3	2,1	1,7	—	0,3	—	1,2	3,2	1,0	—	—	1,0	6,3	Philippeville.			
Namur:	0,5	3,9	3,1	1,5	9,0	10,2	1,7	4,3	1,8	4,9	22,9	4,8	3,5	—	8,3	40,2	Namur.			
Le Royaume:	10,3	49,8	44,4	32,8	137,3	202,8	16,5	50,7	27,5	92,5	390,0	131,4	63,1	278,2	472,7	1000,0	Le Royaume.			
Région de langue néerlandaise	2,8	29,4	31,2	23,6	87,0	126,0	8,5	20,9	10,8	69,0	235,2	88,6	45,2	95,0	228,8	551,0	Région de langue néerlandaise.			
Rég. de langues française et allemande	7,5	20,4	13,2	9,2	50,3	76,8	8,0	29,8	16,7	23,5	154,8	42,8	17,9	71,9	132,6	337,7	Rég. de langues française et allemande			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 4. — MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1961 PAR REGION LINGUISTIQUE ET PAR GROUPE DE COMMUNES CLASSEES D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION.

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Naissances	Décès	Accroissement naturel Excédent de naissances + Excédent de décès —	Excédent d'immigra- tion + Excédent d'émigra- tion —	Accroissement total Augmen- tation + Diminu- tion —	Population au 31 décembre 1961
Région de langue néerlandaise.						
A. Communes rurales :						
1. Communes agricoles	523	218	+ 305	— 209	+ 96	25 517
2. Communes à caractère agricole	4 864	2 902	+ 1 962	— 2 079	— 117	270 417
3. Communes rurales mixtes	5 515	2 948	+ 2 567	— 1 511	+ 1 056	286 421
4. Communes rurales de résidence	4 224	2 218	+ 2 006	— 832	+ 1 174	217 364
B. Communes urbanisées :						
1. Communes urbanisées de résidence	23 217	10 758	+ 12 459	+ 5 711	+ 18 170	1 157 460
2. Petits centres industriels et communes attrac- tifs de main-d'œuvre	5 187	2 429	+ 2 758	+ 949	+ 3 707	269 930
3. Communes urbanisées mixtes	14 547	6 891	+ 7 656	— 200	+ 7 456	734 224
C. Villes et agglomérations urbaines :						
1. Villes ordinaires	15 381	7 981	+ 7 400	— 1 657	+ 5 743	814 179
2. Villes régionales	7 452	4 553	+ 2 899	— 1 100	+ 1 799	415 589
3. Grandes agglomérations	14 008	10 516	+ 3 492	+ 2 082	+ 5 574	872 873
<i>Résumé :</i>						
A. Communes rurales	15 126	8 286	+ 6 840	— 4 631	+ 2 209	799 719
B. Communes urbanisées	42 951	20 078	+ 22 873	+ 6 460	+ 29 333	2 161 614
C. Villes et agglomérations urbaines	36 841	23 050	+ 13 791	— 675	+ 13 116	2 102 641
Total :	94 918	51 414	+ 43 504	+ 1 154	+ 44 658	5 063 974
Région de langue française (1).						
A. Communes rurales :						
1. Communes agricoles	1 264	867	+ 397	— 953	— 556	69 325
2. Communes à caractère agricole	3 190	2 614	+ 576	— 1 743	— 1 167	187 123
3. Communes rurales mixtes	2 002	1 725	+ 277	— 474	— 197	121 150
4. Communes rurales de résidence	1 309	1 137	+ 172	— 47	+ 125	84 359
B. Communes urbanisées :						
1. Communes urbanisées de résidence	11 323	9 404	+ 1 919	— 1 871	+ 48	705 928
2. Petits centres industriels et communes attrac- tifs de main-d'œuvre	5 695	4 474	+ 1 221	— 832	+ 389	347 395
3. Communes urbanisées mixtes	5 894	4 966	+ 928	+ 991	+ 1 919	369 324
C. Villes et agglomérations urbaines :						
1. Villes ordinaires	6 347	5 139	+ 1 208	+ 997	+ 2 205	393 078
2. Villes régionales	2 558	2 299	+ 259	— 1 227	— 968	164 579
3. Grandes agglomérations	9 818	9 051	+ 767	— 2 159	— 1 392	660 711
<i>Résumé :</i>						
A. Communes rurales	7 765	6 343	+ 1 422	— 3 217	— 1 795	461 957
B. Communes	22 912	18 844	+ 4 068	— 1 712	+ 2 356	1 422 647
C. Villes et agglomérations urbaines	18 723	16 489	+ 2 234	— 2 389	— 155	1 218 368
Total :	49 400	41 676	+ 7 724	— 7 318	+ 406	3 102 972

(1) Y compris la région de langue allemande comprenant 25 communes avec 57 697 habitants.

Tableau 4 (suite)

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Naissances	Décès	Accroissement naturel Excédent de naissances + Excédent de décès —	Excédent d'immigra- tion + Excédent d'émigra- tion —	Accroissement total Augmen- tation + Diminu- tion —	Population au 31 décembre 1961
---------------------------	------------	-------	---	---	--	---

Bruxelles - Capitale.

Grande agglomération	13 944	13 169	+ 775	+ 4 736	+ 5 511	1 022 795
-----------------------------------	---------------	---------------	-------	---------	---------	------------------

Le Royaume.

A. Communes rurales :						
1. Communes agricoles	1 787	1 085	+ 702	— 1 162	— 460	94 842
2. Communes à caractère agricole	8 054	5 516	+ 2 538	— 3 822	— 1 284	457 540
3. Communes rurales mixtes	7 517	4 673	+ 2 844	— 1 985	+ 859	407 571
4. Communes rurales de résidence	5 533	3 355	+ 2 178	— 879	+ 1 299	301 723
B. Communes urbanisées :						
1. Communes urbanisées de résidence	34 540	20 162	+ 14 378	+ 3 840	+ 18 218	1 863 388
2. Petits centres industriels et communes attrac- tifs de main-d'œuvre	10 882	6 903	+ 3 979	+ 117	+ 4 096	617 325
3. Communes urbanisées mixtes	20 441	11 857	+ 8 584	+ 791	+ 9 375	1 103 548
C. Villes et agglomérations urbaines :						
1. Villes ordinaires	21 728	13 120	+ 8 608	— 660	+ 7 948	1 207 257
2. Villes régionales	10 010	6 852	+ 3 158	— 2 327	+ 831	580 168
3. Grandes agglomérations	37 770	32 736	+ 5 034	+ 4 659	+ 9 693	2 556 379
<i>Résumé :</i>						
A. Communes rurales	22 891	14 629	+ 8 262	— 7 848	+ 414	1 261 676
B. Communes urbanisées	65 863	38 922	+ 26 941	+ 4 748	+ 31 689	3 584 261
C. Villes et agglomérations urbaines	69 508	52 708	+ 16 800	+ 1 672	+ 18 472	4 343 804
Total :	158 262	106 259	+ 52 003	— 1 428	+ 50 575	9 189 741

**Tableau 5. — CHIFFRES PROPORTIONNELS CONCERNANT LE MOUVEMENT DE LA POPULATION
EN 1961, CALCULES PAR REGION LINGUISTIQUE
ET PAR GROUPE DE COMMUNES CLASSEES D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION.**

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Région de langue néerlandaise			Région de langue française (1)			Le Royaume		
	Accroisse- ment naturel	Balance migratoire	Accroisse- ment total	Accroisse- ment naturel	Balance migratoire	Accroisse- ment total	Accroisse- ment naturel	Balance migratoire	Accroisse- ment total
Par 1 000 habitants.									
A. Communes rurales :									
1. Communes agricoles.....	+11,95	— 8,19	+ 3,76	+ 5,73	—13,75	— 8,02	+ 7,40	—12,25	— 4,85
2. Communes à caractère agricole ...	+ 7,26	— 7,68	— 0,43	+ 3,08	— 9,32	— 6,24	+ 5,55	— 8,35	— 2,80
3. Communes rurales mixtes	+ 8,96	— 5,27	+ 3,68	+ 2,29	— 3,91	— 1,62	+ 6,98	— 4,87	+ 2,11
4. Communes rurales de résidence ..	+ 9,22	— 3,82	+ 5,40	+ 2,04	— 0,56	+ 1,48	+ 7,22	— 2,91	+ 4,31
B. Communes urbanisées :									
1. Communes urbanisées de résidence	+10,76	+ 4,93	+15,69	+ 2,72	— 2,65	+ 0,07	+ 7,72	+ 2,06	+ 9,78
2. Petits centres industriels et com- munes attractifs de main-d'œuvre.	+10,22	+ 3,51	+13,73	+ 3,51	— 2,39	+ 1,12	+ 6,45	+ 0,19	+ 6,64
3. Communes urbanisées mixtes	+10,43	— 0,27	+10,16	+ 2,51	+ 2,68	+ 5,19	+ 7,78	+ 0,72	+ 8,50
C. Villes et agglomérations urbaines :									
1. Villes ordinaires	+ 9,09	— 2,04	+ 7,05	+ 3,07	+ 2,54	+ 5,61	+ 7,13	— 0,55	+ 6,58
2. Villes régionales	+ 6,98	— 2,65	+ 4,33	+ 1,57	— 7,45	— 5,88	+ 5,44	— 4,01	+ 1,43
3. Grandes agglomérations	+ 4,00	+ 2,39	+ 6,39	+ 1,16	— 3,27	— 2,11	+ 1,97	+ 1,82	+ 3,79
<i>Résumé :</i>									
A. Communes rurales	+ 8,54	— 5,79	+ 2,75	+ 3,07	— 6,96	— 3,88	+ 6,55	— 6,22	+ 0,33
B. Communes urbanisées.....	+10,58	+ 2,99	+13,57	+ 2,86	— 1,20	+ 1,66	+ 7,52	+ 1,32	+ 8,84
C. Villes et agglomérations urbaines ...	+ 6,56	— 0,32	+ 6,24	+ 1,83	— 1,96	— 0,13	+ 3,87	+ 0,38	+ 4,25
Total :	+ 8,59	+ 0,23	+ 8,82	+ 2,49	— 2,36	+ 0,13	+ 5,66	— 0,16	+ 5,50
Bruxelles-Capitale							+ 0,76	+ 4,63	+ 5,39

(1) Y compris la région de langue allemande comprenant 25 communes avec 57 697 habitants.

Tableau 6. — RESULTATS DES CALCULS DE QUELQUES TAUX ET CHIFFRES PROPORTIONNELS, BASES SUR LA TYPOLOGIE DES COMMUNES CLASSEES D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION.

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Taux de natalité par 1 000 habitants	Nombre de femmes de 15 à moins de 45 ans	Taux de fécondité par 1 000 femmes de 15 à moins de 45 ans	Pourcentage de femmes dans la population totale	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage	Pourcentage de chefs de ménage propriétaires de leur logement	Population active résidant dans la commune	Main-d'œuvre travaillant dans la commune	Coefficient d'emploi
------------------------	--------------------------------------	--	--	---	-------------------	--------------------------------------	---	--	--	----------------------

Région de langue néerlandaise.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A. Communes rurales :										
1. Communes agricoles	20,50	4 751	110,08	48,95	6 821	3,74	62	90 055	7 382	81,52
2. Communes à caractère agricole	17,99	51 696	94,09	49,45	74 758	3,62	64	96 988	67 444	69,54
3. Communes rurales mixtes	19,25	55 912	98,64	49,26	78 016	3,67	66	103 098	71 550	69,40
4. Communes rurales de résidence	19,43	42 340	99,76	49,24	59 492	3,65	76	77 592	38 902	50,14
B. Communes urbanisées :										
1. Communes urbanisées de résidence	20,06	232 929	99,67	49,73	330 050	3,51	68	412 135	198 439	48,15
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre	19,22	54 707	94,81	49,96	79 665	3,39	60	100 008	134 725	134,71
3. Communes urbanisées mixtes	19,81	148 650	97,86	49,76	209 270	3,51	62	272 188	203 340	74,71
C. Villes et agglomérations urbaines										
1. Villes ordinaires	18,89	164 971	93,23	50,46	243 983	3,34	53	303 142	308 923	101,91
2. Villes régionales	17,93	83 539	89,20	51,80	136 482	3,05	45	155 573	218 844	140,67
3. Grandes agglomérations	16,05	172 286	81,31	52,02	317 464	2,75	31	331 994	407 874	122,86
<i>Résumé :</i>										
A. Communes rurales	18,91	154 699	97,78	49,31	219 087	3,65	68	286 733	185 278	64,62
B. Communes urbanisées	19,87	436 286	98,45	49,77	618 985	3,49	65	784 331	536 504	68,40
C. Villes et agglomérations urbaines.	17,52	420 796	87,55	51,38	697 929	3,01	41	790 709	935 641	118,33
Total :	18,74	1 011 781	93,81	50,36	1 536 001	3,30	55	1 861 773	1 657 423	89,02

Région de langue française. ⁽¹⁾

A. Communes rurales :										
1. Communes agricoles	18,23	12 257	103,12	49,70	19 697	3,52	75	24 690	20 287	82,17
2. Communes à caractère agricole	17,05	33 106	96,36	50,31	57 089	3,28	71	65 078	47 389	72,82
3. Communes rurales mixtes	16,52	21 701	92,25	51,05	37 913	3,20	68	41 854	30 977	74,01
4. Communes rurales de résidence	15,52	14 930	87,68	50,20	26 659	3,16	70	28 493	14 381	50,47
B. Communes urbanisées :										
1. Communes urbanisées de résidence	16,04	130 202	86,96	50,87	238 512	2,96	60	229 720	105 723	46,02
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre	16,39	65 598	86,82	50,67	117 301	2,96	51	118 268	159 027	134,46
3. Communes urbanisées mixtes	15,96	68 831	85,63	51,27	123 673	2,99	57	127 012	90 767	71,46

(1) Y compris la région de langue allemande comprenant 25 communes avec 57 697 habitants.

Tableau 6 (suite)

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Taux de natalité par 1 000 habitants	Nombre de femmes de 15 à moins de 45 ans	Taux de fécondité par 1 000 femmes de 15 à moins de 45 ans	Pourcentage de femmes dans la population totale	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage	Pourcentage de chefs de ménage propriétaires de leur logement	Population active résidant dans la commune	Main-d'œuvre travaillant dans la commune	Coefficient d'emploi
C. Villes et agglomérations urbaines :										
1. Villes ordinaires	16,15	75 615	83,94	51,83	133 247	2,95	53	145 147	150 306	103,55
2. Villes régionales	15,54	31 172	82,06	53,08	60 444	2,72	35	61 299	93 680	152,82
3. Grandes agglomérations	14,86	127 912	76,76	51,91	257 673	2,56	37	247 210	321 096	129,89
<i>Résumé :</i>										
A. Communes rurales	16,81	81 994	94,70	50,39	141 358	3,27	71	160 115	113 034	70,60
B. Communes urbanisées	16,11	264 631	86,58	50,93	479 486	2,97	57	475 000	355 517	74,85
C. Villes et agglomérations urbaines .	15,37	234 699	79,77	52,04	451 364	2,70	41	453 656	565 082	124,56
<i>Total :</i>	15,92	581 324	84,98	51,29	1 072 208	2,89	52	1 088 771	1 033 633	94,94

Bruxelles - Capitale.

Grande agglomération	13,63	203 540	68,51	53,90	419 492	2,44	23	424 624	582 634	137,03
-----------------------------------	--------------	----------------	--------------	--------------	----------------	-------------	-----------	----------------	----------------	---------------

Le Royaume.

A. Communes rurales :										
1. Communes agricoles	18,84	17 008	105,07	49,50	26 518	3,58	72	33 745	27 669	81,99
2. Communes à caractère agricole	17,60	84 802	94,97	49,80	131 847	3,47	67	162 066	114 833	70,86
3. Communes rurales mixtes	18,44	77 613	96,85	49,79	115 929	3,52	67	144 952	102 527	70,73
4. Communes rurales de résidence	18,34	57 270	96,61	49,51	86 151	3,50	74	106 085	53 283	50,23
B. Communes urbanisées :										
1. Communes urbanisées de résidence	18,54	363 131	95,12	50,16	568 562	3,28	65	641 855	304 162	47,39
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre	17,63	120 305	90,45	50,36	196 966	3,13	54	218 276	293 752	134,58
3. Communes urbanisées mixtes .	18,52	217 481	93,99	50,27	332 943	3,31	61	399 200	294 107	73,67
C. Villes et agglomérations urbaines :										
1. Villes ordinaires	18,00	240 586	90,31	50,92	377 230	3,20	53	448 289	459 229	102,44
2. Villes régionales	17,25	114 711	87,26	52,16	196 926	2,95	42	216 872	312 524	144,11
3. Grandes agglomérations	14,77	503 738	74,98	52,74	994 629	2,57	29	1 003 828	1 311 604	130,59
<i>Résumé :</i>										
A. Communes rurales	18,14	236 693	96,71	49,71	360 445	3,50	69	446 848	298 312	66,76
B. Communes urbanisées	18,38	700 917	93,97	50,23	1 098 471	3,26	62	1 259 331	892 021	70,83
C. Villes et agglomérations urbaines .	16,00	859 035	80,91	52,16	1 568 785	2,77	36	1 668 989	2 083 357	124,83
<i>Total :</i>	17,22	1 796 645	88,09	51,07	3 027 701	3,04	50	3 375 168	3 273 690	(2)96,98

(2) Non compris la population travaillant à l'étranger ni ceux dont la commune de travail n'est pas connue.

Liste des communes classées d'après leur degré d'urbanisation ⁽¹⁾

A.1. — COMMUNES AGRICOLES.

Province d'Anvers	Forge-Philippe	Noville
Meer	Fourbechies	Petit-Thier
	Macquenoise	Sibret
	Renlies	Tailles
Province de Brabant	Rièzes	Tavigny
Elingen	Vaulx	Tillet
Duisburg	Vergnies	Tintange
Melkwezer	Gallaix	Villers-la-Bonne-Eau
Willebringen	Mont-Saint-Aubert	Wardin
Bomal	Popuelles	Wibrin
Jodoigne-Souveraine		Beausaint
Lathuy		Beffe
L'Ecluse	Province de Liège	Dochamps
Piétrain	Saint-André	Erneuville
	Bellevaux-Ligneuville	Grandmenil
Province de Flandre occidentale	Bolland	Halleux
Houtave	Bra	Harsin
Lapscheure	Charneux	Hives
Meetkerke	Clermont	Hodister
Nieuwmunster	Crombach	Malempré
Oostkerke	Heppenbach	Mormont
Lampernisse	Julémont	Odeigne
Noordschote	La Gleize	Ortho
Oudekapelle	Manderfeld	Roy
Reninge	Meyerode (Meyrode)	Samrée
Sint-Jacobs-Kapelle	Neufchâteau	Villers-Sainte-Gertrude
Stuivekenskerke	Rahier	Anlier
Westvleteren	Sippenaeken	Anloy
Mannekensvere	Thommen	Auby-sur-Semois
Booitshoeke	Wanne	Bellevaux
De Moeren	Merdorp	Bras
Eggewaartskapelle		Ebly
Leisele	Province de Limbourg	Framont
Oeren	Muizen	Freux
Sint-Rijkers	Batsheers	Hamipré
Stavele	Berlingen	Jehonville
Steenkerke	Groot-Loon	Juseret
Vinkem	Herstappe	Les Hayons
Zoutenaai	Herten	Longlier
	Remersdaal	Moircy
Province de Flandre orientale	Schalkhoven	Nolleaux
Sint-Margriete	Sint-Pieters-Voeren	Remagne
Lochristi	(Fouron-Saint-Pierre)	Sainte-Marie-Chevigny
		Saint-Pierre
Province de Hainaut	Province de Luxembourg	Sohier
Aubechies	Arbrefontaine	Straimont
Buissenal	Beho	Ucimont
Cordes	Bertogne	Vivy
Fouleng	Bihain	Witry
Gages	Cherain	Chassepierre
Gibecq	Flamierge	
Gondregnies	Hollange	Province de Namur
Lahamaide	Hompré	Baillamont
Oeudeghien	Longchamps	Baillonville
Ostiches	Longvilly	Bellefontaine
Tongre-Saint-Martin	Mabompré	Blaimont
Marchipont	Mont	Bourseigne-Vieille
Steenkerque	Montleban	Buissonville
Barbençon	Morhet	Cornimont
Erpion	Nadrin	Flostoy
	Nives	Furfooz
		Lessive

(1) Il est tenu compte dans ce classement des modifications du territoire national apportées par les lois des 8 novembre 1962 et 2 août 1963. Les communes, existant en 1961, sont donc classées selon la province et l'arrondissement dont elles font actuellement partie.

Mesnil-Eglise
Mouzaive
Petit-Fays
Porcheresse
Sinsin
Verlée

Wancennes
Brûly-de-Pesche
Castillon
Jamiolle
Niverlée
Omezée

Petite-Chapelle
Samart
Serville
Soulme
Vodecée

A.2. — COMMUNES A CARACTERE AGRICOLE.

Province d'Anvers

Loenhout
Vremde
Gestel
Onze-Lieve-Vrouw-Waver
Putte
Baarle-Hertog
Meerle
Minderhout
Poppel
Weelde

Province de Brabant

Berg
Bever (Biévène)
Bogaarden
Brussegem
Buken
Hamme
Heikruis
Herfelingen
Hoeilaart
Kampenhout
Nederokkerzeel
Oudenaken
Overijse
Assent
Binkom
Dormaal
Halle-Booienhoven
Huldenberg
Kersbeek-Miskom
Kortenaken
Loonbeek
Meerbeek
Meldert
Molenbeek-Wersbeek
Neerijse
Neervelp
Opvelp
Orsmaal-Gussenhoven
Outgaarden
Ransberg
Rummen
Vissenaken
Wange
Wezeren
Bornival
Enines
Glimes
Grand-Rosière-Hottomont
Jandrain-Jandrenouille
Jauchelette
Longueville
Malèves--Sainte-Marie-Wastines
Marilles
Mélin
Mont-Saint-André
Noduwez

Piètrebais
Ramillies-Offus
Roux-Miroir
Saint-Jean-Geest
Saint-Remy-Geest
Thines
Thorembais-les-Béguines
Thorembais-Saint-Trond
Tourinnes-Saint-Lambert

Province de Flandre occidentale

Damme
Dudzele
Hertsberge
Hoeke
Moerkerke
Oedelem
Ramskapelle
Waardamme
Zuienkerke
Beerst
Bovekerke
Esen
Kaaskerke
Keiem
Leke
Lo
Merkem
Nieuwkapelle
Oostkerke
Pollinkhove
Vladslo
Werken
Woumen
Bikschote
Boezinge
Brielen
Dranouter
Kemmel
Krombeke
Loker
Nieuwkerke
Oostvleteren
Passendale
Poelkapelle
Proven
Reningelst
Roesbrugge-Haringe
Voornezele
Watou
Westouter
Wijtschate
Wulvergem
Zandvoorde
Zuidschote
Leffinge
Schore
Sint-Pieters-Kapelle
Slijpe

Zande
Zevekote
Westrozebeke
Egem
Kanegem
Markegem
Ruisselede
Schuiferskapelle
Wingene
Alveringem
Beveren
Bulskamp
Gijverinkhove
Hoogstade
Houtem
Izenberge
Pervijze
Ramskapelle
Sint-Joris
Wulpen
Wulveringem

Province de Flandre orientale

Vlekkem
Bassevelde
Boekhoute
Kaprijke
Lembeke
Middelburg
Oosteeklo
Sint-Jan-in-Eremo
Sint-Laureins
Waterland-Oudeman
Watervliet
Baaigem
Beervelde
Desteldonk
Gottem
Lemberge
Lotenhulle
Meigem
Mendonk
Merendree
Oostwinkel
Poeke
Poesele
Ronsele
Sint-Martens-Leerne
Vinkt
Vosselare
Zaffelare
Zeveneken
Zeveren
Zevergem
Beerlegem
Dikkele
Everbeek
Hemelveedegem
Kruishoutem

Kwaremont
Maarke-Kerkem
Moregem
Nokere
Ooike
Paulatem
Wannegem-Lede
Wortegem
Zulzeke
Doel
Eksaarde
Kallo
Verrebroek

Province de Hainaut

Arc-Ainières
Blicquy
Ellignies-Sainte-Anne
Forest
Hacquegnies
Hellebecq
Herquegies
Mainvault
Meslin-l'Évêque
Moulbaix
Ormeignies
Tourpes
Villers-Saint-Amand
Wodecq
Petit-Rœulx-lez-Nivelles
Bauffe
Blaregnies
Cambron-Saint-Vincent
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
Erbaut
Herchies
Lombise
Masnuy-Saint-Pierre
Montignies-lez-Lens
Neufmaison
Onnezies
Ghoy
Gottignies
Graty
Hoves
Marcq (Mark)
Ogy
Petit-Rœulx-lez-Braine
Thieusies
Thoricourt
Vellereille-le-Sec
Wannebecq
Baileux
Baillièvre
Biemme-lez-Happart
Croix-lez-Rouveroy
Donstiennes
Froid-Chapelle
Grandrieu
L'Escaillère
Leugnies
Leval-Chaudeville
Lompret
Monceau-Imbrechies
Montbliart
Ragnies
Salles
Sautin
Sivry
Solre-Saint-Géry
Thirimont

Villers-la-Tour
Anserœul
Bailleul
Baugnies
Beclers
Braffe
Chapelle-à-Oie
Chapelle-à-Wattines
Escanaffles
Espelchin
Esquelmes
Grandmetz
Havannes
Howardries
Lesdain
Maulde
Melles
Molenbaix
Montrœul-au-Bois
Mourcourt
Obigies
Pipaix
Quartes
Thieulain
Thimougies
Velaines
Wasmes-Audemez-Briffœil
Willaupuis

Province de Liège

Bois-et-Borsu
Chapon-Seraing
Ernonheid
Filot
Hannêche
Harzé
Hody
Lamontzée
Les Waleffes
Lorcé
Oteppe
Pailhe
Ramelot
Seny
Seraing-le-Château
Terwagne
Werbomont
Bombaye
Dolembreux
Feneur
Gomzé-Andoumont
Amel (Amblève)
Aubel
Baelen
Basse-Bodeux
Bévercé
Büllingen (Bullange)
Chevron
Eynatten
Faymonville
Francorchamps
Henri-Chapelle
Hombourg
Jalhay
La Reid
Lierneux
Lommersweiler
Recht
Reuland
Rocherath
Sart

Schoenberg
Stoumont
Thimister
Walhorn
Abolens
Acosse
Ambresin
Avin
Bertrée
Boelhe
Celles
Cras-Avernas
Crehen
Freloux
Meeffe
Moxhe
Thisnes
Tourinne
Ville-en-Hesbaye
Villers-le-Peuplier
Wansin

Province de Limbourg

Groot-Gelmen
Halmaal
Kerkom-bij-Sint-Truiden
Kortijs
Kozen
Mielen-boven-Aalst
Beek
Grote-Brogel
Tongerlo
Wijshagen
Bommershoven
Gors-Opleeuw
Heks
Hendrieken
Horpmaal
Kerniel
Kuttehoven
Lauw
Millen
Mopertingen
Overrepen
Piringen
Romershoven
'S Gravenvoeren (Fouron-le-Comte)
Sint-Huibrechts-Hern
Sint-Martens-Voeren
(Fouron-Saint-Martin)
Teuven
Vechmaal
Voort
Widoöie

Province de Luxembourg

Attert
Guirsch
Nothomb
Amberloup
Bovigny
Fauvillers
Grand-Halleux
Limerlé
Vaux-lez-Rosières
Amonines
Bande
Bende
Borlon
Champlon

Erezée	Province de Namur	Sart-Custinne
Grandhan	Achêne	Schaltin
Grune	Achet	Scy
Harre	Ambly	Somme-Leuze
Heyd	Ave-et-Auffe	Sommière
Izier	Barvaux-Condroz	Sorinnes
Marcourt	Bonsin	Sovet
My	Bourseigne-Neuve	Villers-sur-Lesse
Rendeux	Celles	Vonêche
Septon	Conneux	Waillet
Soy	Custinne	Wiesme
Tenneville	Emptinne	Willerzie
Tohogne	Eprave	Boneffe
Vaux-Chavanne	Falmagne	Branchon
Weris	Focant	Cortil-Wodon
Assenois	Foy-Notre-Dame	Coutisse
Daverdisse	Froidfontaine	Crupet
Dohan	Fronville	Evelette
Fays-les-Veneurs	Gerin	Florée
Gembes	Graide	Goesnes
Grandvoir	Gros-Fays	Graux
Grapfontaine	Heure	Haillot
Halma	Hogne	Hanret
Léglise	Honnay	Hemptinne
Lomprez	Houdremont	Jallet
Mellier	Hour	Lesve
Noirefontaine	Hulsonniaux	Mailen
Ochamps	Javingue	Perwez
Offagne	Laforêt	Sorée
Opont	Lavaux-Sainte-Anne	Upigny
Orgeo	Lisogne	Aublain
Porcheresse	Louette-Saint-Denis	Boussu-en-Fagne
Recogne	Maffe	Brûly
Redu	Malvoisin	Corenne
Sensenruth	Martouzin-Neuville	Cul-des-Sarts
Smuid	Mean	Dailly
Suxy	Mesnil-Saint-Blaise	Fagnolle
Tournay	Mohiville	Gochenée
Transinne	Monceau-en-Ardenne	Hemptinne
Vesqueville	Mont-Gauthier	Jamagne
Villance	Nafraiture	Matagne-la-Petite
Dampicourt	Naomé	Rognée
Fontenoille	Nettinne	Roly
Lacuisine	Noiseaux	Sautour
Les Bulles	Oizy	Soumoy
Muno	Orchimont	Surice
Sommethonne	Patignies	Villers-Deux-Eglises
Termes	Pessoux	Villers-en-Fagne
Villers-sur-Semois	Pondrôme	Vogenée

A.3. — COMMUNES RURALES MIXTES.

Province d'Anvers	Wolvertem	Province de Flandre occidentale
Koningshooikt	Bierbeek	Aatrijke
Liezele	Glabbeek-Zuurbemde	Beernem
Rijmenam	Goetsenhoven	Ruddervoorde
Merkspas	Neerhespen	Westkapelle
Wortel	Oorbeek	Handzame
Province de Brabant	Pellenberg	Klerken
Gaasbeek	Autre-Eglise	Koekelare
Kester	Bonlez	Zarren
Kobbegem	Chaumont-Gistoux	Dikkebus
Mazenzele	Cortil-Noirmont	Elverdinge
Nieuwenrode	Dongelberg	Langemark
Steenhuffel	Gentinne	Vlamertinge
Vlezenbeek	Incourt	Woesten
	Monstreux	Zillebeke
	Opprebais	

Heestert
Kooigem
Vlissegem
Wilskerke
Gits
Hooglede
Lichtervelde
Moorslede
Oostnieuwkerke
Staden
Aarsele
Dentergem
Koolskamp
Pittem
Zwevezele

Province de Flandre orientale

Denderwindeke
Steenhuize-Wijnhuize
Vlierzele
Kalken
Laarne
Moerzeke
Overmere
Westrem
Adegem
Assenede
Aalter
Bachte-Maria-Leerne
Bellem
Dikkelvenne
Grammene
Landegem
Machelen
Moerbeke
Munte
Nazareth
Nevele
Oosterzele
Sleidinge
Wachtebeke
Zomergem
Elst
Heurne
Huise
Hundelgem
Mater
Melden
Michelbeke
Opbrakel
Ouwegem
Petegem-aan-de-Schelde
Schorisse
Sint-Denijs-Boekel
Sint-Maria-Horebeke
Daknam
Sinaai
Vrasene

Province de Hainaut

Anvaing
Attre
Ellezelles
Flobecq (Vloesberg)
Frasnes-lez-Buissenal
Ladeuze
Mévergnies
Moustier
Saint-Sauveur
Athis

Autreppe
Fayt-le-Franc
Harveng
Havay
Neufvilles
Roisin
Spiennes
Horrues
Ronquières
Silly
Villers-Saint-Ghislain
Beauwelz
Bourlers
Boussu-lez-Walcourt
Buvrignes
Forges
Macon
Robechies
Saint-Remy
Seloignes
Virelles
Bury
Celles
Hertain
Wez-Velvain

Province de Liège

Burdinne
Clavier
Ferrières
Fraiture
Héron
Les Avins
Nandrin
Soheit-Tinlot
Vaux-et-Borset
Vieuxville
Warzée
Xhoris
Cerexhe-Heuseux
Evegnée-Tignée
Fexhe-Slins
Louveigné
Mortier
Mortroux
Warsage
Battice
Bilstain
Fosse
Hauset
Lontzen
Polleur
Waimes (Weismes)
Avennes
Bovenistier
Braives
Ciplet
Hollogne-sur-Geer
Lens-Saint-Servais
Ligney
Limont
Thys
Trognée
Wasseiges

Province de Limbourg

Engelmanshoven
Gelinden
Halen
Herk-de-Stad

Loksbergen
Meldert
Zepperen
Gruitrode
Kessenich
Kinrooi
Kleine-Brogel
Molenbeersel
Reppel
Alken
Grote-Spouwen
Hoepertingen
Jessen
Kleine-Spouwen
Koninksem
Mal
Martenslinde

Province de Luxembourg

Thiaumont
Humain
Lesterny
Marenne
Arville
Awenne
Carlsbourg
Chanly
Cugnon
Haut-Fays
Libin
Maissin
Mirwart
Poupehan
Rochehaut
Sugny
Tellin
Chiny
Gerouville
Habay-la-Vieille
Harnoncourt
Jamoigne
Robelmont
Sainte-Cécile
Saint-Vincent
Torgny
Villers-devant-Orval

Province de Namur

Baronville
Bièvre
Bure
Chevetogne
Ciergnon
Dion
Dorinne
Durnal
Falaën
Hamois
Leignon
Louette-Saint-Pierre
Membre
Miécret
Onhaye
Resteigne
Rienne
Serinchamps
Arbre
Assesse
Ermeton-sur-Biert
Grand-Leez

Meux
Mozet
Ohey
Saint-Gérard
Suarlée
Wierde
Anthée

Clermont
Daussois
Dourbes
Flavion
Matagne-la-Grande
Morville
Neuville

Pesche
Rosée
Saint-Aubin
Senzeille
Silenrieux
Stave

A.4. — COMMUNES RURALES DE RESIDENCE.

Province d'Anvers

Pulderbos
Leest
Lippelo
Oppuurs
Schriek
Sint-Katelijne-Waver
Weert
Olmen
Poederlee
Retie
Varendonck

Province de Brabant

Bekkerzeel
Gooik
Herne
Mollem
Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek
Pepingen
Perk
Relegem
Sint-Laureins-Berchem
Sint-Martens-Bodegem
Sint-Martens-Lennik
Sint-Pieters-Kapelle
Vollezele
Wambeek
Zemst
Attenrode
Bekkevoort
Budingem
Bunsbeek
Eliksem
Erps-Kwerps
Everberg
Geetbets
Grazen
Haasrode
Hakendover
Helen-Bos
Hoeleden
Houwaart
Kapellen
Kerkom
Korbeek-Dijle
Kumtich
Laar
Leefdaal
Lubbeek
Meensel-Kiezegem
Neerlanden
Nieuwrode
Ottenburg
Overwinden
Sint-Agatha-Rode
Sint-Joris-Weert

Sint-Joris-Winge
Sint-Margriete-Houtem
Sint-Pieters-Rode
Tielt
Vertrijk
Vossem
Waanrode
Webbekom
Werchter
Winksele
Bierghes
Biez
Bossut-Gottechain
Corroy-le-Grand
Dion-le-Mont
Dion-le-Val
Folx-les-Caves
Geest-Gerompont-Petit-Rosière
Glabais
Haut-Ittre
Houtain-le-Val
Huppaye
Linsmeau
Mellery
Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin
Nodebais
Orbais
Plancenoit
Saint-Géry
Tourinnes-la-Grosse
Vieux-Genappe
Walhain-Saint-Paul
Zétrud-Lumay

Province de Flandre occidentale

Snellegem
Stalhille
Varsenare
Zerkegem
Beselare
Hollebeke
Sint-Jan
Zonnebeke
Kaster
Bekegem
Moere
Roksem
Snaaskerke
Oekene
Avekapelle

Province de Flandre orientale

Aaigem
Aspelare
Letterhoutem
Nederhasselt
Nieuwenhove

Ottergem
Sint-Antelinks
Sint-Goriks-Oudenhove
Sint-Lievens-Esse
Smeerebbe-Vloerzegem
Smetlede
Voorde
Waarbeke
Woubrechtgem
Zarlardingem
Mespelare
Kluizen
Hansbeke
Landskouter
Schelderode
Sint-Kruis-Winkel
Ursel
Vinderhoutem
Vurste
Wontergem
Etikhove
Meilegem
Mullem
Nukerke
Parike
Roborst
Rozebeke
Sint-Blasius-Boekel
Sint-Kornelis-Horebeke
Welden
Zegelsem
Meerdonk
Sint-Pauwels

Province de Hainaut

Arbre
Bouvignies
Grosage
Huissignies
Isières
Lanquesaint
Ramegnies
Thumaide
Tongre-Notre-Dame
Villers-Notre-Dame
Wadelincourt
Rèves
Angreau
Baisieux
Blaugies
Bougnies
Masnuy-Saint-Jean
Montrœul-sur-Haine
Quévy-le-Petit
Bas-Warneton (Neerwaasten)
Houthem
Bassilly
Estinnes-au-Val

Biercée
Faurœulx
Merbes-Sainte-Marie
Mont-Sainte-Geneviève
Peissant
Rouveroy
Sars-la-Buissière
Hérinnes
Jollain-Merlin
La Glanerie
Lamain
Marquain
Pottes
Rongy
Russeignies
Saint-Léger
Saint-Maur
Vezon
Willemeau

Province de Liège

Aineffe
Borlez
Ellemelle
Lavoir
Outrelouxhe
Tavier
Vieux-Waleffe
Waret-l'Evêque
Yernée-Fraigneux
Berneau
Lantin
Chaineux
Grand-Rechain
Kettenis
Olne
Soiron
Avernas-le-Bauduin
Blehen
Bleret
Darion
Donceel
Grand-Hallet
Haneffe
Jeneffe
Kemexhe
Lens-Saint-Remy
Noville
Odeur

Omali
Otrange
Pellaines
Petit-Hallet
Poucet
Pousset
Racour

Province de Limbourg

Aalst
Binderveld
Boekhout
Borlo
Buvingen
Donk
Duras
Runkelen
Sint-Lambrechts-Herk
Stevoort
Velm
Vorsen
Wijer
Wilderen
Ellikom
Berg
Broekom
Diets-Heur
Genoelselderen
Gotem
Gutschoven
Henis
Herderen
Hoelbeek
Klein-Gelmen
Kortessem
Membruggen
Mettekoven
Moelingen (Mouland)
Neerrepn
Opheers
Rijkel
Rijkhoven
Rosmeer
Rutten
'S Herenelderen
Ulbeek
Val-Meer
Veulen
Vliermaal

Vliermaalroot
Vlijtingen
Vroenhoven
Werm
Wintershoven
Zichen-Zussen-Bolder

Province de Luxembourg

Habergy
Nobressart
Toernich
Tontelange
Masbourg
Saint-Médard
Buzenol
Vance

Province de Namur

Dréhance
Feschaux
Finnevaux
Jeneffe
Wavreille
Bolinne
Bossière
Dhuy
Emines
Forville
Haltinne
Liernu
Loyers
Marchovelette
Saint-Denis
Sart-Eustache
Sart-Saint-Laurent
Sorinne-la-Longue
Tillier
Villers-lez-Heest
Warisoulx
Fontenelle
Franchimont
Le Mesnil
Presgaux
Romerée
Sart-en-Fagne
Somzée
Tarcienne
Thy-le-Bauduin

B.1. — COMMUNES URBANISEES DE RESIDENCE.

Province d'Anvers

Halle
Hoevenen
Hove
Kalmthout
Kapellen
Kontich
Oelegem
Oostmalle
Ranst
Reet
Schelle
Schilde
'S Gravenwezel
Sint-Job-in-'t-Goor

Stabroek
Viersel
Wommelgem
Zoerzel
Beerzel
Blaasveld
Bonheiden
Booischoot
Bornem
Brendonk
Hallaar
Heffen
Heindonk
Hingene
Hombeek
Ruisbroek

Walem
Bouwel
Dessel
Eindhout
Gierle
Herselt
Houtvenne
Kasterlee
Lichtaart
Meerhout
Noorderwijk
Oevel
Oud-Turnhout
Ramsel
Tielen
Tongerlo

Veerle
Vorst
Vosselaar
Zoerle-Parwijs

Province de Brabant

Linkebeek
Sint-Genesius-Rode
(Rhode-Saint-Genèse)
Wemmel
Wezembeek-Oppem
Beersel
Beert
Beigem
Bellingen
Borchtlombeek
Dilbeek
Dworp
Elewijt
Epegem
Essene
Galmaarden
Grimbergen
Hekelgem
Hofstade
Humbeek
Itterbeek
Leerbeek
Lembeek
Liedekerke
Londerzeel
Malderen
Meise
Nossegem
Oetingen
Pamel
Ramsdonk
Schepdaal
Sint-Katharina-Lombeek
Sint-Kwintens-Lennik
Sint-Stevens-Woluwe
Sint-Ulriks-Kapelle
Steenokkerzeel
Sterrebeek
Strijtem
Strombeek-Bever
Teralfene
Ternat
Tollembeek
Weerde
Attenhoven
Averbode
Baal
Begijnendijk
Bertem
Betekom
Blanden
Boutersem
Deurne
Drieslinter
Gelrode
Haacht
Herent
Hever
Holsbeek
Kaggevinne
Keerbergen
Kessel-Lo
Korbeek-Lo
Kortenberg
Kortrijk-Dutsele

Landen
Langdorp
Linden
Lovenjoel
Messelbroek
Molenstede
Neerlinter
Neerwinden
Oplinter
Oud-Heverlee
Overhespen
Rillaar
Roosbeek
Rotselaar
Rumsdorp
Schaffen
Scherpenheuvel
Tervuren
Testelt
Tremelo
Veltem-Beisem
Waasmont
Walsbets
Walshoutem
Wezemaal
Wommersom
Zichem
Baisy-Thy
Braine-le-Château
Corbais
Couture-Saint-Germain
Hévíllers
La Hulpe
Lasne-Chapelle-Saint-Lambert
Lillois-Witterzée
Limal
Loupoigne
Maransart
Marbais
Neerheylißem
Nethen
Noville-sur-Mehaigne
Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
Opheylißem
Perwez
Quenast
Rebecq-Rognon
Rixensart
Rosières
Saintes
Sart-Dames-Avelines
Tilly
Villers-la-Ville
Wauthier-Braine
Ways

Province de Flandre occidentale

Assebroek
Jabbeke
Koolkerke
Loppem
Sint-Andries
Sint-Joris
Sint-Kruis
Geluvelt
Geluwe
Mesen (Messines)
Wervik
Bavikhove
Bellegem
Bossuit

Gullegem
Helkijn (Helchin)
Hulste
Kerkhove
Moorsele
Otegem
Outrijve
Rekkem
Rollegem
Sint-Denijs
Spiere (Espierres)
Waarmaarde
Wevelgem
Bredene
Eernegem
Ettelgem
Gistel
Ichtegem
Stene
Westkerke
Dadizele
Rollegem-Kapelle
Sint-Eloois-Winkel

Province de Flandre orientale

Appel terre-Eichem
Baarddegem
Bambrugge
Borsbeke
Burst
Denderhoutem
Denderleeuw
Elene
Erembodegem
Erondegem
Erpe
Erwetegem
Gijzegem
Godveerdegem
Grimminge
Haaltert
Heldergem
Herdersem
Hillegem
Iddergem
Idegem
Impe
Kerksken
Lede
Leeuwergem
Meerbeke
Meldert
Mere
Moerbeke
Moorsel
Nederboelare
Nieuwerkerken
Okegem
Onkerzele
Oombergen
Outer
Pollare
Ressegem
Schendelbeke
Sint-Lievens-Houtem
Sint-Maria-Oudenhove
Strijpen
Velzeke-Ruddershove
Viane
Wanzele
Welle

Zandbergen
 Zonnegem
 Appels
 Buggenhout
 Denderbelle
 Grembergen
 Opdorp
 Sint-Gillis-bij-Dendermonde
 Uitbergen
 Wichelen
 Afsnee
 Asper
 Balegem
 Bottelare
 De Pinte
 Eke
 Gontrode
 Heusden
 Lovendegem
 Melsen
 Moortsele
 Oostakker
 Scheldewindeke
 Semmerzake
 Sint-Martens-Latem
 Ename
 Munkzwalm
 Nederename
 Sint-Maria-Latem
 Sint-Maria-Lierde
 Sint-Martens-Lierde
 Volkegem
 Zingem
 Bazel
 Belsele
 De Klinge
 Kemzeke
 Kieldrecht
 Kruikeke
 Melsele
 Nieuwkerken-Waas
 Stekene

Province de Hainaut

Bernissart
 Grandglise
 Houtaing
 Maffle
 Rebaix
 Stambruges
 Aiseau
 Arquennes
 Boignée
 Brye
 Buzet
 Chapelle-lez-Herlaimont
 Fayt-lez-Manage
 Feluy
 Forchies-la-Marche
 Frasnes-lez-Gosselies
 Gerpinnes
 Godarville
 Gougny
 Gouy-lez-Piéton
 Heppignies
 Landelies
 Leernes
 Liberchies
 Mellet
 Obaix
 Pironchamps

Pont-à-Celles
 Pont-de-Loup
 Presles
 Ransart
 Roselies
 Saint-Amand
 Thiméon
 Trazegnies
 Viesville
 Villers-Perwin
 Villers-Poterie
 Wanfercée-Baulet
 Wangenies
 Wayaux
 Angre
 Audregnies
 Aulnois
 Boussu
 Cambron-Casteau
 Cibly
 Elouges
 Erbisœul
 Erquennes
 Eugies
 Flénu
 Frameries
 Genly
 Givry
 Goegnies-Chaussée
 Hainin
 Hornu
 La Bouverie
 Mesvin
 Montignies-sur-Roc
 Noirchain
 Nouvelles
 Pâturages
 Quaregnon
 Saint-Symphorien
 Sirault
 Villerot
 Wasmes
 Wasmuel
 Wihéries
 Herseaux
 Ploegsteert
 Bois-de-Lessines
 Boussoit
 Bray
 Casteau
 Ecaussinnes-d'Enghien
 Henripont
 Houdeng-Aimeries
 Marche-lez-Ecaussinnes
 Maurage
 Mignault
 Ollignies
 Papignies
 Petit-Enghien (Lettelingen)
 Saint-Denis
 Saint-Vaast
 Strépy-Bracquagnies
 Thieu
 Bersillies-L'Abbaye
 Biesme-sous-Thuin
 Carnières
 Cour-sur-Heure
 Epinois
 Estinnes-au-Mont
 Fontaine-Valmont
 Gozée
 Grand-Reng

Ham-sur-Heure
 Hantes-Wihéries
 Haulchin
 Jamioulx
 Labuissière
 Leers-et-Fosteau
 Leval-Trahegnies
 Lobbes
 Marbaix
 Merbes-le-Château
 Montignies-Saint-Christophe
 Nalignes
 Solre-sur-Sambre
 Thuillies
 Vellereille-les-Brayeux
 Waudrez
 Blandain
 Blaton
 Brasmenil
 Bruyelle
 Calonne
 Ere
 Estaimbourg
 Estaimpuis
 Evregnies
 Fontenoy
 Froidmont
 Guignies
 Hollain
 Kain
 Laplaigne
 Leers-Nord
 Ligne
 Maubray
 Nechin
 Rumes
 Rumillies
 Taintignies
 Warcoing
 Wiers

Province de Liège

Abée
 Amay
 Antheit
 Bas-Oha
 Ben-Ahin
 Comblain-Fairon
 Couthuin
 Fize-Fontaine
 Huccorgne
 Jehay-Bodegnée
 Landenne
 Marneffe
 Ombret-Rawsa
 Saint-Séverin
 Vierset-Barse
 Villers-aux-Tours
 Villers-le-Bouillet
 Villers-le-Temple
 Vinalmont
 Vyle-et-Tharoul
 Warnant-Dreye
 Ayeneux
 Barchon
 Bassenge
 Beaufays
 Bellaire
 Beyne-Heusay
 Boncelles
 Chokier

Comblain-au-Pont
Dalhem
Eben-Emael
Fléron
Fozz
Fraipont
Gleixhe
Glons
Haccourt
Hermée
Heure-le-Romain
Hognoul
Horion-Hozémont
Housse
Houtain-Saint-Siméon
Juprelle
Liers
Melen
Othée
Oupeye
Paifve
Plainevaux
Queue-du-Bois
Retinne
Richelle
Roclenge-sur-Geer
Roloux
Rotheux-Rimière
Rouvreux
Saint-Remy
Saive
Slins
Tilff
Velroux
Villers-l'Evêque
Villers-Saint-Siméon
Voroux-lez-Liers
Wihogne
Wonck
Xhendremael
Cornesse
Gemmenich
Membach
Moresnet
Neu-Moresnet
Stembert
Wegnez
Berloz
Bettincourt
Corswaren
Crisnée
Fallais
Fexhe-le-Haut-Clocher
Fize-le-Marsal
Fumal
Grand-Axhe
Hodeige
Lamine
Lantremange
Latinne
Lincet
Momalle
Oleye
Rosoux-Crenwick
Saint-Georges
Viemme

Province de Limbourg

As
Berbroeck
Beverlo

Diepenbeek
Gingelom
Heppen
Jeuk
Kermt
Linkhout
Lummen
Montenaken
Neerglabbeek
Niel-bij-As
Niel-bij-Sint-Truiden
Nieuwerkerken
Oostham
Opplabbeek
Ordingen
Paal
Schulen
Spalbeek
Strokrooie
Wimmertingen
Zonhoven
Zutendaal
Achel
Dilsen
Eksel
Elen
Gerdingen
Hamont
Hechtel
Meeuwen
Neeroeteren
Ophoven
Opitter
Opoeteren
Sint-Huibrechts-Lille
Wijchmaal
Beverst
Boorseem
Eigenbilzen
Gellik
Guigoven
Heers
Hees
Hoeselt
Kanne
Leut
Mechelen-aan-de-Maas
Mechelen-Bovelingen
Meeswijk
Neerharen
Nerem
Opgrimbie
Rekem
Riemst
Riksingén
Rukkelingen-Loon
Sluizen
Stokkem
Uikhoven
Veldwezelt
Vreren
Vucht
Waltwilder
Wellen

Province de Luxembourg

Aubange
Bonnert
Hachy
Halanzuy
Hondelange

Meix-le-Tige
Messancy
Rachecourt
Selange
Wolkrange
On
Bagimont
Bellefontaine
Bleid
Chantemelle
Châtillon
Ethe
Habay-la-Neuve
Houdemont
Meix-devant-Virton
Musson
Mussy-la-Ville
Rossignol
Ruelle
Saint-Léger
Villers-la-Loue

Province de Namur

Annevoie-Rouillon
Bouvignes-sur-Meuse
Evrehailles
Felenne
Hastière-par-delà
Rivière
Thynes
Vencimont
Weillen
Winenne
Aische-en-Refail
Arsimont
Balâtre
Beuzet
Biesme
Boninne
Bothey
Bouge
Bovesse
Cognelée
Corroy-le-Château
Courrière
Daussoulx
Ernage
Falisolle
Floreffe
Floriffoux
Fosse-la-Ville
Franc-Waret
Furnaux
Gelbressée
Grand-Manil
Ham-sur-Sambre
Hingeon
Isnes
Keumiée
Le Roux
Leuze
Ligny
Longchamps
Lonzée
Malonne
Mazy
Mehaigne
Mettet
Noville-les-Bois
Pontillas

Rhisnes
Saint-Germain
Saint-Martin
Sart-Bernard
Sauvenière
Sclayn
Soye
Spy
Taviers
Temploux
Tongrinne
Vedrin
Velaine

Vezein
Vitrival
Waret-la-Chaussée
Wépion
Berzée
Cerfontaine
Chastres
Doische
Fraire
Gimnée
Gourdinne
Hanzinelle

Hanzinne
Laneffe
Mazée
Morialmé
Olloy
Oret
Pry
Treignes
Vaucelles
Vierves-sur-Viroin
Vodelée
Yves-Gomezée

B.2. — PETITS CENTRES INDUSTRIELS ET COMMUNES ATTRACTIFS DE MAIN-D'ŒUVRE.

a. — Coefficient d'emploi : 80 à 100.

Province d'Anvers
Boechout
Lint

Merelbeke
Sint-Denijs-Westrem
Bevere
Haasdonk

Modave
Awirs
Engis
Elsenborn
Lambermont
Bergilers

Province de Brabant
Groot-Bijgaarden
Wespelaar
Wilsele

Province de Hainaut

Luttre
Piéton
Seneffe
Souvret
Ghlin
Hautrage
Jemappes
Haine-Saint-Paul
Roucourt

Province de Limbourg

Kwaadmechelen
Rotem

Province de Flandre occidentale
Sijsele
Heule
Moen

Province de Namur

Chairière
Haut-le-Wastia
Dave
Jambes
Onoz
Thon

Province de Flandre orientale
Goferdinge
Destelbergen

Province de Liège

Hermalle-sous-Huy

B.2. — PETITS CENTRES INDUSTRIELS ET COMMUNES ATTRACTIFS DE MAIN-D'ŒUVRE.

b. — Coefficient d'emploi : supérieur à 100.

Province d'Anvers
Aartselaar
Emblem
Hemiksem
Massenhoven
Tisselt
Grobbendonk
Olen
Westmeerbeek

Heverlee
Tildonk
Vaalbeek
Archennes
Beauvechain
Bierges
Céroux-Mousty
Clabecq
Court-Saint-Etienne
Genval
Mont-Saint-Guibert
Oisquercq
Orp-le-Grand
Virginal-Samme

Vichte
Zwevegem
Lombardsijde
Zandvoorde
Emelgem

Province de Flandre orientale

Overboelare
Schellebelle
Schoonaarde
Ertvelde
Gavere
Zwijnaarde
Leupegem

Province de Brabant
Drogenbos
Huizingen
Kappelle-op-den-Bos
Lot
Machelen
Melsbroek
Ruisbroek
Zaventem
Zellik

Province de Flandre occidentale

Sint-Michiels
Zedelgem
Aalbeke
Marke

Province de Hainaut

Chièvres
Harchies
Quevaucamps

<p> Ville-Pommerœul Bois-d'Haine Bouffioulx Châtelineau Familleureux Farciennes Fontaine-l'Evêque Gosselies Lambusart Manage Baudour Cuesmes Harmignies Hensies Jurbise Nimy Obourg Quévy-le-Grand Tertre Ecaussinnes-Lalaing Hennuyères Péronnes Trivières Anderlues Haine-Saint-Pierre Mont-Sainte-Aldegonde Morlanwelz-Mariemont Amougies Callenelle Orcq Péronnes </p>	<p> Province de Liège Flône Marchin Seilles Wanze Awans Bierset Chaudfontaine Lixhe Micheroux Milmort Nessonvaux Romsée Trembleur Voroux-Goreux Ensival Goé Montzen Xhendelesse Geer Lens-sur-Geer Oreye Remicourt </p> <p> Province de Limbourg Brustem Koersel </p>	<p> Zolder Houthalen </p> <p> Province de Luxembourg Heinsch Lavacherie Latour </p> <p> Province de Namur Jemelle Mont Spontin Warnant Aisemont Auvelais Beez Flawinne Franière Jemeppe Marche-les-Dames Moustier Namèche Tamines Frasnes Thy-le-Château </p>
---	---	---

B.3. a. — COMMUNES URBANISEES A DOUBLE MOUVEMENT PENDULAIRE IMPORTANT.

<p> Province d'Anvers Borsbeek Broechem Essen Wijnegem Zwijndrecht </p> <p> Province de Brabant Kraainem Alesberg Buizingen Diegem Muizen Sint-Pieters-Leeuw Bost Ezemaal Baulers Bousval Chastre-Villeroux-Blanmont Limelette Ottignies Waterloo </p> <p> Province de Flandre occidentale Lissewege </p>	<p> Province de Flandre orientale Evergem Gijzenzele </p> <p> Province de Hainaut Acoz Bellecourt Courcelles Goutroux Joncret La Hestre Loverval Roux Wagnelée Havré Hyon Maisières Warquignies Houdeng-Goegnies Ressaix Chercq Vaulx Warchin </p> <p> Province de Liège Ampsin Moha </p>	<p> Neuville-en-Condroz Poulseur Alleur Boirs Embourg Lanaye Loncin Magnée Ivoz-Ramet Sougné-Remouchamps Andrimont Dison Grandville </p> <p> Province de Limbourg Kuringen Helchteren </p> <p> Province de Namur Belgrade Bonneville Champion Lives-sur-Meuse Mornimont Saint-Marc Saint-Servais </p>
--	--	--

B.3. b. — COMMUNES URBANISEES A MOUVEMENT PENDULAIRE MOINS IMPORTANT.

Province d'Anvers		Province de Hainaut
Brecht	Ingooigem	Basècles
Niel	Kuurne	Belœil
Pulle	Lauwe	Brugelette
Rumst	Lendeledé	Dergneau
Sint-Lenaarts	Sint-Eloois-Vijve	Ghislenghien
Terhagen	Tiegem	Irchonwelz
Waarloos	Klemskerke	Pommerœul
Westmalle	Middelkerke	Châtelet
Wuustwezel	Oudenburg	Asquillies
Zandhoven	Westende	Lens
Berlaar	Ardooië	Sars-la-Bruyère
Bevel	Beveren	Thulin
Duffel	Ingelmunster	Dottignies (Dottenijs)
Itegem	Kachtem	Luingne
Kessel	Ledegem	Warneton (Waasten)
Mariekerke	Rumbeke	Deux-Acren
Nijlen	Meulebeke	Naast
Puurs	Oeslegem	Rœulx
Sint-Amands	Ooigem	Ville-sur-Haine
Wiekevorst	Oostrozebeke	Momignies
Arendonk	Sint-Baafs-Vijve	Rance
Balen	Wakken	Strée
Beerse	Wielsbeke	Antoing
Herenthout	Adinkerke	Barry
Hulshout	De Panne	Bleharies
Lille	Koksijde	Bon-Secours
Morkhoven	Oostduinkerke	Froyennes
Ravels		Gaurain-Ramecroix
Rijkevorsel	Province de Flandre orientale	Orroir
Vlimmeren	Bavegem	Pecq
Vorselaar	Grotenberge	Ramegnies-Chin
Wechelderzande	Herzele	Templeuve
Westerlo	Hofstade	Wattripont
	Lieferinge	
	Neigem	
	Oordegem	Province de Liège
	Ophasselt	Clermont
	Baasrode	Ehein
	Berlare	Hamoir
	Hamme	Ocquier
	Lebbeke	Ouffet
	Massemen	Strée
	Oudegem	Tihange
	Serskamp	Verlaine
	Waasmunster	Anthisnes
	Wieze	Forêt
	Zele	Soumagne
	Astene	Sprimont
	Deurle	Bütgenbach (Butgenbach)
	Drongen	Hergenrath
	Knesselare	Heusy
	Melle	Limbourg
	Olsene	Petit-Rechain
	Petegem-aan-de-Leie	Raeren
	Waarschoot	Robertville
	Zulte	Theux
	Berchem	
	Deftinge	Province de Limbourg
	Edelare	Gorseme
	Eine	Heusden
	Elsegem	Tessenderlo
	Nederzwalm-Hermelgem	Zelem
	Ruien	Bocholt
	Elversele	Kaulille
	Rupelmonde	Peer
	Sint-Gillis-Waas	
	Steendorp	
	Tielrode	

Borgloon
Lanaken
Lanklaar
Munsterbilzen

Province de Luxembourg

Autelbas
Martelange
Houffalize
Aye
Barvaux
Durbuy
Forrières
Grupont
Hampteau
Hargimont
Hotton
Nassogne
Waha
Corbion
Hatrival
Herbeumont
Paliseul
Pussemanage
Wellin
Etalle

Izel
Lamorteau
Rulles
Sainte-Marie
Saint-Mard
Tintigny

Province de Namur

Alle
Anhée
Anseremme
Bioul
Bohan
Braibant
Falmignoul
Godinne
Han-sur-Lesse
Hastière-Lavaux
Havelange
Heer
Houx
Houyet
Natoye
Purnode
Vresse
Wanlin

Waulsort
Yvoir
Bierwart
Bois-de-Villers
Denée
Eghezée
Erpent
Faulx-les-Tombes
Gesves
Lustin
Maizeret
Moignelée
Naninne
Profondeville
Sombreffe
Sosoye
Agimont
Biesmerée
Gonrioux
Hermeton-sur-Meuse
Mariembourg
Merlemont
Nismes
Oignies-en-Thiérache
Pétigny
Romedenne
Villers-le-Gambon
Walcourt

C.1. — VILLES ORDINAIRES.

Province d'Anvers

Boom
Heist-op-den-Berg
Lier
Willebroek
Geel
Herentals
Hoogstraten
Mol

Province de Brabant

Asse
Halle
Vilvoorde
Aarschot
Diest
Tienen
Braine-l'Alleud
Jodoigne
Nivelles
Tubize
Wavre

Province de Flandre occidentale

Blankenberge
Knokke
Torhout
Diksmuide
Ieper
Poperinge
Avelgem
Menen
Waregem
Izegem
Roeselare

Tielt
Nieuwpoort
Veurne

Province de Flandre orientale

Geraardsbergen
Ninove
Zottegem
Dendermonde
Wetteren
Eeklo
Maldegem
Zelzate
Deinze
Nederbrakel
Oudenaarde
Ronse (Renaix)
Beveren
Lokeren
Temse

Province de Hainaut

Ath
Fleurus
Dour
Quiévrain
Saint-Ghislain
Comines (Komen)
Mouscron (Moeskroen)
Braine-le-Comte
Enghien (Edingen)
Lessines
Soignies
Beaumont
Binche
Chimay

Erquennes
Thuin
Leuze
Péruwelz

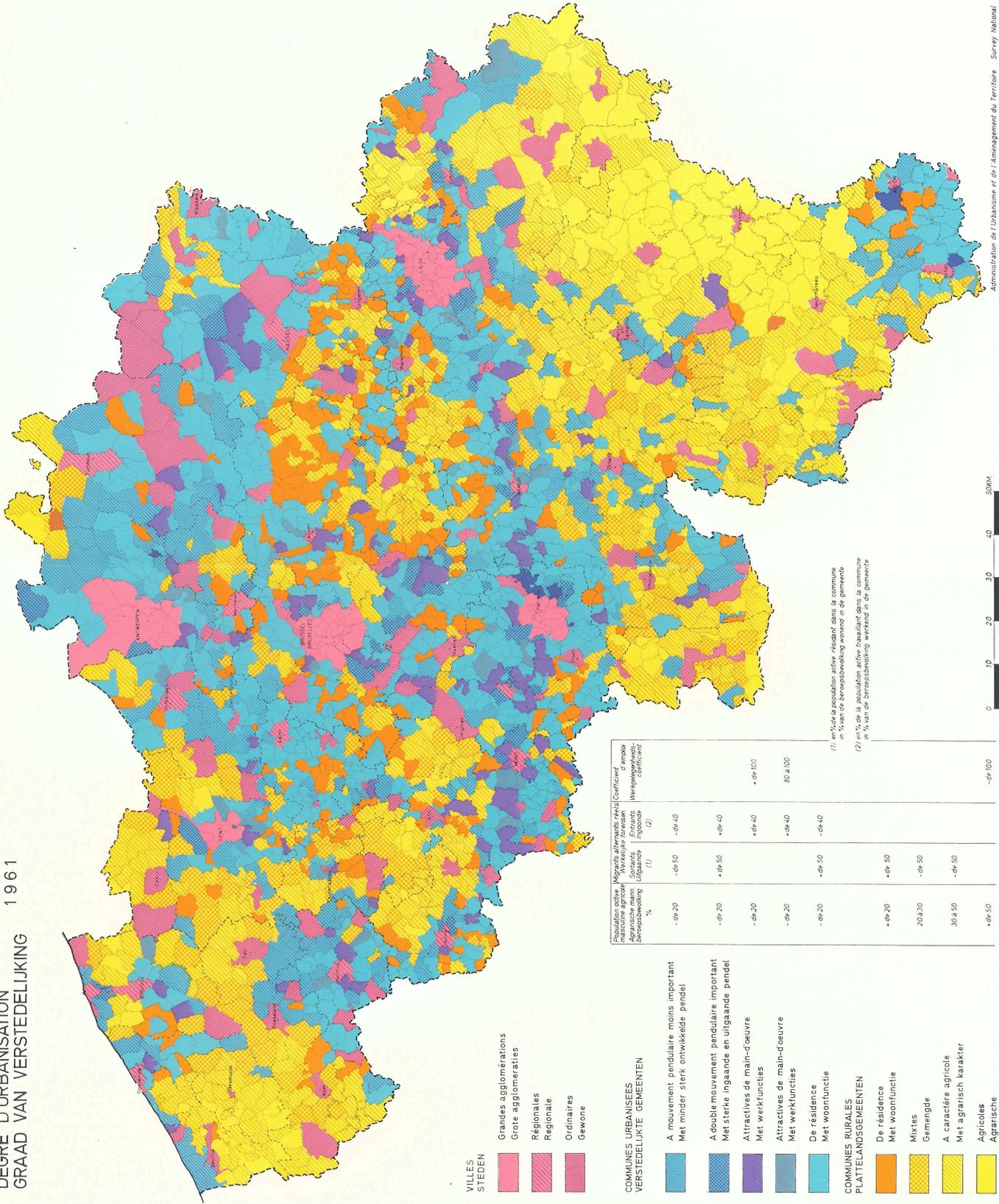
Province de Liège

Huy
Aywaille
Esneux
Visé
Eupen
Herve
Kalmis (La Calamine)
Malmédy
Pepinster
Sankt-Vith (Saint-Vith)
Spa
Stavelot
Welkenraedt
Hannut
Waremme

Province de Limbourg

Beringen
Genk
Leopoldsburg
Sint-Truiden
Bree
Lommel
Maaseik
Neerpelt
Overpelt
Bilzen
Eisden
Tongeren

DEGRE D'URBANISATION
GRAAD VAN VERSTEDELING 1961



VILLES
STEDEN

- Grandes agglomérations
Grote agglomeraties
- Régionales
- Ordinaires
- Gewone

COMMUNES URBANISEES
VERSTEDELIJKE GEMEENTEN

- A mouvement pendulaire moins important
Met minder sterk ontwikkelde pendel
- A double mouvement: pendulaire important
Met sterke ingaande en uitgaande pendel
- Attractives de main-d'œuvre
Met werkfuncties
- Attractives de main-d'œuvre
Met werkfuncties
- De résidence
Met woonfunctie

COMMUNES RURALES
PLATTELANDSGEMEENTEN

- De résidence
Met woonfunctie
- Mixtes
- A caractère agricole
Met agrarisch karakter
- Agricoles
- Agrarische

Population active Agrarische man beroepsbevolking %	Migrations alternatives Stads- Uitgaande (1)	Enfants Ingaande (2)	Migratie- coefficient Weggaande- coefficient
- de 20	- de 50	- de 40	
- de 20	+ de 50	+ de 40	+ de 100
- de 20	+ de 50	+ de 40	60 à 100
- de 20	+ de 50	- de 40	
+ de 20	+ de 50	- de 40	
+ de 20	+ de 50	- de 40	
20 à 30	+ de 50		
30 à 50	- de 50		
+ de 50	- de 50		

(1) en % de la population active résidant dans la commune
in % van de beroepsbevolking woonend in de gemeente

(2) en % de la population active travaillant dans la commune
in % van de beroepsbevolking werkend in de gemeente



Province de Luxembourg
Athus
Bastogne
Vielsalm
Bomal
La Roche-en-Ardenne
Marche-en-Famenne
Bertrix
Bouillon

Libramont
Neufchâteau
Saint-Hubert
Florenville
Virton

Ciney
Dinant
Gedinne
Rochefort
Andenne
Gembloux
Couvin
Florennes
Philippeville

Province de Namur
Beauraing

C.2. — VILLES REGIONALES.

Province d'Anvers
Mechelen
Turnhout

Province de Flandre orientale
Aalst
Sint-Niklaas

Province de Limbourg
Hasselt

Province de Brabant
Leuven

Province de Hainaut
Mons
La Louvière
Tournai

Province de Luxembourg
Arlon

Province de Flandre occidentale
Brugge
Kortrijk
Oostende

Province de Liège
Verviers

Province de Namur
Namur

C.3. — GRANDES AGGLOMERATIONS.

Province d'Anvers
Antwerpen
Berchem
Borgerhout
Brasschaat
Burcht
Deurne
Edegem
Ekeren
Hoboken
Merksem
Mortsel
Schoten
Wilrijk

Saint-Josse-ten-Noode
Sint-Joost-ten-Node
Schaerbeek — Schaarbeek
Uccle — Ukkel
Watermael-Boitsfort —
Watermaal-Bosvoorde
Woluwé-Saint-Lambert —
Sint-Lambrechts-Woluwe
Woluwé-Saint-Pierre —
Sint-Pieters-Woluwe

Montignies-sur-Sambre
Mont-sur-Marchienne

Province de Brabant
Anderlecht
Audergem — Oudergem
Berchem-Sainte-Agathe —
Sint-Agatha-Berchem
Bruxelles — Brussel
Etterbeek
Evere
Forest — Vorst
Ganshoren
Ixelles — Elsene
Jette
Koekelberg
Molenbeek-Saint-Jean —
Sint-Jans-Molenbeek
Saint-Gilles — Sint-Gillis

Province de Flandre orientale
Gent
Gentbrugge
Ledeberg
Mariakerke
Sint-Amandsberg
Wondelgem

Province de Liège
Angleur
Ans
Argenteau
Bressoux
Chênée
Cheratte
Flémalle-Grande
Flémalle-Haute
Glain
Grâce-Berleur
Grivegnée
Hermalle-sous-Argenteau
Herstal
Hollogne-aux-Pierres
Jemeppe
Jupille-sur-Meuse
Liège
Mons
Montegnée
Ougrée
Rocourt
Saint-Nicolas
Seraing
Tilleul
Vaux-sous-Chèvremont
Vivegnis
Vottem
Wandre

Province de Hainaut
Charleroi
Couillet
Dampremy
Gilly
Jumet
Lodelinsart
Marchienne-au-Pont
Marcinelle
Monceau-sur-Sambre
Montignies-le-Tilleul

Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés⁽¹⁾

En 1961, on a effectué une enquête sur les budgets des ménages dont le chef était ouvrier, employé ou inactif. La méthode utilisée a été exposée dans le Bulletin de Statistique de juillet-août 1963 et dans le n° 5 des « Etudes statistiques et économétriques ». Les résultats de cette enquête ont été communiqués dans les publications susmentionnées ainsi que dans les Bulletins de Statistique de juin 1964 et de novembre-décembre 1964 et dans les numéros 7 et 9 des « Etudes statistiques et économétriques ».

On a procédé, en 1963, à une enquête du même genre portant cette fois sur les ménages d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs. Elle rentrait dans le cadre d'une enquête organisée par l'Office statistique des Communautés européennes dans les six pays membres, en collaboration avec les instituts nationaux de statistique. Le Bulletin de Statistique d'octobre 1967 donne une description de la méthode utilisée ainsi qu'une sélection des résultats les plus importants. Des données plus détaillées ont été publiées par l'Office statistique des Communautés européennes dans « Statistiques sociales — Série spéciale — Budgets familiaux 1963-1964 — Belgique n° 2 ».

En ce qui concerne les ménages d'ouvriers et les ménages d'employés on dispose donc de renseignements relatifs à la consommation et au revenu en 1961 et 1963. On ne peut cependant pas placer ces chiffres en regard les uns des autres et les comparer sans plus. En effet, des différences dues, soit à une modification des définitions de « consommation » et de « revenu », soit aux méthodes appliquées lors de la collecte des renseignements, compromettent la comparabilité des résultats des deux enquêtes. L'état social des ménages a également été défini à chacune des deux enquêtes sur la base de critères différents.

Les différences du point de vue des notions ou du point de vue des méthodes utilisées ont été mentionnées et examinées ci-après, afin de

pouvoir en déterminer autant que possible l'incidence sur les résultats. Il convient, toutefois, de faire preuve de circonspection lorsqu'on procède à des comparaisons, étant donné que l'incidence de certaines divergences de définition n'a pu être éliminée.

En ce qui concerne les revenus, on a en fait recueilli des renseignements pour 1963, mais ceux-ci n'ont pas encore été publiés. Dans le présent article, on trouvera néanmoins des données relatives au revenu net, données rendues aussi comparables que possible avec les chiffres correspondants de 1961.

I. — DIFFERENCES DE DEFINITION.

1. — La notion de « ménage ».

La définition générale du ménage est à peu près la même dans les deux enquêtes, mais une solution différente a été adoptée pour ce qui concerne par exemple les pensionnaires et gens de maison, les personnes vivant seules et les membres du ménage qui n'abandonnent à celui-ci qu'une partie de leurs revenus.

a) *Pensionnaires et gens de maison.*

En 1961, la consommation des pensionnaires et gens de maison logés et nourris en denrées alimentaires et boissons était comprise dans la consommation du ménage auquel ils étaient attachés.

En 1963, on a calculé la part de ceux-ci dans les dépenses en denrées alimentaires et boissons du ménage proportionnellement au nombre des unités de consommation, et l'on a déduit cette part des dépenses totales. Afin de permettre la comparaison avec l'enquête de 1961, ce montant doit être pris en considération dans la consommation du ménage.

(1) Cet article a été rédigé par M. G. Tuyaerts.

b) *Personnes vivant seules.*

Les personnes vivant seules ont été considérées en 1961 comme des ménages distincts; en 1963, elles n'ont pas été reprises dans l'enquête. L'incidence de cette différence sur la définition du ménage est toutefois insignifiante. En effet, le nombre de personnes vivant seules recensées à l'occasion de l'enquête budgétaire de 1961, se limitait à 10 dans le cas des ouvriers et à 6 dans le cas des employés. En éliminant ces cas, le montant de la consommation moyenne par ménage augmente de 638 F chez les ouvriers et de 723 F chez les employés; quant au revenu moyen disponible il augmente respectivement de 695 F et de 720 F.

c) *Membres du ménage qui abandonnent au ménage une partie seulement de leurs revenus.*

Les membres du ménage, qui cèdent à la communauté une partie seulement de leurs revenus, ont été considérés, en 1961, comme faisant partie du ménage alors qu'en 1963, la plupart en ont été exclus étant donné qu'ils n'étaient pas disposés à fournir des informations complètes sur leurs dépenses et leurs revenus. La nature même des enquêtes explique cette différence. En 1961, l'enquête couvrait une année entière et les personnes, qui abandonnaient une partie de leurs revenus au ménage, ont été invitées à détailler leurs dépenses et leurs revenus sur un formulaire spécial qui leur était remis à cet effet. Cette méthode n'a pu être appliquée en 1963 étant donné que l'enquête portait sur une période — trop courte — d'un mois. Les revenus et dépenses en question devant être intégrés directement dans le budget du ménage, la plupart des déclarants ont refusé de fournir des données complètes à ce sujet et ont donc été exclus. Ceci n'est évidemment pas sans exercer une influence, tant sur la taille du ménage, que sur le niveau des dépenses et des revenus par ménage, mais il est impossible d'en mesurer l'importance.

2. — *L'état social des ménages.*

Au cours des deux enquêtes, l'état social du ménage a été déterminé par le groupe socio-professionnel de son chef. Lors de l'enquête de 1961, on a considéré comme chef de ménage la personne qui assurait la conduite effective du ménage; par contre, en 1963, le chef de ménage était celui (celle) qui contribuait pour la part la plus importante à l'entretien du ménage, exception faite de l'épouse. La majorité des ména-

ges se présenterait donc dans la même catégorie aux deux enquêtes, mais il n'en demeure pas moins que certains ménages, considérés en 1961 comme ménages d'ouvriers, ont pu être relevés parmi les ménages d'employés en 1963, et vice versa. Le cas peut se présenter lorsque le ménage compte, en dehors des parents, d'autres personnes qui ont des revenus. Il arrive en effet que le père soit ouvrier ou inactif, alors qu'un ou plusieurs enfants jouissent, en qualité d'employés, d'un revenu plus important que celui de leur père, revenu qu'ils mettent à la disposition du ménage. On ne peut évidemment pas préciser l'importance de telles modifications. Tout au plus peut-on dire que lors de l'enquête de 1961, 102 ménages d'ouvriers et 45 ménages d'employés — représentant respectivement 13 % et 9 % du total — comptaient, en dehors des parents, une ou plusieurs personnes touchant un salaire ou des appointements.

3. — *Les différences de définition en matière de « consommation ».*

a) *Dons en nature.*

En 1961, la consommation comprenait tous les biens et services consommés par les ménages, que le ménage lui-même ait payé ou produit ces biens et services, ou que ceux-ci lui aient été offerts par des tiers. En 1963, les biens et services reçus gratuitement d'un tiers n'ont pas été inclus dans la consommation, si ce n'est dans les deux cas suivants :

- fourniture gratuite par l'employeur de biens et services tels que nourriture, chauffage, logement, gaz, électricité et utilisation d'une voiture;
- logement fourni gratuitement par des tiers.

La valeur imputée correspondant aux biens et services, reçus gratuitement de tiers, était comprise dans la consommation en 1961, mais non en 1963. Elle est néanmoins connue pour 1961, étant donné que ses éléments ont été comptabilisés séparément sous la rubrique des transferts reçus, autres que les transferts de revenus. Cette valeur qui est de l'ordre de 442 F pour les ménages d'ouvriers et de 772 F pour les ménages d'employés a été déduite des dépenses de 1961, afin de rendre comparables les résultats des deux enquêtes.

Inversement, les biens et services achetés ou produits par le ménage et offerts ensuite à des tiers n'ont pas été compris dans la consommation en 1961, mais bien en 1963. Sur ce point, les résultats des deux enquêtes peuvent également être rendus comparables.

Signalons enfin qu'en 1963 les biens et services, reçus de tiers à prix réduits, ont été relevés dans la consommation pour un montant équivalent aux dépenses réelles alors qu'en 1961 la différence entre le prix normal et le prix effectivement payé a été comptabilisée comme consommation imputée. Faute d'informations, les chiffres ne peuvent être corrigés pour éliminer cette différence.

b) *Pensions alimentaires payées et dons en espèces.*

En 1963, les pensions alimentaires payées et les dons en espèces se trouvaient inclus dans la consommation alors qu'en 1961 ces éléments avaient été comptabilisés comme transferts. Pour rendre comparables les chiffres de 1961 et ceux de 1963, on a majoré à due concurrence la consommation de 1961.

c) *Auto-consommation de denrées alimentaires et de boissons.*

L'auto-consommation a été évaluée aux prix départ-producteur en 1961 et aux prix de détail en 1963. Il est malaisé de déterminer l'influence exacte sur les résultats de cette modification des critères d'évaluation. On peut toutefois souligner que, en 1961, l'auto-consommation atteignait seulement, par ménage, 960 F pour les ouvriers et 373 F pour les employés, alors qu'en 1963, elle s'élevait respectivement à 2 064 F et 1 410 F.

d) *Soins médicaux et produits pharmaceutiques.*

Les dépenses relatives aux soins médicaux et aux produits pharmaceutiques ont été calculées, en 1961, compte non tenu des remboursements alors que ceux-ci ont été pris en considération en 1963. En effet, les montants payés en 1961 par les ménages aux médecins, pharmaciens, établissements hospitaliers et membres du personnel paramédical, n'ont pas été réduits des remboursements effectués aux assurés au titre de l'assurance obligatoire ou libre contre la maladie et l'invalidité. En 1963, en revanche, on a comptabilisé les charges réellement supportées, c'est-à-dire les dépenses diminuées des remboursements.

Comme ces remboursements se sont élevés, en 1961, par ménage à 1 071 F chez les ouvriers et à 1 513 F chez les employés, on a soustrait ces montants des dépenses enregistrées en 1961 pour rendre comparables les données relatives à 1961 et à 1963.

e) *Remboursement d'emprunts.*

En 1961, le remboursement d'emprunts n'a pas été considéré comme consommation; en 1963, par contre, la partie « intérêts » a été comptée dans la consommation, d'où la nécessité de l'éliminer pour rendre les chiffres comparables.

f) *Paiements relatifs à des achats à tempérament faits avant l'enquête.*

Les montants payés, pendant la durée de l'enquête, pour des achats à tempérament faits avant que celle-ci ne débute, ont été considérés comme consommation en 1963. Ces dépenses ont été éliminées pour permettre une comparaison avec les résultats de l'enquête de 1961, où l'on classait ces débours parmi les opérations de capital.

g) *Assurance libre contre la maladie et les accidents.*

En 1963, les cotisations à l'assurance libre contre la maladie et les accidents ont été relevées dans les dépenses de consommation; en 1961, elles ont été enregistrées comme transferts. Afin d'obtenir des chiffres comparables, la consommation en 1963 a été réduite du montant voulu.

h) *Primes d'assurance.*

En 1963, les primes d'assurance ont été comptabilisées comme dépenses de consommation pour leur montant intégral, alors qu'en 1961, seuls les frais d'administration ont été pris en considération, le reste étant enregistré comme transfert. Pour assurer la comparabilité, on n'a pris en considération pour 1963 que la partie « frais d'administration », estimée compte tenu des pourcentages retenus en 1961.

4. — *Etat comparatif des dépenses des ménages en 1961 et 1963.*

On a repris au tableau 1 toutes les corrections apportées aux montants des dépenses de consommation résultant des enquêtes de 1961 et de 1963 en vue de les rendre comparables. Le point de départ correspond aux dépenses totales, abstraction faite des impôts et des cotisations légales à la sécurité sociale; ces dépenses sont considérées aussi avant déduction des éléments ci-après : remboursements effectués par les coopératives, produit de la vente d'objets usagés ou de déchets et contre-valeur des timbres-prime. Chaque élément de correction est repris sous un numéro qui renvoie au paragraphe où la question est commentée.

**Tableau 1. — CONSOMMATION, PAR MENAGE ET PAR PERSONNE,
D'APRES LES ENQUETES BUDGETAIRES DE 1961 ET DE 1963. — CHIFFRES COMPARABLES.**

	Ouvriers		Employés	
	1961	1963	1961	1963
Consommation par ménage (chiffres publiés)	104 294	136 613	152 937	201 379
Corrections :				
1 a. Alimentation et boissons pour pensionnaires et gens de maison logés et nourris		519		942
1 b. Personnes vivant seules	638		723	
3 a. Biens et services reçus gratuitement de tiers . . .	— 442		— 772	
3 a + b. Dons en nature et en espèces à des tiers . . .	1 503		2 863	
3 b. Pensions alimentaires payées	59		70	
3 d. Remboursements relatifs à l'assurance maladie	— 1 071		— 1 513	
3 e + f. Intérêts d'emprunts et paiements relatifs à des achats à tempérament		— 2 675		— 4 268
3 g. Cotisations à l'assurance libre contre la maladie et les accidents		— 580		— 1 581
3 h. Part des primes d'assurance à considérer comme transfert		— 1 448		— 3 254
Consommation corrigée par ménage	104 981	132 429	154 308	193 218
Nombre de personnes par ménage	3,7	3,7	3,9	3,7
Consommation corrigée par personne	28 373	35 792	39 566	52 221

Si l'on se réfère aux résultats corrigés des deux enquêtes budgétaires examinées, la consommation par personne aurait donc augmenté, entre 1961 et 1963, de 26 % pour les ménages d'ouvriers et de 32 % pour les ménages d'employés. D'après les comptes nationaux, par contre, l'augmentation de la consommation privée par habitant n'atteint que 13 %. Ces deux types d'indications ne sont pas absolument comparables, étant donné que les résultats des enquêtes budgétaires portent sur deux groupes bien déterminés de consommateurs, alors que les comptes nationaux concernent l'ensemble de la population. La différence est cependant si considérable que l'on peut se demander si les deux enquêtes sont en fait comparables et si l'accroissement de la consommation des ménages d'ouvriers et d'employés est vraiment si important qu'on serait tenté de le croire à la simple vue des résultats.

**II. — DIFFERENCES RELATIVES A LA METHODE
DE COLLECTE DES DONNEES.**

Les différences importantes constatées entre les résultats de 1961 et ceux de 1963 trouvent peut-être une explication dans la façon dont les données ont été rassemblées.

En 1961, il a été fait usage de carnets de ménage remplis par les mêmes déclarants pendant une année entière. Il fallait y noter toutes les dépenses et toutes les recettes et en donner une description précise. En complément, il a été procédé à une enquête restreinte sur l'utilisation de l'argent de poche, enquête qui devait permettre de se faire une idée de la façon dont les membres du ménage dépensent l'argent reçu à ce titre. Enfin, on avait prévu un formulaire spécial destiné aux membres du ménage qui abandonnaient seulement une partie de leur revenu au ménage. Les intéressés devaient y inscrire leurs recettes et dépenses personnelles au cours d'une année entière. En 1961, les mêmes ménages ont donc participé à l'enquête durant toute l'année. En 1963, l'enquête a également porté sur une année entière, mais chaque ménage n'a prêté sa collaboration que pendant un mois, étant donné que l'on a interrogé chaque mois un autre groupe de ménages. Seules ont été inscrites dans le carnet de ménage et ce, pendant un mois seulement, les dépenses relatives à des postes de consommation courante ou dont la mémoire ne pouvait normalement garder le souvenir; pour les autres dépenses et pour les recettes, les informations ont été rassemblées en interrogeant les intéressés. Les questions posées concernaient les dépenses faites, soit pendant l'année précédente, soit pen-

dant les trois derniers mois, ou portaient sur le dernier compte établi. Les données se référant à une fraction de l'année ont été converties en données annuelles.

Le tableau 2, reproduit ci-après, donne une subdivision de la consommation par personne, selon la nature des biens et services, cette consommation étant présentée compte tenu des diverses modalités appliquées en 1963 pour la collecte des informations. Il indique de combien

de pour-cent la consommation résultant de l'enquête de 1963 est supérieure à celle établie lors de l'enquête précédente.

A des fins de comparaison, on a mentionné aussi les pourcentages d'accroissement correspondants calculés à partir des données des comptes nationaux. A noter que les nomenclatures utilisées dans les enquêtes sur les budgets des ménages diffèrent de celles retenues en matière de comptes nationaux.

Tableau 2. — ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION PAR PERSONNE, ENTRE 1961 ET 1963, D'APRES LES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES ET D'APRES LES COMPTES NATIONAUX.

CHIFFRES DETAILLES PAR CATEGORIE DE BIENS ET DE SERVICES, COMPTE TENU DES DIVERSES MODALITES APPLIQUEES LORS DE L'ENQUETE BUDGETAIRE DE 1963 POUR LA COLLECTE DES INFORMATIONS.

	Ménages d'ouvriers			Ménages d'employés			Comptes nationaux		
	1961	1963	Augmentation en %	1961	1963	Augmentation en %	1961	1963	Augmentation en %
1. Produits alimentaires, boissons et tabac (carnet de ménage)	11 251	13 954	24,0	12 033	14 997	24,6	15 583	17 056	9,5
2. Vêtements et autres effets personnels.									
Carnet de ménage	1 526	1 660	8,8	2 094	2 416	15,4	} 4 423	5 119	15,7
Interview 3 mois	1 643	3 103	88,9	2 290	4 402	92,2			
3. Loyers, taxes, eau.									
Dernière note	3 170	3 542	11,8	5 166	6 160	19,2	} 5 357	5 586	4,3
Interview année	208	335	61,1	283	522	84,5			
4. Chauffage, éclairage.									
Dernière note	603	855	41,8	889	1 204	35,4	1 077	1 304	21,1
Interview 3 mois	1 014	2 000	97,2	1 166	2 635	126,0	1 151	1 656	43,9
5. Articles ménagers durables.									
Carnet de ménage	497	471	— 5,2	676	690	2,1	} 3 809	4 394	15,4
Interview année	1 434	2 228	55,4	1 928	3 385	75,6			
6. Entretien du logement.									
Carnet de ménage	805	955	18,6	1 618	2 063	27,5	} 2 087	2 316	11,0
Interview année	80	106	32,5	120	159	32,5			
7. Soins personnels (carnet de ménage)	296	359	21,3	503	717	42,5	551	650	18,0
8. Hygiène (carnet de ménage)	555	827	49,0	862	1 433	66,2	2 169	2 454	13,1
9. Transports et communications.									
Carnet de ménage	1 120	1 401	25,1	2 543	3 286	29,2	2 468	2 819	14,2
Interview année	679	1 406	107,1	1 264	2 837	124,4	1 241	1 439	16,0
10. Autres.									
Carnet de ménage	1 829	1 381	— 24,5	2 942	2 409	— 18,1	} 5 732	6 422	12,0
Interview année	1 188	978	— 17,7	2 450	2 469	0,8			
Total:	27 898	35 561	27,5	38 827	51 784	33,4	45 648	51 215	12,2
Carnet de ménage	17 879	21 009	17,5	23 272	28 010	20,4	28 095	31 118	10,8
Interview année	3 590	5 052	40,7	6 044	9 373	55,1	7 634	8 824	15,6
Interview trois mois	2 657	5 102	92,0	3 456	7 037	103,6	3 801	4 752	25,0
Dernière note	3 773	4 398	16,6	6 054	7 364	21,6	6 118	6 522	6,6

En regroupant les rubriques telles qu'elles sont présentées au tableau 2, on s'est efforcé de les rendre aussi comparables que possible. Dans certains cas, on ne disposait pas d'une ventilation des données des comptes nationaux suffisante pour présenter celles-ci suivant le schéma utilisé dans l'enquête de 1963. Afin d'obtenir néanmoins la répartition souhaitée au niveau de la consommation globale, les rubriques qui ne pouvaient être scindées autrement l'ont été en attribuant aux sous-rubriques la même importance relative que celle constatée au cours de l'enquête de 1963. Le montant de la consommation globale selon les comptes nationaux, figurant au tableau 2, correspond à la consommation privée avant ajustement statistique et avant déduction des dépenses des non-résidents en Belgique; ces deux postes de correction ne peuvent en effet être répartis suivant la nature des biens et services consommés (*). Pour une raison similaire, la consommation globale par personne, reprise au tableau 2, ne correspond pas avec la consommation corrigée par personne mentionnée au tableau 1.

Il résulte du tableau 2 que, pour les dépenses calculées en 1963 à partir de renseignements recueillis sur des carnets de ménage, les pourcentages d'accroissement observés d'une enquête budgétaire à l'autre atteignent le double environ de ceux obtenus à partir des comptes nationaux. Pour les autres catégories de dépenses, les premiers pourcentages sont de trois à quatre fois supérieurs aux seconds.

La collecte des renseignements au moyen de carnets de ménage semble ainsi donner de meilleurs résultats que la méthode des interviews. Ceci est d'ailleurs illustré d'une façon frappante par les chiffres relatifs aux dépenses en vêtements et objets personnels. Les achats de vêtements de dessus, de vêtements de travail et de souliers en cuir, faits pendant les trois derniers mois, ont été communiqués au cours de l'interview alors que toutes les autres dépenses pour vêtements et objets personnels devaient être notées au jour le jour pendant un mois dans le carnet de ménage. En 1961, ces deux catégories de dépenses étaient à peu près équivalentes; en 1963, la première accusait une augmentation dix fois ou six fois plus rapide que la seconde selon qu'il s'agit de ménages d'ouvriers ou de ménages d'employés. Il est difficile d'admettre qu'une telle évolution soit conforme à la réalité.

(*) Voir « Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966 » — Tableau III.1 au *Bulletin de Statistique*, n° 7-8 de 1967.

A première vue, il peut paraître singulier que la méthode des interviews ait conduit à surestimer plutôt qu'à sous-estimer les dépenses. On peut imaginer en effet que la personne interrogée court le risque d'oublier certains postes. Pour éviter qu'il en soit ainsi, la personne interrogée pouvait se référer, pendant l'interview, à une liste détaillée de rubriques au sujet desquelles des informations étaient demandées. Il est par ailleurs possible — et même probable — que des dépenses, faites en réalité avant la période visée par l'enquête, aient été mentionnées en toute bonne foi, soit parce que la personne interrogée ne se souvenait plus exactement quand l'achat avait eu lieu, soit parce qu'elle n'avait pas estimé important de respecter rigoureusement la durée de la période considérée. L'incidence de telles surestimations est évidemment plus importante lorsque les informations portaient sur les trois derniers mois que lorsque les données recueillies couvraient directement les dépenses de la dernière année. Et l'on constate en effet que, dans le premier cas, les pourcentages d'accroissement, calculés à partir des résultats de l'enquête sur les budgets des ménages, représentent le quadruple du pourcentage correspondant basé sur les données des comptes nationaux, alors que, dans le second cas, les pourcentages ne sont que trois fois supérieurs à celui qui résulte des comptes nationaux.

Enfin, il convient de signaler encore que des surestimations pouvaient d'autant plus facilement se produire et passer inaperçues qu'il était impossible de confronter les recettes et les dépenses de chaque ménage. Une telle comparaison n'a pu être faite en 1963 en raison même de la méthode appliquée, alors qu'en 1961 elle avait lieu automatiquement.

Le tableau 3 fournit des données concernant le revenu moyen par ménage. Si l'on compare les tableaux 1 et 3 on constate que le revenu moyen en 1961 a été plus élevé que la consommation moyenne; l'excédent est d'environ 7 000 F pour les ménages d'ouvriers et de 11 000 F pour les ménages d'employés. En 1963, c'est l'inverse qui se produit et l'on observe un déficit d'environ 20 000 F aussi bien en ce qui concerne les ouvriers que les employés.

Ces divers éléments indiquent que, dans l'enquête de 1963, la consommation semble avoir été surestimée.

III. — REVENU DISPONIBLE EN 1961 ET 1963.

1. — Revenu moyen.

Comme on l'a signalé déjà dans l'introduction, les renseignements recueillis en 1963 au

sujet du revenu des ménages n'ont pas encore été publiés jusqu'ici. Les données disponibles permettent néanmoins d'établir des chiffres théoriquement comparables pour 1961 et 1963. On trouvera au tableau 3 le détail des calculs ainsi que les résultats. A ce propos, il convient d'attirer l'attention sur les points suivants :

a) En 1961, le revenu des activités accessoires exercées dans l'agriculture, l'horticulture et l'élevage a été calculé en faisant la différence entre la production et les coûts de production. Ces derniers n'étant pas connus pour 1963, il a semblé préférable de négliger cet élément de revenu en vue d'assurer la comparabilité des chiffres.

b) En 1963, les membres du ménage qui abandonnaient à celui-ci une partie seulement de leur revenu ont été pratiquement tous éliminés de l'enquête parce qu'ils n'étaient pas dispo-

sés à fournir les renseignements nécessaires au sujet de ce revenu. Afin d'arriver à des données comparables, le revenu de 1961 a été corrigé sur ce point.

c) La partie des dépenses pour soins médicaux et produits pharmaceutiques, remboursée par les mutuelles, a été considérée en 1961 comme revenu; en 1963, elle a été défalquée directement du poste de dépenses correspondant. On a apporté les corrections nécessaires aux chiffres de 1961.

d) Les amendes, les frais de justice, les redevances payées pour la délivrance de documents par les services publics ainsi que les pensions alimentaires payées à des tiers étaient défalqués du revenu en 1961, mais non en 1963. En cette matière également, les résultats de 1961 ont été corrigés.

Tableau 3. — REVENU PAR MENAGE RESULTANT DES ENQUETES BUDGETAIRES DE 1961 ET DE 1963. CHIFFRES COMPARABLES.

	Ouvriers	Employés
Enquête de 1961		
Revenu disponible (chiffres publiés)	114 201	167 577
<i>Moins</i> : revenu d'une activité accessoire dans l'agriculture, l'horticulture, l'élevage.	— 430	— 174
<i>Moins</i> : contribution des membres du ménage qui abandonnent seulement une partie de leur revenu au ménage	— 778	— 826
<i>Moins</i> : remboursements effectués par les mutuelles, en matière de soins médicaux et de produits pharmaceutiques	— 1 071	— 1 513
<i>Plus</i> : amendes, frais de justice, redevances payées pour la délivrance de documents par les services publics, pensions alimentaires payées	99	145
<i>Revenu corrigé par ménage :</i>		
<i>par personne :</i>		
	112 021	165 209
	30 276	42 361
Enquête de 1963		
Salaires et appointements bruts	102 189	165 922
Avantages en nature accordés par l'employeur	862	1 429
Transferts de la sécurité sociale, non compris les remboursements de frais en matière de soins médicaux et de produits pharmaceutiques	18 053	19 124
Revenu du capital	8 040	17 517
Revenu du travail indépendant	2 219	2 061
<i>Moins</i> : impôts payés	— 6 293	— 16 948
<i>Moins</i> : cotisations légales à la sécurité sociale	— 8 682	— 9 361
<i>Moins</i> : cotisations à l'assurance libre contre la maladie et les accidents	— 580	— 1 581
<i>Moins</i> : intérêts sur dettes et emprunts	— 1 880	— 3 276
<i>Moins</i> : dépenses pour entretien et réparation d'un logement dont on est propriétaire	— 1 002	— 2 121
<i>Revenu corrigé par ménage :</i>		
<i>par personne :</i>		
	112 926	172 766
	30 521	46 694

e) Lors de l'enquête de 1961, on a tenu compte de la valeur locative nette du logement occupé par le propriétaire aussi bien que du revenu net de la location des biens immeubles; en d'autres termes, ces revenus ont été considérés après déduction des dépenses pour entretien et réparation, normalement prises en charge par le propriétaire. En 1963, on a tenu compte du revenu net des locations effectives et de la valeur locative brute de l'habitation occupée par le propriétaire. Pour aboutir à des chiffres comparables, il faut donc défalquer, en 1963, le montant des frais d'entretien et de réparation relatifs au logement occupé par son propriétaire. Ce montant a été estimé en admettant que le rapport entre les frais d'entretien et de réparation, d'une part, et la valeur locative brute, d'autre part, ne s'est pas modifié depuis 1961.

En ce qui concerne les ménages d'ouvriers et les ménages d'employés, le revenu moyen par ménage, en 1963, est respectivement supérieur de 0,8 % et de 4,6 % à celui de 1961. Les pourcentages d'augmentation du revenu par personne sont de l'ordre de 0,8 et de 10,2. Selon les données des comptes nationaux, le revenu disponible par personne a augmenté de 12 % entre 1961 et 1963. Ce dernier chiffre concerne l'ensemble de la population et ne peut donc être comparé sans plus avec les pourcentages résultant des enquêtes sur les budgets des ménages. Les différences sont néanmoins suffisamment importantes pour que l'on puisse conclure à une sous-estimation des revenus de 1963, tout au moins dans le cas des ménages d'ouvriers.

Lors de l'enquête de 1963, on a recueilli, au cours de l'interview, des informations sur le revenu des douze derniers mois. Il n'est pas impossible que certaines recettes provenant par exemple de la prestation d'heures supplémentaires ou de divers salaires d'appoint n'aient pas été déclarées. En 1961, par contre, on devait noter chaque jour toutes les recettes et toutes les dépenses dans le carnet de ménage de sorte que le risque d'oublier certains éléments était moindre.

2. — Répartition des revenus.

Les tableaux 4 et 5 donnent, pour les ménages d'ouvriers et pour les ménages d'employés, la répartition proportionnelle des ménages selon l'importance du revenu du ménage. Le revenu moyen est plus élevé en 1963 qu'en 1961. Pour l'année 1963, on a fixé des

limites de catégories, relativement plus élevées qu'en 1961, de manière telle que les deux répartitions de fréquence donnent une idée de la distribution des revenus autour de leur moyenne tant pour 1961 que pour 1963.

Tableau 4. — REPARTITION DE FREQUENCE DES REVENUS DES MENAGES D'OUVRIERS D'APRES LES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES DE 1961 ET DE 1963.

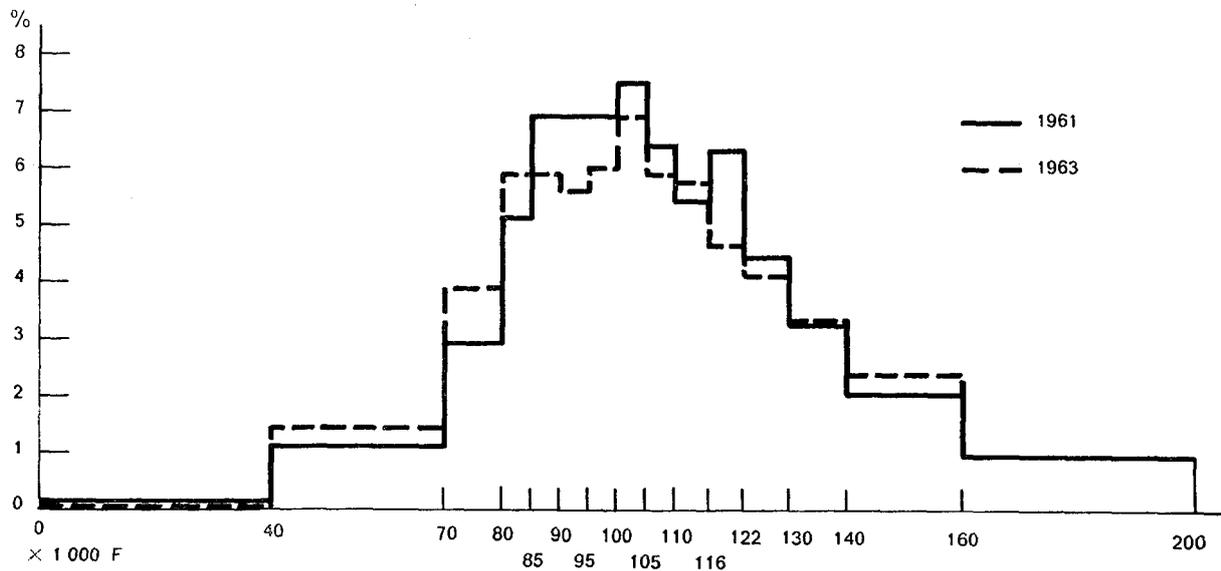
Classes de revenu des ménages en 1961 (en 1 000 F)	Nombre de ménages en %		Classes correspondantes de revenu des ménages en 1963 (en 1 000 F)
	1961	1963	
Moins de 40	1,0	0,5	Moins de 41
40 à — 70	6,5	8,7	41 à — 72
70 à — 80	5,8	7,8	72 à — 82
80 à — 85	5,1	5,9	82 à — 87
85 à — 90	6,9	5,9	87 à — 92
90 à — 95	6,9	5,6	92 à — 97
95 à — 100	6,9	6,0	97 à — 102
100 à — 105	7,5	6,9	102 à — 107
105 à — 110	6,4	5,9	107 à — 112
110 à — 116	6,5	6,9	112 à — 119
116 à — 122	7,6	5,6	119 à — 125
122 à — 130	7,1	6,6	125 à — 133
130 à — 140	6,5	6,7	133 à — 143
140 à — 160	8,1	9,6	143 à — 164
160 à — 200	7,6	7,8	164 à — 205
200 et plus	3,6	3,6	205 et plus
Total :	100,0	100,0	

Tableau 5. — REPARTITION DE FREQUENCE DES REVENUS DES MENAGES D'EMPLOYES D'APRES LES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES DE 1961 ET DE 1963.

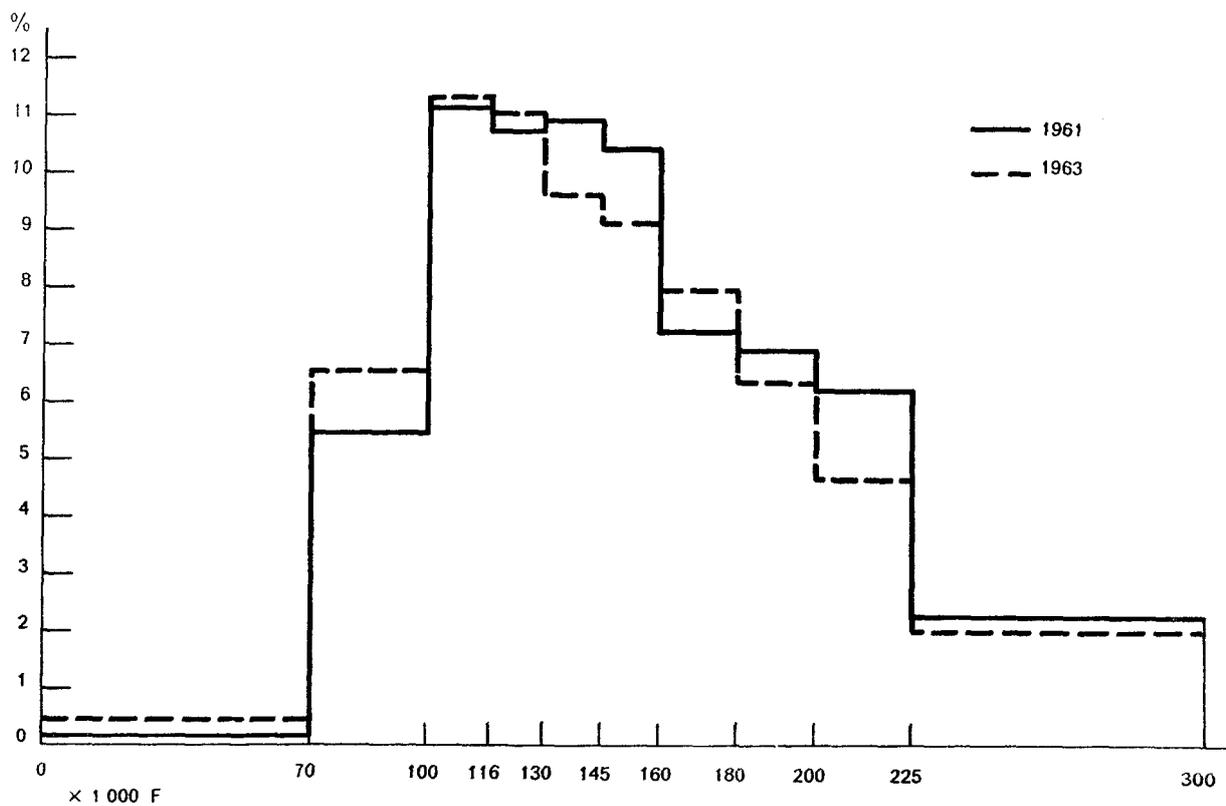
Classes de revenu des ménages en 1961 (en 1 000 F)	Nombre de ménages en %		Classes correspondantes de revenu des ménages en 1963 (en 1 000 F)
	1961	1963	
Moins de 70	0,8	2,1	Moins de 75
70 à — 100	10,9	13,1	75 à — 107
100 à — 116	11,9	12,1	107 à — 124
116 à — 130	10,0	10,3	124 à — 139
130 à — 145	10,9	9,6	139 à — 155
145 à — 160	10,4	9,1	155 à — 171
160 à — 180	9,6	10,6	171 à — 192
180 à — 200	9,2	8,5	192 à — 213
200 à — 225	10,4	7,8	213 à — 240
225 à — 300	11,1	10,0	240 à — 320
300 et plus	4,8	6,8	320 et plus
Total :	100,0	100,0	

DISTRIBUTION DE FREQUENCE DES REVENUS DES MENAGES
D'APRES LES ENQUETES BUDGETAIRES DE 1961 ET DE 1963.

GRAPHIQUE 1
Ménages d'ouvriers.



GRAPHIQUE 2
Ménages d'employés



Les graphiques 1 et 2 illustrent les deux répartitions. Dans ces histogrammes, le nombre de cas est, dans chaque classe, proportionnel à la surface des rectangles et non à leur hauteur. Les pourcentages portés en ordonnée se réfèrent à des classes d'une amplitude uniforme de 5 000 F pour les ménages d'ouvriers et de 15 000 F pour les ménages d'employés. Seul les limites des classes de 1961 ont été indiquées; on trouvera aux tableaux 4 et 5 les limites correspondantes pour l'année 1963. En ce qui concerne les ménages d'ouvriers, les classes situées au centre de la répartition sont — à une exception près — moins bien représentées en 1963 qu'en 1961. Pour cette dernière année, 55,8 % des ménages avaient un revenu compris entre 85 000 F et 130 000 F alors qu'en 1963, le pourcentage relatif aux classes correspondantes se trouvait ramené à 49,4. Quant aux classes de revenus inférieures et supérieures, leur importance s'est accrue surtout dans le premier cas. On constate un phénomène analogue en ce qui concerne les ménages d'employés où l'on enregistre un accroissement de l'importance relative de la classe supérieure (non reprise dans le graphique) et des quatre classes inférieures, au détriment des autres classes. Ces dernières occupent toutefois une position moins centrale que dans le cas des ménages d'ouvriers.

IV. — CONCLUSION.

Les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages de 1961 et de 1963 ne sont pas comparables tels quels, puisque la notion de consommation n'est pas identique dans les deux cas et que les informations ont été ré-

coltées suivant des modalités différentes. Si l'on corrige les résultats pour éliminer l'incidence des différences de définition, on obtient des chiffres qui font apparaître une augmentation de la consommation par personne de l'ordre de 26 % pour les ménages d'ouvriers et de 32 % pour les ménages d'employés. Il est difficile d'admettre ces chiffres puisque, selon les données des comptes nationaux, l'accroissement de la consommation par habitant ne s'élèverait qu'à 13 %.

Ces différences trouvent une explication, au moins partielle, dans le fait que les modalités de collecte des informations ont été modifiées. En 1961, on a appliqué exclusivement la méthode des carnets de ménage; en 1963, cette méthode a été combinée avec la méthode de l'interview portant sur les trois derniers mois, la dernière année ou le dernier compte. Si l'on répartit les diverses rubriques de la consommation compte tenu du mode de collecte des renseignements, on constate que la méthode du carnet de ménage mène à des résultats qui révèlent un accroissement plus important que celui que reflètent les chiffres des comptes nationaux, mais l'augmentation est encore beaucoup plus considérable si l'on recourt à la méthode de l'interview.

Théoriquement, les carnets de ménage permettent de comparer pour chaque ménage les dépenses et les recettes et de mettre ainsi en lumière des contradictions éventuelles, mais la méthode appliquée en 1963 n'offrait pas ces possibilités de contrôle. En 1961, le revenu moyen dépassait les dépenses moyennes; en 1963, il y avait un déficit considérable. Bien que le revenu ait vraisemblablement été sous-estimé en 1963, l'ampleur du déficit autorise à croire que les dépenses ont été surestimées.

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes).
- Description générale de la méthode de calcul du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Demande finale aux prix d'acquisition et investissements par branche d'activité (Tableau « Entrées-Sorties » 1959).
- Les coefficients techniques du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Matrice inverse du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.

ETUDES STATISTIQUES ET ECONOMETRIQUES (1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
 - Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
 - Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
 - Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
 - Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
 - Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
 - Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
 - Répartition régionale du revenu national en 1961.
 - Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.

(1) A partir du n° 15, ces publications sont éditées dans une présentation modifiée sous le titre « Etudes Statistiques ».

